

RAPPPORT D'ACTIVITÉS
2016

CONSTRUISONS ENSEMBLE UNE MÉTROPOLE DURABLE





PREAMBULE



Nicole BASSELET,
Vice-Présidente de la
Métropole en charge du
Conseil Consultatif de
Développement



« Comme je le pressentais à l'occasion du précédent rapport d'activités, l'année 2016 a été très fructueuse pour le CCD qui a été impliqué dans l'élaboration du projet de territoire et de nombreux autres projets métropolitains tout au long de l'année. **Les travaux et réflexions de cette instance constituent un véritable point d'appui pour la prise de décision des élus qui ne doivent jamais perdre de vue l'intérêt général.**

Et l'intégration du **collège habitants** témoigne de la volonté de la Métropole de renforcer la démocratie consultative en élargissant le panel de personnes représentées puisqu'une métropole, comme tout autre territoire, ne peut pas se construire sans **écouter la voix de ses forces vives et de ses habitants**. À ce titre, les nouvelles dispositions envisagées en 2017 devraient favoriser encore davantage la multiplicité des contributions et la diversité des acteurs pour enrichir les débats des élus. »



« Créer une dynamique territoriale est fondamental. Et il est évident que le CCD peut y concourir. »



Mathias ADER,
Directeur de l'énergie et
de l'environnement

« Le CCD réunit de nombreux profils qui transcendent les intérêts individuels ou les expressions enfermées par une expertise. »



Julien DANIEL,
Chef de projet-Départements Espaces publics
et mobilité durable-Service Prospective
et Études Préalables

« Cette instance pourrait être un élément démultiplicateur d'actions et de concertation avec les acteurs et usagers du territoire »



Paule VALLA,
Directrice générale adjointe en
charge de l'urbanisme et de l'habitat.

« Le CCD a contribué à faire bouger les lignes. »



Bertrand MASSON,
Directeur aménagement et
grands projets.

« Le travail réalisé avec le CCD était particulièrement intéressant, puisque soit il nous a rassurés sur les choix qui étaient présentés, soit il les a enrichis. »



Evelyne LAINE,
Responsable d'Opérations au sein
de la Direction centre historique de
Rouen.

« Nous voyons le CCD comme une instance émettrice de contributions que nous pouvons prendre en compte pour être dans une dimension de co-construction du PLU Métropolitain »



Thibaut LECAT,
chargé de concertation PLUI au sein de
la Direction de
la Planification Urbaine.

« Le fait de mettre les personnes en synergie, de rompre avec l'entre soi est très porteur et très important car cela enrichit tout le monde. »



Jean-Christophe APLINCOURT,
Directeur du 106 et animateur
de la commission Culture et
Innovation Sociétale (CIS)

SOMMAIRE

4

PRÉSENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil Consultatif de
Développement (CCD) de la Métropole 6

Le rapport annuel d'activités 6

Les missions du Conseil Consultatif
de Développement 7

Composition du Conseil Consultatif
de Développement et statut des membres 8

Fonctionnement du Conseil de
consultatif de développement 9

Animation du Conseil consultatif
de développement 10

12

NOUVEAUTÉS

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU CCD

16

Commission Attractivité, Rayonnement et Vallée de la Seine (ARVS)	19
Commission Grands Projets Urbains (GPU)	25
Commission Ville Respirable et Citoyenne (VRC)	30
Commission Planification et Aménagement du Territoire (PAT)	38
Commission Culture et Innovation Citoyenne (CIS)	42
Les inter-commissions	49
L'Assemblée Plénière	56

LES PROJETS CONCERTÉS AVEC LE CCD

60

Réinventer la Seine	62
Développement du mécénat local	65
Quartier Saint-Sever Nouvelle Gare	68
Champ Libre	77
Cœur de Métropole	88
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	100
PCAET (Plan Climat Energie Air Territorial)	110
Ville Respirable	113

**LE CCD
VU PAR SES ACTEURS**

120

**PRÉSENTATION DES COMMISSIONS
THÉMATIQUES DU CCD**

130

Les évolutions proposées en 2017 **133**

Propos Conclusifs du Président **136**



PRESENTATION DU CCD

Three stylized human figures in teal are positioned around the text. One figure is on the left, reaching up towards the large letter 'P'. Another figure is in the center, reaching up towards the word 'PRESENTATION'. A third figure is on the right, reaching up towards the word 'DU'.

- PAGES 4 À 11 -

..... LE CONSEIL CONSULTATIF

DE DEVELOPPEMENT (CCD)

En vertu de l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 88, dite loi d'organisation territoriale de la république (NOTRe), la Métropole Rouen Normandie doit consulter un conseil de développement composé de **représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux** et **associatifs** de la métropole.

Cette instance consultative a été créée par délibération du 5 mai 2014 afin de pouvoir **consulter la société civile sur les grandes orientations de la future métropole**, elle est une émanation des CCD qui se sont succédés depuis 2008 au gré de l'évolution de l'intercommunalité. La création de ce Conseil Consultatif de Développement marque la volonté de la Métropole d'établir un dialogue permanent avec les composantes de la société civile en pérennisant un espace de concertation à l'échelle métropolitaine.

Le CCD est composé d'**acteurs sociaux** (personnalités qualifiées, habitants), **économiques, culturels, associatifs**, partenaires et acteurs de la vie et du développement de la métropole. Ce Conseil est une **instance participative** tournée vers le **développement durable du territoire**.

LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

En application de l'article précité, le CCD se doit de produire un rapport annuel d'activités qui doit être discuté au sein du conseil d'élus de la Métropole.

Le projet de rapport annuel des travaux du CCD, est communiqué à l'ensemble de membres du CCD pour commentaires avant son émission officielle et présentation aux élus de la Métropole pour débat en Conseil métropolitain.

LES MISSIONS DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT

Le CCD représente
une force de
propositions, ses
missions sont
les suivantes :

Contribuer à la réflexion des élus métropolitains sur les projets concernant le territoire ;

Relayer auprès des élus de la Métropole les points de vue de la société civile sur les grands thèmes qui fondent **le développement et l'attractivité du territoire** ;

Être un relais auprès de la population des politiques menées par la Métropole ;

Établir un rapport annuel d'activités qui doit être débattu par les élus du conseil métropolitain.

Le CCD est un organe consultatif. Le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil Communautaire de la Métropole.

Le CCD a une vocation de **rencontre**, de **dialogue** et de **débat**. Il permet d'éclairer la décision publique, avec les points de vue, les idées, les propositions, l'expérience d'une diversité d'acteurs. Il permet aussi de donner une dimension prospective à l'action publique. Il participe au développement du sentiment d'appartenance et d'identité métropolitaine.

Le CCD est notamment sollicité pour avis sur les **grandes orientations métropolitaines** reflétées dans les documents de prospective et de planification : **Projet de territoire, Plan de déplacements urbains (PDU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, ainsi que sur tous les grands projets urbains. Il doit également contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire.

De la même manière, il peut s'autosaisir de toute autre question relative à la métropole afin de faire émerger des propositions.

Les contributions, avis et recommandations du CCD sont élaborés au sein de **commissions thématiques** et validés en **séance plénière**.

Le conseil consultatif de développement est une **instance de consultation**, un outil de concertation avec la société civile qui renforce l'exercice de la démocratie participative locale.

Le CCD est une **instance collective**. C'est pourquoi, si les réflexions du CCD s'appuient sur des débats d'idées individuelles ou représentatives d'une structure, ses propositions doivent faire l'objet d'un consensus avant transmission aux élus de la Métropole.

..... COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ET STATUT DES MEMBRES

La composition du CCD reflète la volonté de représenter **l'ensemble des forces vives du territoire**, en respectant les objectifs de parité, d'équilibre territorial, économique, sociologique...

Les membres du CCD sont désignés par le Président de la Métropole et participent à titre personnel. Ils s'engagent à :

- **Débattre avec tolérance, dans le respect de chaque individu, en privilégiant la qualité d'écoute ;**

- **Siéger aux séances plénières et participer activement aux travaux du CCD. Un principe de présence ou représentation est institué : à partir de trois absences consécutives non justifiées et sans représentation aux séances plénières, il est possible de décider le remplacement du membre absent.**

Dans le cadre des commissions thématiques, les membres du CCD peuvent demander la participation de représentants, de personnes compétentes, d'experts pouvant contribuer de manière pertinente aux réflexions en cours.

Le Conseil consultatif de développement, organe consultatif ne relevant pas du suffrage universel, construit sa légitimité en fonction :

- **de la participation et du niveau d'implication de ses membres ou représentants aux commissions thématiques ;**

- **de la qualité de sa réflexion, de ses propositions et de ses avis.**

Il ne constitue pas une tribune ou un lieu d'enjeux partisans. Chaque membre, indépendamment de son statut, de son collège d'origine, et des conditions de sa désignation, contribue, de façon constructive, au débat collectif, recherche l'intérêt commun et vise le consensus.

Le mandat des membres est de cinq ans, renouvelable. La liste des membres est susceptible d'ajustements et peut être modifiée, sans toutefois dépasser 300 membres.

Le Conseil consultatif de développement compte environ 300 membres titulaires et représentants, répartis en quatre collèges :

Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales,

Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé,

Collège vie locale et associative, culture et sport,

Collège des représentants sociaux réunissant des personnalités qualifiées et des habitants.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT

Les **assemblées plénières** et les **commissions thématiques** constituent les instances d'action du CCD, animées par le bureau du CCD.

Le bureau a un rôle d'animation du CCD :

Il convoque, définit les ordres du jour et anime les assemblées plénières ;

Il veille au respect de la charte de fonctionnement ;

Il assure la diffusion des travaux du CCD auprès des élus de la Métropole ;



En 2016, la présidence du Conseil Consultatif de Développement était assurée par **Daniel Havis**, remplacé depuis par

En 2016 le bureau du CCD était formé par le président du CCD et les animateurs des commissions thématiques :

Fabienne FENDRICH,

Directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie

Bernard CHAMPEAUX,

Président de l'association des usagers des transports rouennais (CPTC)

Laurence BERTHO-BEDEL,

Déléguée Générale de Rouen Normandy Invest

Régis SOENEN,

Directeur Aménagement Territorial et Environnement du Grand Port Maritime de Rouen

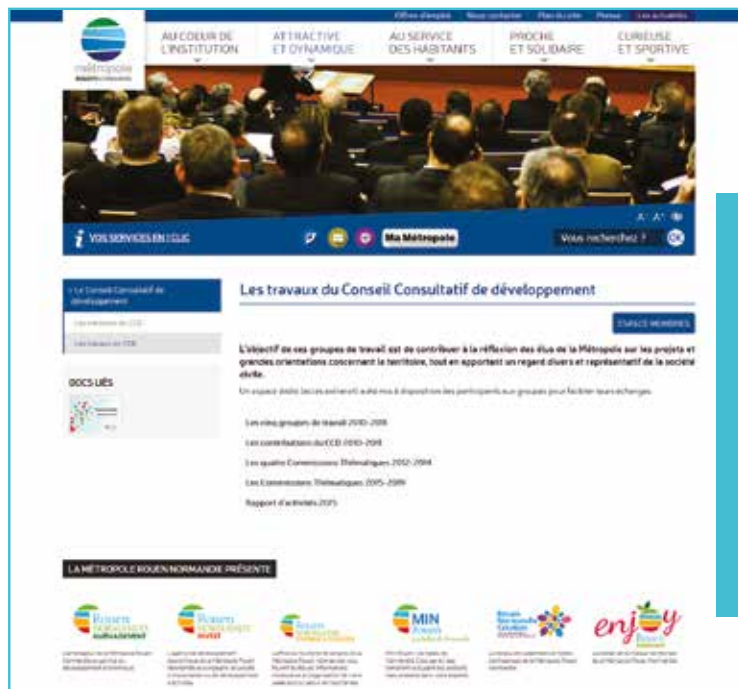
Bernard JEANNE,

Président de l'association Territoire UNESCO Métropole Rouen Normandie

Jean-Christophe APLINCOURT,

Directeur du 106

ANIMATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT



L'équipe d'animation du CCD au sein des services de la Métropole

Le Bureau et les membres du CCD sont appuyés par une **équipe d'animation** relevant de la Métropole.

L'équipe d'animation apporte un appui organisationnel, logistique et méthodologique aux travaux du CCD.

Elle l'assiste dans l'ingénierie d'animation et de production. Elle veille à la dynamique de l'instance consultative, à la motivation de chacun de ses membres et au respect de la charte de fonctionnement.

Cette équipe assure la transversalité de la démarche. Elle fait le lien entre les propositions issues du CCD et les travaux menés par les élus et les services de la Métropole.

L'assistance technique du Conseil de Développement

La Métropole met à disposition du CCD les moyens nécessaires à son bon fonctionnement (logistique générale, locaux, secrétariat, organisation des réunions, réalisation des comptes rendus...).

Une page Internet du site de la Métropole est dédiée à la présentation du CCD et de ses travaux. À des fins d'économie durable, de simplicité et d'efficacité, les supports dématérialisés sont privilégiés dans le fonctionnement du CCD et de ses commissions.

CHIFFRES CLÉS

2016

80 nouveaux membres
dont **40** habitants

30 Une trentaine de
membres actifs en
moyenne par commission
thématique

3 inter-commissions

1 nouvelle
commission

37 réunions

10
Le CCD a été partie prenante
dans une dizaine de projets

1 balade urbaine

Près de **30** fiches ateliers remplies

Des dépenses au service de la démocratie participative :

Le Conseil Consultatif de Développement fonctionne grâce à l'implication sans faille et l'expertise de ses membres engagés bénévolement pour l'avenir de la métropole.

En 2016, le fonctionnement du CCD coûte à l'intercommunalité environ 71 800 euros, répartis dans les postes suivants :

- Des vacataires pour participer à l'organisation des séances plénières et autres événements :
784,61 €
- Logistique des réunions :
2 000 €
- Comptes rendus et autres prestations rédactionnelles, assurées par une entreprise adaptée B2L rédaction :
11 610 €
- Coût salarial :
57 394,62 €



NOUVEAUTÉS



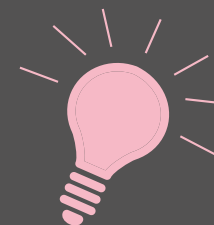
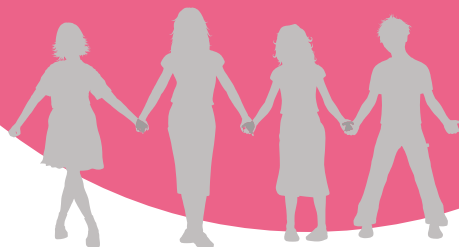
- PAGES 12 À 15 -

Le CCD évolue d'année en année, **trois nouveautés majeures** ont ainsi marqué l'année 2016 pour respectivement répondre à une demande des membres, valider une idée d'auto-saisine et favoriser les contributions du CCD ainsi que leur prise en compte :

INTÉGRATION DES HABITANTS

Pour répondre à la demande des membres du CCD et renforcer la démarche de démocratie participative indissociable de celle de citoyenneté, la Métropole a intégré des habitants au sein de son collège des représentants sociaux, au printemps 2016.

Ce fait marquant devait initialement se traduire par l'intégration de 20 personnes supplémentaires au sein de l'instance, mais suite à l'enthousiasme et la mobilisation suscités par cet appel à candidatures, ce sont finalement 40 habitants qui se sont engagés et ont apporté leur expertise d'usage tout au long de l'année.



CRÉATION DE LA COMMISSION CULTURE ET INNOVATION SOCIÉTALE

À l'issue des Rencontres de la culture organisées le 15 mars 2016 par la Métropole et la Ville de Rouen, l'idée a été émise de créer un organe permanent de réflexion et de débat réunissant différents types d'acteurs culturels.

Convaincue par la pertinence de cette proposition, la Métropole a validé la création de la Commission Culture et Innovation Sociétale

(CIS) qui est animée par Jean-Christophe Aplin-court, Directeur du 106 et un des initiateurs de cette suggestion.

La Commission CIS n'a pas tardé à mobiliser les membres de l'instance puisqu'ils sont une vingtaine à prendre part à chacune des séances depuis la première qui s'est tenue le 31 mai 2016.

UNE CONSULTATION DIVERSIFIÉE

Le CCD est en perpétuel mouvement pour permettre à ses membres de contribuer le plus efficacement possible au développement de nombreux projets métropolitains. Dans cette optique, en 2016, la Métropole a proposé de nouvelles modalités de consultation.

Les ateliers participatifs ont par exemple permis, dans le cadre de plusieurs commissions, de constituer des petits groupes de travail chargés d'échanger sur une thématique ciblée, puis de restituer le fruit de leurs réflexions. Ce mode de contribution a été particulièrement apprécié pour son apport concret par les services de la Métropole ainsi que par les maîtres d'œuvre lorsqu'ils étaient présents.

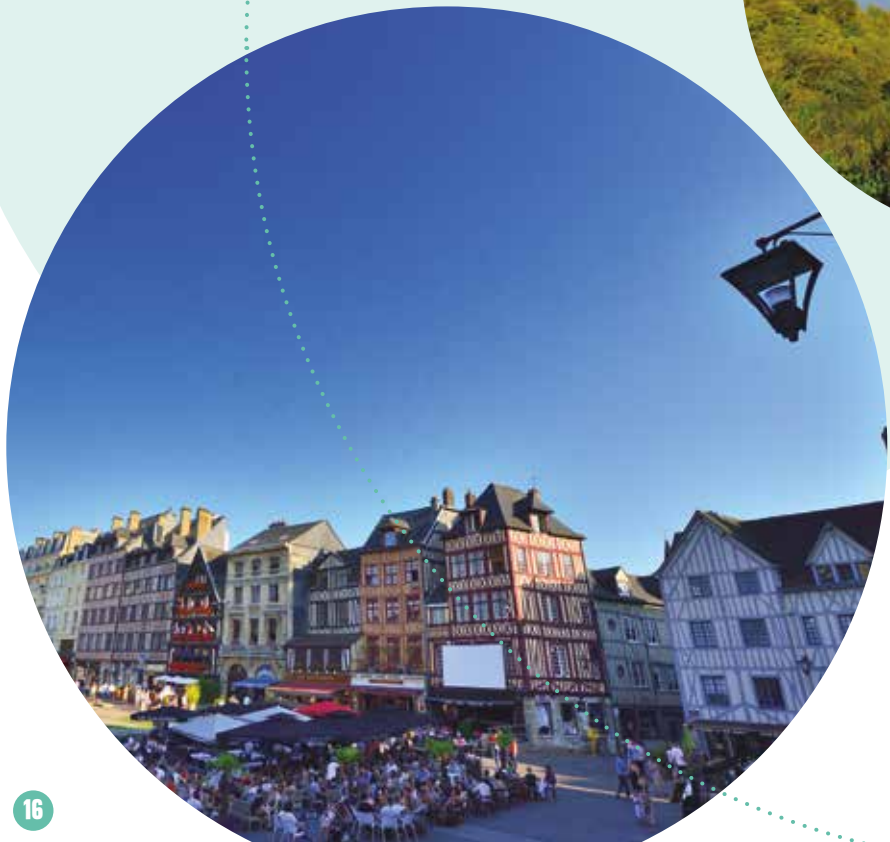
Une autre nouveauté, qui pourrait encore davantage se développer en 2017, a été la balade urbaine organisée en présence de Sonia Lavadinho,

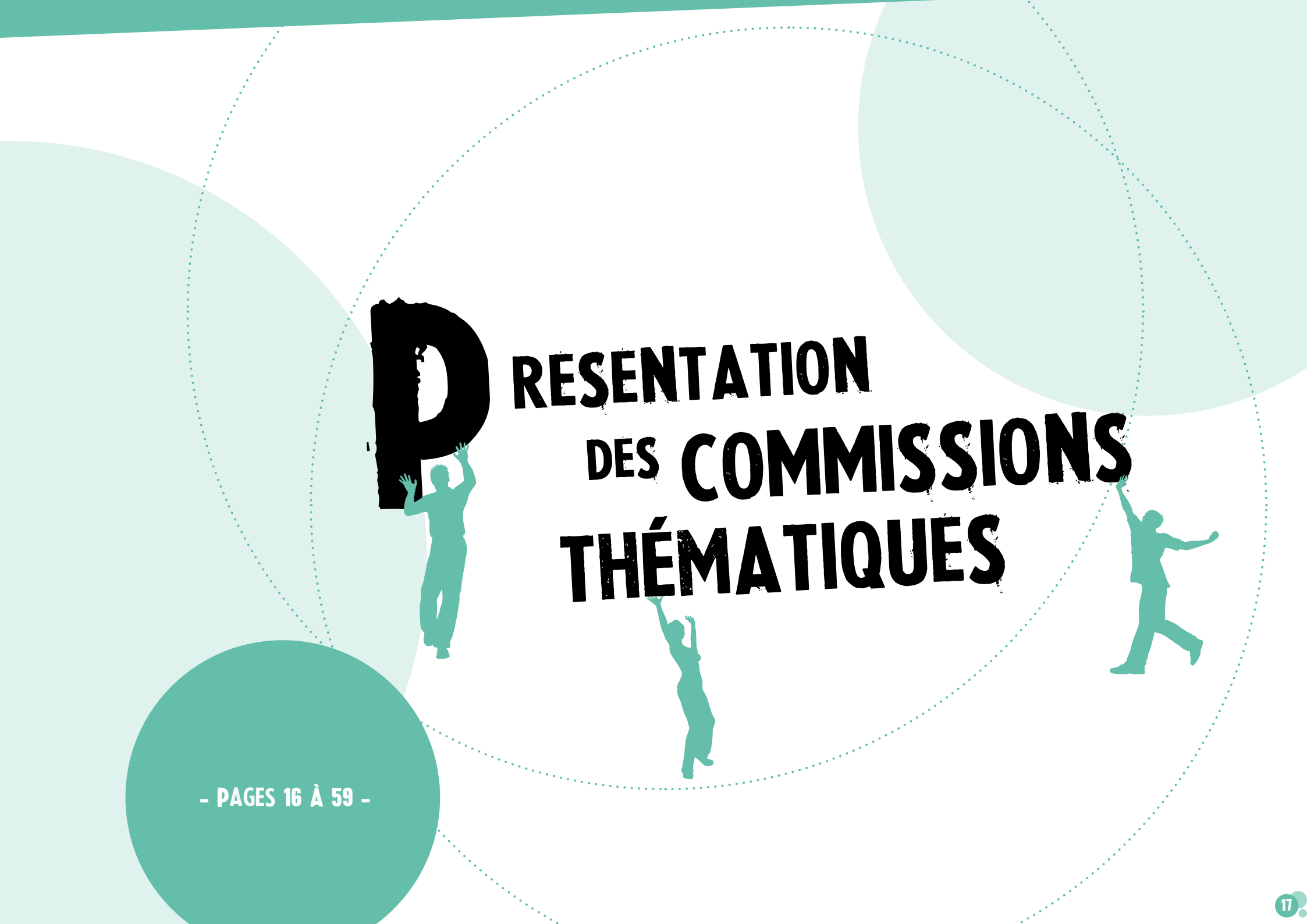
experte en « marchabilité », dans le cadre de la commission Ville Respirable et Citoyenne.

Il est également important de citer les séances intercommission qui ont mobilisé plus d'une cinquantaine de membres au travers d'ateliers participatifs sur des projets structurants (Liaison A28-A13, Cœur de Métropole, le 175ème anniversaire de la ligne ferroviaire Paris-Rouen,...).

Enfin, les mini-débats proposés aux membres de la commission Planification et Aménagement du Territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), n'ont pas rencontré le succès escompté, mais témoignent de la volonté de la Métropole d'innover quitte à supprimer ou faire évoluer les supports proposés si ceux-ci ne donnent pas pleine satisfaction.







PRESENTATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES



- PAGES 16 À 59 -

PRESENTATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

En 2016, le CCD de la Métropole Rouen Normandie était composé des commissions thématiques suivantes :

*Attractivité, Rayonnement, Vallée de la Seine,
Grands Projets Urbains,
Ville Respirable et Citoyenne,
Planification et Aménagement du Territoire.
Culture et Innovation Sociétale*

Les principes qui régissent les réunions des commissions sont les suivants :

**La liberté d'expression ;
Le respect des autres ;
La prise en compte de l'intérêt collectif ;
La recherche d'un consensus.**

Les commissions sont constituées à partir d'un sujet de réflexion. Les thématiques des commissions sont arrêtées par le Président du CCD, sur proposition de ses membres (auto-saisine) ou du Président de la Métropole (saisine). Les commissions sont ainsi investies d'une mission précise, détaillée dans une feuille de route qui définit son objet, son échéance et le contexte de sa réflexion.

En fonction de la feuille de route et des objectifs fixés, chaque commission se réunit entre une fois tous les deux mois et deux fois par mois. Chaque réunion fait l'objet d'une feuille de présence et d'un compte-rendu. Une des nouveautés

de 2016 a été la mise en place d'ateliers participatifs afin de recueillir une expression collective sur des thématiques ciblées. Ces ateliers participatifs donnent lieu à des fiches ateliers synthétiques plus facilement appropriables par les services porteurs de projets. Une balade urbaine dans l'hyper centre de Rouen a également été organisée dans le cadre du projet Ville Respirable.

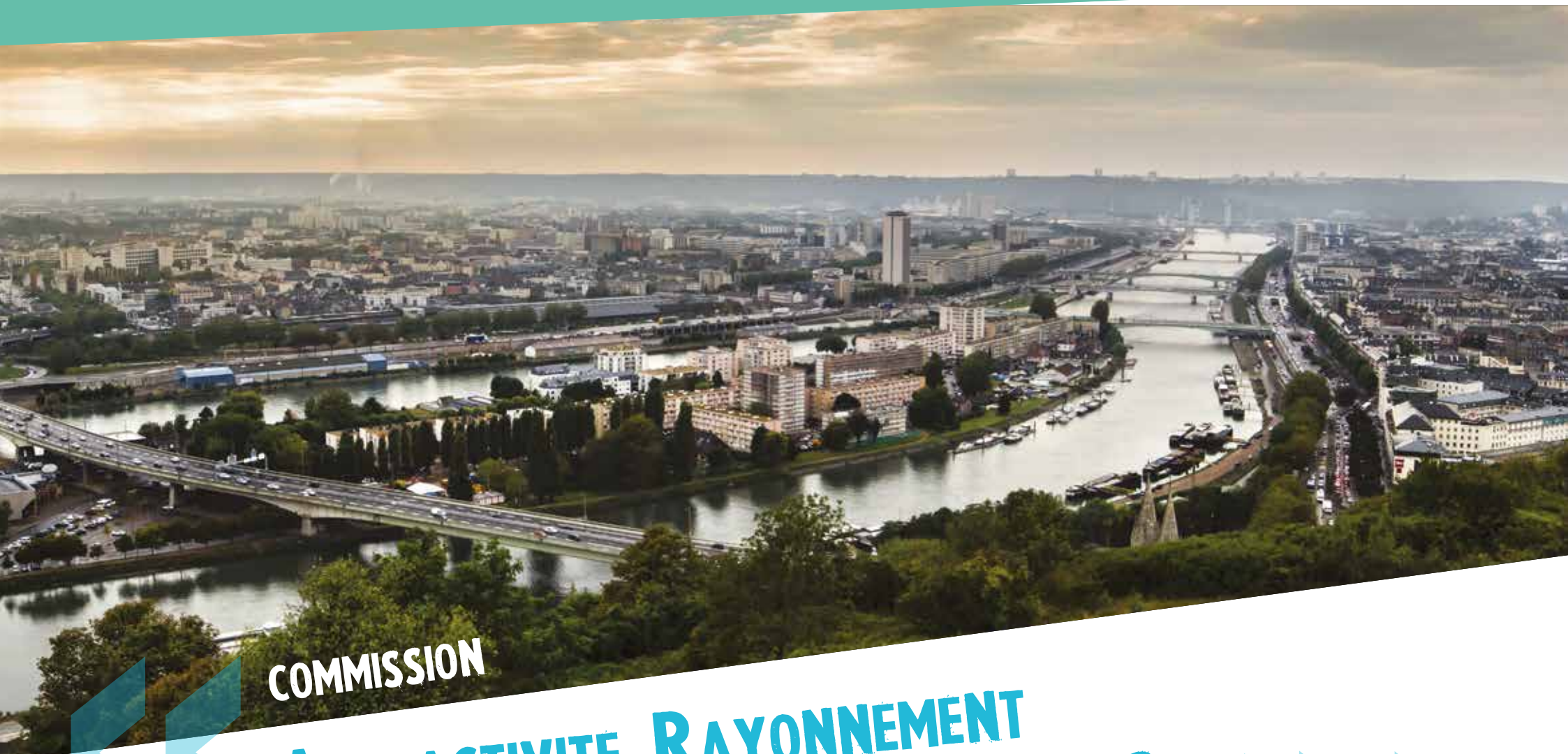
Chaque commission peut inviter, à la demande de son animateur et de ses participants, toute personne (élu, services de la Métropole, intervenant extérieur ...) jugée compétente sur les sujets abordés.

Les animateurs des commissions ont un rôle d'animation et de conduite des travaux :

- ils sont chargés d'opérer la synthèse des propositions de la commission et de les présenter en assemblée plénière ou à l'occasion de toute autre réunion du CCD ;

- ils assurent l'animation de la commission : en tant que modérateur ils veillent au respect des principes exprimés ci-dessus ;

- ils doivent assurer également la synthèse des activités des commissions pour restitution lors des séances plénières.



COMMISSION

**ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT
ET VALLEE DE LA SEINE
(ARVS)**

5 RÉUNIONS

MEMBRES DE LA COMMISSION

François ALEXANDRE, Carole ALEXANDRE, Carole ANGENOT, Philippe ANNE, Laurent AUGER, Laurence BERTHO-BEDEL, Francis BIA, Astrid BIGAULT, Franck BLANPAIN, Guillaume BLAVETTE, Alain BOISSIERE, Lucien BOLLOTTE, Pierre-Louis BONNARD, Stéphane BORDIER, Jean-Luc BOULARD, Paul CADIEUX, Marie CASTETS, Cédric CHALLAMEL, Michel CHAMPALBERT, Jacques CHARRON, Josette CHEVAL, Daniel CORNET, Jérôme CORTINOVIS, Claire DELLANDE, Véronique DELMAS, Caroline DEMOYER, Jean-Marc DEVERRE, Philippe DEYSINE, Gaétan DUBOIS, Jean DURAME, Kathleen DUVAL, Etienne FROMENTIN, Jean FURET, Catherine GAILLARD, Denis GALLOT, François GAY, Valérie GIBERT, Jean-Pierre GIROD, Hervé GOMOND, Alain GOUSSAULT, Florence GUENTCHEFF, Mickael HINGAN, Olivier HONNET, Marie KERDRAON, Christophe LAGUERRE, Christophe LANNIER, Jean-Noël LE TOULOUZAN, Yves LECLERC, Nadine LECOQ, Cécile LEGROS, Nicolas LEPELLEY, David LEROY, Christine LEROY, Damaris LEVI-MILLER, François LORIN, Philippe MANNESSIER, Abdelkrim MARCHANI, Pascale MARTINET, Victoria MILLAR, Laurent MORENO, Philippe NAULOT, Franck NIVOIX, Stéphanie PETIT, Didier POLIN, Pierrick PORTENGUEN, Fabienne QUENEDEY, Yveline RAPEAU, Sylvain RICHON, Claire RIGUIDEL, Nadia SAHALI, Romain SAUNIER, Luc SCHOUTETEN, Gilles SCOTTE, Cécile-Anne SIBOUT, Jean-Claude SOUBRANE, Fabien THOUMIRE, Jean-Michel THOUVIGNON, Guy TOUFLET, Henri WATTIEZ.

FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

En 2016, cette commission, créée dans le prolongement de la commission Axe Seine, a poursuivi les travaux destinés à contribuer au positionnement stratégique de la Métropole dans la Vallée de la Seine, notamment au travers de l'appel à projets **Réinventer la Seine**.

Elle a également permis de présenter et concerter plusieurs grands projets d'envergure économique en cours et à venir (Stratégie tertiaire, Rendez-vous en France...).

Par ailleurs, cette commission pouvait se saisir de toute autre question ayant trait à l'attractivité du territoire. En 2016, il a notamment été question du **Mécénat local**.

Cette commission était présidée en binôme par :



Laurence Bertho-Bedel,
Déléguée générale
de l'agence de développement
Rouen Normandy Invest



Régis Soenen,
Directeur territorial
du Grand Port Maritime de Rouen.

1

APPEL À PROJETS RÉINVENTER LA SEINE

Afin de contribuer à la dynamique du territoire, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, et la Communauté d'Agglomération du Havre ont décidé de la mise en œuvre de l'appel à projets « Réinventer la Seine ».

Cet appel à projets consiste à proposer des **sites** tout le long de l'**Axe Seine**, à occuper, animer, louer ou acheter à travers la mise en œuvre de **projets innovants**. Cette approche multi-sites doit contribuer à **révéler et concrétiser l'Axe Seine dans toute sa diversité** : les collectivités et les

ports de l'Axe Seine lancent le défi à des architectes, entrepreneurs, artistes, etc., d'inventer de **nouvelles façons de vivre**, de **travailler**, de **se déplacer sur et au bord de l'eau**, en s'appuyant sur ces différents sites.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la Vallée de Seine**, un processus de labellisation a été engagé afin de soutenir des expérimentations. La définition d'un **label propre à la Vallée de la Seine** a pour objet

de **renforcer son identité**, afin de la rendre plus lisible au sein du territoire lui-même et à l'extérieur.

C'est dans ce contexte que le CCD a été impliqué, lors de la séance du 22 mars 2016 pour contribuer à la stratégie de communication liée à cet appel à projets. Les propositions et remarques de la commission émises dans le cadre de l'atelier participatif sont citées dans le volet les projets concertés avec le CCD de ce rapport d'activités et le compte rendu intégral de cette séance est à retrouver dans l'annexe numérique¹.

2

RESTITUTION DE L'ÉTUDE SUR LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE TERTIAIRE SUPÉRIEUR

Le cabinet Ernst & Young a réalisé une étude sur le positionnement stratégique de la Métropole en matière de tertiaire supérieur. L'enjeu de l'étude est de permettre au territoire de **gagner en attractivité et lisibilité** sur le **tertiaire supérieur** grâce à la mise en valeur des **atouts de la Métropole** et à la **création de passerelles entre les acteurs**.

L'étude fait notamment ressortir que :

- La structure du tissu tertiaire métropolitain est importante et fondée sur la composante publique et des activités au service des habitants et touristes ;
- Le tertiaire supérieur fait défaut dans la Métropole comparativement à des agglomérations de même strate alors qu'il induit des dynamiques qui bénéficient à l'ensemble du tissu économique d'un territoire ;
- La population active stagne et le brassage de population est limité : les étudiants qui quittent la Métropole sont plus nombreux que ceux qui la rejoignent ;

- La part des diplômés du supérieur parmi les actifs est faible ;
- L'attractivité internationale est majoritairement industrielle (unités de production et de stockage) ;
- Rouen souffre d'une image dévalorisée par rapport à ce que porte réellement le territoire.

L'étude préconise de :

- accentuer le virage stratégique de la Métropole afin de se mettre au niveau des métropoles de même rang ;
- structurer l'ambition en termes d'accueil et de croissance des activités tertiaires. Il convient en effet que la Métropole se donne les moyens pour accueillir et accompagner ces activités dans leur développement ;
- définir une trajectoire de développement du tertiaire en identifiant les caractéristiques et spécificités territoriales ;
- fonder une identité métropolitaine par le tertiaire et se faire reconnaître comme une métropole ayant

une réelle ambition sur le sujet ;

- construire une stratégie de communication autour des atouts de la Métropole.
- assurer la visibilité des savoir-faire tertiaires en communiquant, créant des passerelles entre les acteurs du territoire, renforçant le rayonnement et l'attractivité de la Métropole et dynamisant les activités et emplois dans les services ;
- de décloisonner les secteurs et les dispositifs de soutien pour rapprocher l'industrie et le tertiaire ;
- fonctionner en réseau dans des projets structurants à une échelle plus vaste que la Métropole (ex : axe Seine) ;

Le CCD fait notamment remarquer que la problématique de mobilité (ferroviaire voire aéroportuaire) est un point essentiel pour favoriser le dynamisme du territoire.

Le compte rendu intégral de la séance du 26 avril 2016 est à retrouver dans l'annexe numérique.

¹ Les comptes rendus de toutes les séances de 2016 seront rassemblés dans l'annexe numérique qui sera adressée en même temps que le rapport définitif

3

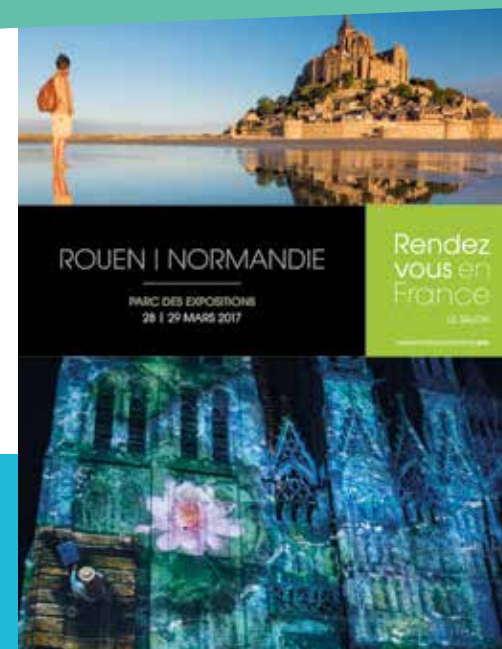
PRÉSENTATION DES RENDEZ-VOUS EN FRANCE

« **Rendez-vous en France** » est un salon qui rassemblera **plus de 900 tour-opérateurs** de plus de **65 pays** ainsi que **1 000 opérateurs français** les 28 et 29 mars au Parc des Expositions. Cet événement est organisé par Atout France, l'agence de développement touristique de la France et la candidature de la Normandie et de la Métropole de Rouen a été choisie pour accueillir l'édition 2017, face à la concurrence de Marseille, Lille et Nantes.

L'opération se déroulera également **en amont du salon sur 8 jours** puisqu'il est prévu d'accueillir **300 tour-opérateurs provenant du monde entier** pendant 3 ou 4 jours avant le salon pour participer à

des « pré-tours » sur **20 thématiques différentes** (la Seine, l'impressionnisme, les grands sites de Normandie, les illustres Normands, le savoir-faire, le tourisme médiéval, les plages du débarquement, le tourisme d'affaires, le bien-être et l'art de vivre, le vélo route, le golf, les jardins et parcs, le tourisme religieux, les croisières...).

L'opération « Rendez-vous en France » rassemblera environ **2 000 personnes** pour un budget total de 650 000 euros.



4

TERRITOIRES EN SEINE : PRÉSENTATION DU COLLOQUE "L'ÉCONOMIE DU FLEUVE" ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL INTERDÉPARTEMENTAL "FÊTE EN SEINE"

La démarche « Territoires en Seine » consiste à **animer les quais de Seine entre les différentes éditions de l'Armada**. Le travail a débuté par la création de l'association Normandie en Seine, présidée par Jean Furet, membre du CCD et de la commission ARVS.

En 2016, l'association Normandie en Seine, a organisé le **colloque « L'économie du fleuve »**, conjointement avec Logistique Seine Normandie qui est une association regroupant les entreprises logistiques de la région, dont sa directrice est également membre active de la commission ARVS. Ce colloque s'est déroulé le jeudi 6 octobre à l'Hôtel de Ville de Rouen, et a notamment rassemblé **tous les clusters logistiques de France**.

Ce colloque s'est organisé en plusieurs temps notamment consacrés à la logistique à travers le fleuve et l'économie portuaire. Les interventions ont été assurées par des institutionnels, des syndicats (syndicat de la batellerie, comité des armateurs...), certains utilisateurs principaux (Lubrizol, Toshiba...) et des représentants institutionnels ou professionnels d'autres territoires venus présenter des exemples de bonnes pratiques.

Une nouvelle manifestation, **l'Événementiel Interdépartemental Fête en Seine** se tiendra les 23, 24 et 25 juin 2017, pour laquelle les Départements membres de l'association Normandie en Seine ont notamment décidé de mener conjointement des **actions d'animation et de mise en valeur de la Seine**.

Le compte rendu intégral de la séance du 24 mai 2016 dédiée à la présentation des Rendez-vous en France et de la démarche « Territoires en Seine » est à retrouver dans l'annexe numérique.



POINT D'ÉTAPE SUR LA DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

La démarche d'écologie industrielle avait été **initiée en 2013 dans le cadre du Conseil Consultatif de Développement** au travers d'un groupe de travail partenarial réunissant la CCI de Rouen, le Grand Port Maritime de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et l'Agence de Développement Économique Rouen Normandy Invest. Cette démarche partenariale a évolué dans le cadre du Programme National de Synergies Interentreprises (PNSI) vers une démarche régionale portée à ce jour par la CCI, au nom de la Métropole et en lien avec les parties prenantes du territoire.

La séance du 30 juin 2016 visait à présenter l'état d'avancée de cette démarche.

Le compte rendu intégral est à retrouver dans l'annexe numérique.

L'écologie industrielle est une manière globale de penser le fonctionnement d'une entreprise et même d'un territoire.

Les enjeux sont nombreux :

- détecter des nouvelles filières de valorisation ;
- identifier des co-produits, effluents ou pertes d'énergie liés au process d'une entreprise et qui sont valorisables au sein du process d'une autre entreprise ;
- rationaliser des coûts d'approvisionnement des matières premières et de traitement des déchets par la mise en commun des besoins de plusieurs entreprises ;
- faire des économies d'échelle dans l'acheminement des produits des fournisseurs ou aux clients par le développement du co-transport.



6

PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTES FORMES DE MÉCÉNAT ET ATELIER CONSACRÉ AU MÉCÉNAT LOCAL

En France, **trois formes de mécénat sont possibles**, le mécénat financier (don d'argent sur un projet précis), le mécénat en nature (don de marchandise) et le mécénat de compétence (mise à disposition de salariés). La commission a mené des travaux sur le développement du mécénat local, le 24 mai 2016, sous la forme d'un atelier participatif. L'objectif était de mener une réflexion de groupe permettant d'alimenter une stratégie de développement de mécénat local pour les opérations à envergure. La restitution de cet atelier figure dans le volet « les projets concertés avec le CCD».

La commission a également consacré la séance du 20 septembre 2016 à la présentation des actions concrètes de mécénat sur le territoire au travers des interventions suivantes :

Qu'est-ce que le mécénat d'entreprise ?

*Par Marie Parain,
Responsable communication et mécénat
du Centre Henri-Becquerel*

Partenaires privés et mécènes : tous impressionnistes !

*Par Lola Millet-Bourgogne,
Chargé du mécénat et partenariat privé du
Festival Normandie Impressionniste*

Des projets artistiques et pédagogiques innovants grâce au mécénat d'entreprise.

*Par Marie Emond,
Responsable pédagogie et partenariats
du Poème Harmonique*

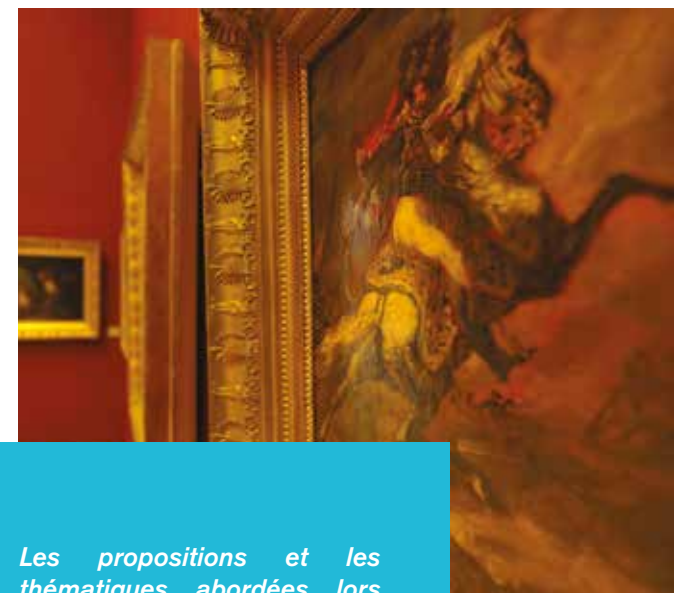
Lors de cette séance il a été souligné que :

Dans le domaine de la santé, un des moyens de financement consiste à accueillir la clientèle étrangère. Pour favoriser l'attractivité du territoire, il conviendrait donc de mener une réflexion sur les investissements utiles à l'accueil de cette population aisée tant sur l'aspect hôtelier que sur la qualité du soin.

Par ailleurs, il est précisé que :

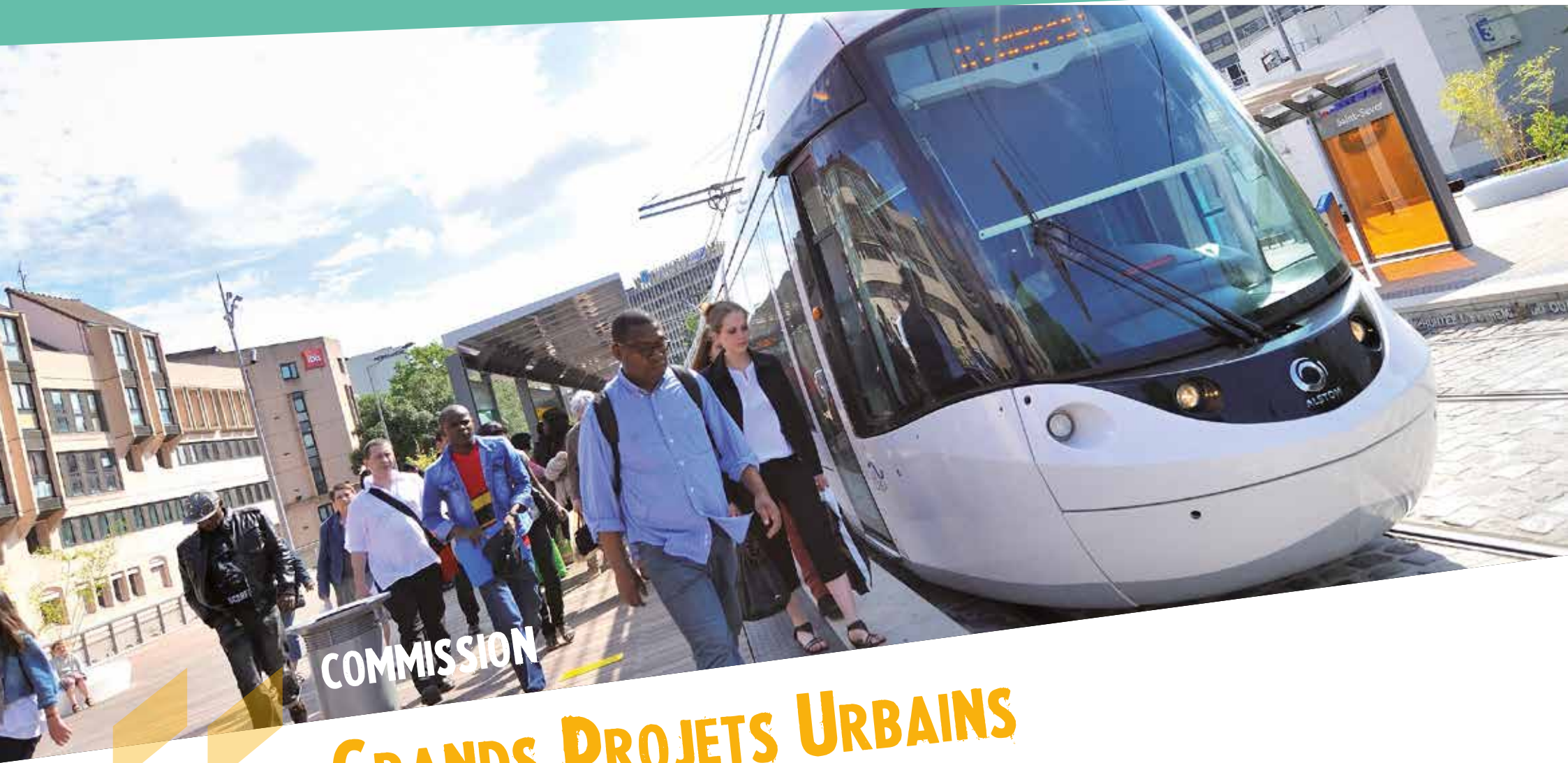
- Le mécénat est important pour les entreprises en termes de responsabilité sociétale ;
- Il est primordial de savoir remercier et le mécénat ne s'improvise pas ;
- De nombreuses personnes paient l'ISF au sein de la Métropole et il serait intéressant de les toucher pour les sensibiliser à des projets de mécénat régionaux ;
- Il serait intéressant de mener une action concertée au sein des communes. ;
- Il est nécessaire de réfléchir à un « marketing territorial ».
- Il faudra faire preuve de créativité pour attirer les PME qui sont à la recherche de nouvelles manières de communiquer ;
- Il serait peut-être intéressant d'organiser un événement dédié au mécénat au sein de la Métropole.

Le compte rendu intégral de cette séance est à retrouver dans l'annexe numérique.



Les propositions et les thématiques abordées lors de cet atelier ainsi que toutes celles ayant trait à l'attractivité, au rayonnement et à l'Axe Seine pourront faire l'objet d'une suite dans le cadre de groupes de travail à créer, conformément aux évolutions proposées aux membres de cette commission.





COMMISSION

GRANDS PROJETS URBAINS (GPU)

8 RÉUNIONS

MEMBRES DE LA COMMISSION

Raja ABIDI, Laura ADALA, François ALEXANDRE, Vincent BAUDRILLARD, Francis BIA, Guillaume BLAVETTE, Alain BOISSIERE, Lucien BOLLORTE, Stéphane BORDIER, Frédéric BOUGEARD, Alban BOURCIER, Hamza BOURZHAF, Jean-Jacques BOUTET, Guillaume BRUYANT, Philippe BUISSON, Jérôme CAILLEUX, Jean-Paul CAMBERLIN, Catherine CAPRON, Bernard CHAMPEAUX, Jacques CHARRON, Serge CHRISTOPHE, Franck COHEN-SOLAL, John CONAN, Jérôme CORTINOVIS, Georges CRESTIN, Samuel DE GENTIL, Véronique DELMAS, Jean-Marc DEVERRE, Gaétan DUBOIS, Jean DURAME, Antoine FAUCHERRE, Fabienne FENDRICH, Emmanuelle FERET, Bruno FUSCO, Gilles GAL, Denis GALLOT, Danielle GODET BAUDU, Hervé GOUJON, Guillaume GRIMA, Antoine HERAIL, Jennifer HOLMES, Nicholas ISVELIN, Nicolas IVON, Michel JACQUET, Bernard JEANNE, Marie KERDRAON, Stéphane LALLIER, Stéphane LANDAIS, Daniel LEBRUN, Nadine LECOQ, Bernadette LECOURT, Jean-Luc LEMAIRE, Nicolas LEPELLEY, Christian LETELLIER, Nicolas LETHELIER, Serge LIARET, Jean LOISEL, Corinne MARANDET, Olivier MICHEZ, Michel MIKLARZ, Clotilde MUSARD, Claire PEREZ, Didier PEZIER, Louis POIRREE, Laurent PROTOIS, Claude QUESSANDIER, Damien RENARD, Sylvain RICHON, Anne-Hélène ROBIAL, Eric ROULAND, Jean-Pierre ROUSSEAU, Alain ROUZIES, Corinne RUAAULT, Laure SAADI YON, Gilles SCOTTE, Malika SEHAKI, Fabien THOUMIRE, Philippe VARIN, Pascal VICTOR, Laurent YON.

FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le prolongement de l'expérience de l'ancienne commission écoquartier Flaubert qui a beaucoup contribué à la co-construction de ce projet. Ainsi, cette commission est amenée à travailler sur le projet Cœur de Métropole, grandement transformationnel de l'hyper-centre, ainsi que sur des projets du périmètre Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Quartier Saint-Sever Nouvelle Gare...) et l'Arc Nord-Sud (T4).

D'autres projets d'aménagement urbain, tel que le Parc Champ Libre (anciennement appelé Parc Urbain Naturel des Bruyères), sont également concertés avec cette commission.

La mission principale de cette commission est d'assurer une veille active dans l'évolution et l'avancement des projets, apportant des solutions innovantes lorsque cela s'avère nécessaire.

Cette commission a également la mission d'accompagner les processus de concertation de ces grands projets en cours et à venir.

Les réunions sont prévues mensuellement et sont thématiques en fonction de l'avancement des projets.



La commission est présidée par
Fabienne Fendrich,
Directrice de l'École Nationale
Supérieure d'Architecture de Normandie.

COEUR DE METROPOLE

Offrir **un meilleur cadre de vie aux usagers, renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, aménager des espaces publics de qualité, faciliter la marche plaisir, renforcer l'interface entre la Seine et la ville patrimoniale, augmenter la place du végétal**, sont les principaux objectifs du projet Cœur de Métropole. Ainsi, du Quartier des Musées aux bords de Seine, en passant par la Cathédrale et le quartier du Vieux Marché, le centre historique de Rouen va être transformé à horizon 2019.



Depuis février 2016, une large concertation a été mise en place autour de ce projet réalisé en étroite collaboration entre la Ville de Rouen et la Métropole. Le CCD et plus particulièrement la commission Grands Projets Urbains a été un acteur majeur dans le cadre de cette concertation.

La première des **trois séances** consacrées au projet Cœur de Métropole en 2016 s'est déroulée le 3 février. Elle a fait l'objet d'un **atelier participatif** destiné à recueillir, dans le cadre de la première phase de concertation, la perception de la commission Grands Projets Urbains sur les 3 quartiers que comportait le projet initial.

La restitution de cet atelier et le compte rendu intégral de cette séance sont à retrouver dans l'annexe numérique.

Une séance dédiée à la restitution du bilan de la première phase de concertation s'est tenue le 8 juin tandis qu'une **intercommission** en présence des membres de la commission Ville Respirable et Citoyenne s'est déroulée le 7 septembre dans le cadre de la deuxième phase de concertation. Cette séance a donné lieu à un **atelier participatif** dont la restitution figure dans les projets concertés avec le CCD.

CALENDRIER DU PROJET

2016 : Concertation

2016 - 2017 : Études des aménagements des trois secteurs + 1^{ère} tranche de travaux

2018 - mi-2019 : 2^{ème} tranche de travaux



2

QUARTIER SAINT-SEVER NOUVELLE GARE

Le projet du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare s'inscrit dans la **stratégie de développement urbain Rouen Seine Cité**. Il s'agira d'un quartier mixte, associant des **logements**, des **bureaux**, des **commerces** et des **équipements**. L'offre proposée sur le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare répondra aux **besoins d'entreprises** cherchant à s'implanter sur la Métropole Rouen Normandie. Cette stratégie doit permettre au territoire d'amplifier sa dynamique de développement économique et de soutenir l'accueil de la population dans la ville-centre, au plus

près des emplois, des transports en commun et des modes actifs. Par ailleurs, le projet vise à mieux relier ces quartiers entre eux et au centre-ville existant. La proximité de la Seine et des quais sont un atout majeur pour ce projet.

La création d'une nouvelle gare à Rouen permettra quant à elle de dépasser les limitations du réseau ferroviaire actuel. La nouvelle gare de Rouen permettra, notamment à l'heure de pointe, d'accueillir plus de trains intercity et TER et de dégager des

capacités pour les trains de fret. La nouvelle gare participera à l'amélioration de la fiabilité de la ligne.

Plus d'informations sur
www.saint-sever-nouvelle-gare.com

La séance du 6 avril 2016 était consacrée à la **stratégie urbaine** et la **stratégie en matière de développement durable** du projet sous la forme d'une **fiche atelier** à retrouver dans les projets concertés avec le CCD.

Les séances du 8 juin et du 5 juillet étaient consacrées à la **présentation de l'avancée du projet** et à **recenser les besoins en termes de services dans la future gare** et aux alentours au travers d'**ateliers participatifs** et de supports cartographiques.

CALENDRIER DU PROJET



3

CHAMP LIBRE

La Métropole réinterprète le champ de courses des Bruyères en parc naturel à l'image de son patrimoine naturel et historique. Rebaptisé « **Champ libre** », ce parc urbain pourrait s'ouvrir au cœur de la rive gauche dès la mi-2018.

Haut-lieu du sport hippique en France pendant près de 140 ans, le champ de courses des Bruyères offre **un vaste espace naturel de 28 hectares** au cœur du territoire métropolitain. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche très prisé des promeneurs comme des sportifs, la Métropole a engagé une réflexion autour de sa **reconversion en parc naturel urbain** d'envergure. Le projet, rebaptisé « Champ libre », respecte à la fois le passé historique, naturel et urbain du site et répond aux orientations proposées suite à la concertation menée notamment auprès des habitants. Il intègre des composantes essentielles de la vie urbaine : lieu de découverte, de loisirs, de nature et d'agriculture innovante, en les construisant au cœur des quartiers.

Les travaux et propositions concrètes de la commission figurent dans les projets concertés avec le CCD ainsi que dans les comptes rendus des séances des 3 février et 9 novembre 2016 disponibles dans l'annexe numérique.

La séance du 2 mars 2016 visait à présenter Champ Libre, le projet lauréat d'aménagement de l'ancien Parc Urbain Naturel des Bruyères ainsi qu'à faire travailler les membres de la commission GPU dans le cadre d'un **atelier participatif** sur les usages de ce Parc dont la restitution est disponible dans les projets concertés avec le CCD.

La séance du 9 novembre était quant à elle dédiée aux **jardins collectifs** du Champ libre dont la restitution de l'**atelier participatif** figure dans l'annexe numérique.

Le compte rendu intégral de cette séance ainsi que de toutes celles précitées figurent dans l'annexe numérique.





COMMISSION

VILLE RESPIRABLE ET CITOYENNE (VRC)

8 RÉUNIONS

MEMBRES DE LA COMMISSION

Adisa ABDOULAYE, Marc ABSIRE, Hélène ARGENTIN,
Marie ATINAULT, Emanuèle BERNAL, Francis BIA, Philippe BILLAUX,
Guillaume BLAVETTE, Frédéric BOUGEARD, Roger BOUS,
Jean-Paul CAMBERLIN, Jean-Paul CAMBERLIN, Bernard CHAMPEAUX,
Jacques CHARRON, Jean-Luc CHAVANIEUX, Danielle COLOMBEL,
Jérôme CORTINOVIS, Patrick COURTET, Samuel DE GENTIL,
Christophe DELAHAYE, Véronique DELMAS, Ibrahim DEM, Christophe DORE,
Gaétan DUBOIS, Valentin DUCEPT, Antoine FAUCHERRE, Paul-Romain FILLON,
Ludivine GABORIT, Jean-Claude GOSSELIN, Guillaume GRIMA, Bruno GUILLIOT,
Jean-Christophe HEUZE, Bernard JEANNE, Jean-Baptiste LANGLOIS,
Nadine LECOQ, Bernadette LECOURT, Jean-Luc LEMAIRE, Monique LEMARIE,
Xavier LEMOINE, Nicolas LEPELLEY, Christine Leroy, Nicolas LETHELIER,
Bertrand MALAPERT, Michel MIKLARZ, Sébastien MINCHIN, Tomislav PEROVIC,
Louis POIRREE, Marc POT, Éric ROULAND, Alain ROUZIES, Gilles SCOTTE,
Malika SEHAKI, Fabien THOUMIRE, Loraine VILLAUME, Bob VILLETTE.

FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

Cette commission remplace la commission « Chemins de la citoyenneté » qui accompagnait la démarche du même nom.

En 2016, suite à la désignation de la Métropole de Rouen parmi les 20 villes lauréates de l'appel à projets « **Ville Respirable en 5 ans** », cette commission a été renommée Ville Respirable et Citoyenne. Elle a désormais pour mission d'accompagner la Métropole pour mobiliser les différents acteurs ainsi que les habitants du territoire autour du projet de « Ville Respirable ». La commission est également chargée d'émettre des propositions innovantes autour des sujets tels que la **mise en place de Zones à circulation restreintes (ZCR)**, la **logistique urbaine du « dernier kilomètre »**, le développement de **la nature en ville**, le **partage, l'attractivité de l'espace public** ou encore **la marchabilité**.

La commission a également pour objectif de continuer à favoriser et/ou identifier les **initiatives citoyennes** au travers de la démarche « Chemins de la citoyenneté ».



Cette Commission est présidée par **Bernard Jeanne**,
Président de l'association Territoire
UNESCO Métropole Rouen Normandie
(<http://unesco-rouen-metropole.fr>).

LE PROJET VILLE RESPIRABLE EN 5 ANS

Le projet « Ville Respirable en 5 ans », fait suite à un appel à projets lancé en juin 2015 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (renommé depuis Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer). La Métropole est amenée à travailler pendant 5 ans sur différents sujets dont les enjeux portent notamment sur la Santé publique, la qualité de l'air et la transition énergétique.

Le projet Ville Respirable s'inscrit également dans la perspective des grands travaux qui seront menés dans les années à venir (Ligne T4, Cœur de Métropole, Tête sud du Pont Flaubert, trémies ferroviaires...).

L'objectif de la Métropole dans les 5 ans à venir est de mobiliser tous les acteurs économiques, mais également tous les habitants autour du projet de « Ville Respirable » à travers des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt et des quartiers laboratoires.

Toutes les séances de cette commission ont été, en 2016, consacrées directement ou indirectement à cet appel à projets, mais sous différentes formes : présentations du cadre, des enjeux ou d'initiatives associatives, ateliers participatifs et même une balade urbaine (présentée dans le chapitre inter-commissions).

1

LES ENJEUX DE SANTÉ ET DE RESPIRABILITÉ

La séance du 20 janvier visait à présenter le cadre de l'appel à projets et les enjeux liés à la favorisation d'une Ville Respirable au travers des interventions de Véronique Delmas d'Air Normand sur la qualité de l'air dans la Métropole rouennaise et de Jérôme Le Bouard de l'Agence Régionale de Santé sur l'air et la santé.

Le compte rendu de cette séance est intégré à l'annexe numérique.

POUR INFORMATION

En France, entre **20 000 et 40 000 décès prématurés**, seraient liés à la pollution de l'air ;

Le coût de la pollution de l'air est chiffré entre **20 et 30 milliards d'euros** ;

Pour la 1ère fois depuis la seconde guerre mondiale, l'INSEE a démontré une **baisse de l'espérance de vie**.

2

DÉPLOIEMENT DES ZONES TEST

La séance du 4 mars a consisté notamment à proposer un atelier participatif aux membres consacré aux thématiques suivantes : **la mobilité, la logistique urbaine et la nature en ville**.

L'espace public est un formidable terrain d'expérimentation. C'est l'endroit où se confrontent les aménagements urbains et les usages. Ainsi, l'expérimentation permet d'interroger les usages et, en outre, de faire émerger l'innovation, favorisant ainsi des nouvelles pratiques.

C'est pourquoi il a été demandé à la commission de proposer, à l'échelle de zones d'expérimentation, des **aménagements urbains innovants** autour des enjeux de mobilité multimodale, de logistique et de nature en ville.

La restitution de cet atelier est à retrouver dans les projets concertés avec le CCD.



3

DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES "NATURE EN VILLE" : PROPOSITION DU MOUVEMENT LES INCROYABLES COMESTIBLES

Dans le cadre de leur participation à la commission « ville respirable et citoyenne » du CCD, des représentants du mouvement des **Incroyables Comestibles Darnétal/Agglo de Rouen**, ont souhaité proposer un projet « **nature en ville** » qui s'inscrirait dans le plan d'action Ville respirable, mais aussi dans la démarche chemins de la citoyenneté.

Avant d'aller plus loin dans la conception du projet ils ont souhaité proposer cette initiative aux membres de la commission afin de la co-construire et de mobiliser d'autres acteurs.

À l'occasion de la journée internationale de l'environnement et de la semaine du développement durable les Incroyables Comestibles proposent d'organiser le samedi 04 juin 2016 un évènement multi-site avec l'**installation de carrés potagers** et des **ateliers semis pour les enfants**. Ainsi, quatre sites pourraient être investis, par exemple, tout au long de la rue Jeanne d'Arc. Les sites pourraient être les suivants :

- **Esplanade de la Gare rive droite**
(site précis à déterminer)
- **Square Verdrel**
(site précis à déterminer)
- **Tour Saint André**
(espace vert autour)
- **Esplanade du Théâtre des Arts**
(site précis à déterminer).

Il pourrait être prévu d'installer des carrés potagers square Verdrel et dans l'espace vert autour de la Tour St André et disposer quelques bacs potagers à l'entrée de la gare RD et de l'Opéra.

Les objectifs de cette initiative étaient de :

- Contribuer au développement des **espaces de nature en ville**,
- **sensibiliser les enfants et les passants au jardinage partagé**,
- sensibiliser au **respect du vivant et des cycles naturels**, à la **protection des sols et de la biodiversité**
- Promouvoir des techniques de **culture bio-naturelle** : **agroécologie, permaculture, biodynamie...**
- promouvoir le **respect**, la **bienveillance**, la **rencontre**, le **partage**, le **don** et la **gratuité**.

Il a été demandé à la Métropole de contribuer à la logistique de l'évènement en facilitant l'obtention de l'autorisation de la Ville de Rouen pour poser des carrés potagers sur ces sites et en fournissant des planches en bois pour les carrés potagers et les panneaux pédagogiques.

Cette expérience aurait vocation à se reproduire périodiquement sur d'autres sites. Tous les membres de cette commission sont invités à s'investir dans ce projet.

Le compte rendu intégral de la séance du 19 avril est à retrouver dans l'annexe numérique.

LES INCROYABLES COMESTIBLES ?

Originaires d'Angleterre, les Incroyables Comestibles (en anglais : Incredible Edible) sont un mouvement participatif citoyen, mondial, autonome, totalement apolitique (au sens partisan du terme) et non marchand. Il s'agit d'une expérience communautaire d'innovation sociale qui consiste en la mise à disposition gratuite, dans de petits potagers disséminés dans les villes et les campagnes, de légumes cultivés par les volontaires participant au mouvement.

Plus d'informations sur :
<http://lesincroyablescomestibles.fr>



4

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION SUR LES ZCR, ZTL ET SUPERMANZANAS

Les séances du 2 juin et du 6 juillet ont pour leur part consisté à présenter les **trois outils de régulation des flux de mobilité en ville** que sont les **Zones de Circulation Restreinte** (vers une modulation des flux routiers en fonction des niveaux d'émission polluant), les **Zones de Trafic Limité** (logique de régulation autour de la géographie des déplacements) et les **Supermanzanas** (logique de régulation autour des fonctionnalités urbaines).

Les membres de la commission ont ensuite travaillé sur la mise en application de ces trois outils dans

le cadre d'**ateliers participatifs** dont les fiches ateliers sont à retrouver dans les projets concertés avec le CCD.

Une présentation sur la **voiture électrique** a été réalisée par Jean-Paul Camberlin de Rue de l'avenir et des exemples de bonnes pratiques (disque vert, exemple londonien...) ont également été abordés lors de la séance du 6 juillet.

Les comptes rendus de ces deux séances figurent dans l'annexe numérique.

5

LA VOITURE ÉLECTRIQUE : LA SOLUTION IDÉALE ?

Les constructeurs emploient, souvent à tort, les terminologies de véhicules propres, véhicules écologiques ou voitures citoyennes. Or, les particules sont dues à l'abrasion des sols, à l'usure des pneus et aux coups de frein. **La part de production des particules fines augmente par rapport aux autres polluants.** Selon l'ADEME, pour prendre en compte toutes les étapes du cycle de vie des voitures, il faut au moins rouler 50 000 kilomètres avec une voiture électrique pour avoir un bilan d'émissions comparable à celui d'un moteur thermique car la voiture électrique nécessite plus d'émissions de CO² qu'une voiture à essence pour sa production. S'agissant des **voitures électriques et hybrides**, en France, elles émettent **le plus faible taux d'émission de CO² grammes/kilomètres** en tenant compte de l'origine de l'électricité.

En outre, **la voiture électrique réduit la pollution locale**, mais le réchauffement climatique étant un phénomène global, elle ne résiste pas à l'analyse des chiffres. **Une centrale nucléaire est capable**

d'alimenter 1 million de véhicules. Si toutes les voitures devenaient électriques en France, il faudrait 30 centrales nucléaires en plus, et à l'échelle mondiale, il faudrait 1 000 centrales nucléaires en plus. Un réacteur nucléaire est conçu pour avoir une durée de vie de 50 ans alors que les réserves d'uranium sont limitées à 75 ans au rythme actuel de consommation. **La généralisation au rythme actuel de la voiture électrique n'est pas viable** et constitue pour l'heure une impasse à l'échelle mondiale, si ce n'est à modifier les usages d'utilisation des batteries (mutualisation, achat comme les bouteilles de gaz).

La part majeure du nucléaire amène à penser que la voiture électrique pourrait être propre. Or l'impression est que l'État a avancé très vite sur ce sujet et la Région a installé de nombreuses bornes de recharges qui ne servent pas. Il s'agit d'investissements d'argent public qu'il conviendrait de ne pas perdre, d'autant plus que le territoire produit des voitures électriques. Il faudrait donc s'en



servir pour **changer les usages des véhicules.** La collectivité locale pourrait s'attribuer la compétence de favoriser les pratiques de mutualisation et de partage. Il faut ainsi s'interroger sur la gestion responsable d'un **parc de voitures et de véhicules électriques mutualisés**, notamment dans la problématique du dernier kilomètre qui est très importante à Rouen. Il serait ainsi possible que les véhicules polluants restent à la frontière de la ville et que l'acheminement des livraisons s'opère par ce biais.

Pour conclure, si la voiture sera toujours génératrice de particules, en revanche d'autres solutions de production renouvelable de l'électricité telles que l'hydrogène (des études sont d'ailleurs réalisées par l'INSA et Moveo à ce sujet) ou la méthanisation (utilisée par les bus lillois) existent et l'origine de l'électricité est le point important. La voiture propre ne signifie donc pas aucune pollution.

Plus d'informations : sur www.ruedelavenir.com.

NATURE EN VILLE : PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES MELLIFÈRES ET COMESTIBLES

La séance du 12 octobre a notamment été consacrée à la proposition de l'**association le Potagiste**, représentée par Louis Poirrée, consistant à développer des paysages mellifères et comestibles.

Le paysage mellifère et comestible

Il s'agit d'un paysage composé de plantes nectarifères dont la favorisation implique d'enrayer l'érosion de la biodiversité, notamment des abeilles. Ce qui passe par **trois solutions** :

- Les politiques de gestion différenciée qui consistent à prévoir **différents traitements des espaces avec de la nature laissée à sa propre extension**.
- Planter des **plantes horticoles qui produisent du nectar**.
- Développer l'**agriculture urbaine** et la **culture des plantes comestibles**.

Par ailleurs, les enjeux de la pollution sont également évoqués. Par exemple, un arbre stocke du carbone essentiellement durant sa période de croissance, entre 2 et 20 ans. Le bambou corbium est champion en matière de séquestration du carbone, avec 60 tonnes de carbone à l'hectare par an, soit 30 % de plus que les forêts de hêtres ou de chênes.



Les membres de la commission alertent sur le fait qu'il serait intéressant en cas d'abattage sur le tracé du T4 de faire un bilan en termes de **nombre d'arbres abattus** et de **nombre d'arbres replantés**, en considérant également l'âge des arbres.

L'association Le Potagiste

Le Potagiste est né de la volonté d'accompagner toutes personnes souhaitant mettre en place un jardin ou un potager de manière naturelle.

L'association accompagne ainsi :

- les particuliers dans la conception de leur jardin
- les écoles souhaitant mettre en place un potager pédagogique
- les porteurs de projets de jardins partagés

L'association se propose d'intervenir lors de la réflexion du projet, mais souhaite également accompagner les personnes lors de la mise en pratique et, le cas échéant, réaliser les travaux.

Plus d'informations sur :
www.lepotagiste.com



7

POLITIQUE DE LA MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Cette séance du 12 octobre a également permis de faire un point sur la politique actuelle de la Métropole en matière de **gestion différenciée des espaces verts**.

La gestion différenciée est **un des 7 volets de la politique de la Métropole en matière de biodiversité** et consiste à ne gérer de façon intensive qu'aux endroits où cela est nécessaire et de faire **le moins d'entretien possible sur les espaces verts**. Ce principe a été accompagné de beaucoup de communication pour être accepté. Le plan sur la gestion différenciée comprend 5 volets, et a été engagé en 2012. La Métropole s'est ainsi proposée de mener ce projet **sans phytosanitaire** sur la totalité des espaces qu'elle gère (délaissés de voirie, les bassins de rétention des eaux, les espaces liés aux TEOR et aux différents bâtiments).

Il s'agit également de faire en sorte que les délégataires des services publics le soient (Zénith) et d'accompagner les communes volontaires, les entreprises et les établissements publics ou privés dans la même démarche.

Par ailleurs, la Métropole s'est engagée à **mettre à disposition ses terrains à des particuliers ou des agriculteurs** pour qu'ils en fassent soit de la fauche (fourrage), soit qu'ils mettent directement leurs bêtes. La Métropole a reçu 350 réponses pour une quarantaine de sites.

- Il est proposé que la Métropole introduise des **arbres fruitiers** dans l'espace public communal. Ces arbres fruitiers sont communautaires, représentent une ressource alimentaire, mais aussi un lieu de convivialité, permettent la réappropriation de l'espace et ont des vertus pédagogiques pour les enfants.

- L'introduction d'une charte qui engagerait l'habitant en termes de **compostage** (notamment les périurbains qui ont de l'espace pour avoir un composteur) est également suggérée. Les personnes impliquées verraient une **réduction de leur taxe d'enlèvement**, même de manière symbolique.

Le dernier sujet abordé par la commission lors de la séance du 12 octobre portait sur le **développement**

de la nature en ville dans le cadre des fiches actions de l'appel à projets ville respirable en 5 ans. L'une de ces fiches actions évoque la **création de zones test** autour de la qualité de l'air et il s'agirait de mobiliser la commission sur la nature en plus de ses travaux sur la qualité de l'air et le bruit. Pour l'heure, tous les éléments cartographiques en termes de pollution, du bruit et d'espaces verts ne sont pas encore disponibles. L'objectif est de

pouvoir **modéliser et développer des espaces agréables à vivre** et de nombreux éléments restent à réinventer.

La nature en ville était également à l'ordre du jour de la séance 14 décembre au cours de laquelle les différentes échelles d'intervention, les acteurs et outils mobilisables, les points de vigilance et différents retours d'expérience ont été présentés par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

LES OBJECTIFS :

La protection de la ressource en eau par le zéro phyto en 2020.

Le développement de la biodiversité en milieu urbain par la gestion des espaces techniques.

La rationalisation.



8

REQUALIFICATION DU SQUARE VERDREL

La séance du 17 novembre était consacrée à la présentation du projet de requalification du square Verdrel. Pour rappel, **le square Verdrel s'étend sur 1 650m² et a été inauguré en 1863.**

LES OBJECTIFS :

- Offrir au public un **square de centre qualitatif**,
- Proposer un **style paysager nouveau** à la ville (aujourd'hui c'est un square haussmannien refermé sur lui-même, la ville souhaite le rouvrir sur les alentours),
- **Rénover l'ensemble du quartier** (avec la direction d'urbanisme à la ville, est née une intention de rénover l'ensemble du quartier, l'allée Eugène Delacroix et l'ensemble du Vieux Palais),
- Un **lieu de vie sociale**,
- Offrir **une continuité entre le jardin, le parvis et le Musée** (depuis le remaniement du square, le square tourne le dos au musée et le musée ne communique pas avec le square ou très peu),
- **Valoriser le contexte urbain**,
- **Restituer le plan d'origine** en termes de dessin, de tracés et d'allées,
- Retravailler **avec la flore présente** à la création du square.



Le compte rendu intégral de cette séance ainsi que ceux de toutes les séances précitées figurent dans l'annexe numérique.

COMMISSION

**PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
(PAT)**

8 RÉUNIONS

MEMBRES DE LA COMMISSION

Philippe ANNE, Michèle BARE, Francis BIA, Astrid BIGAULT,
Franck BLANPAIN, Guillaume BLAVETTE, Alban BOURCIER, Roger BOUS,
Guillaume BRUYANT, Paul CADIEUX, Jérôme CAILLEUX, Jean-Paul CAMBERLIN,
Catherine CAPRON, Michel CHAMPALBERT, Bernard CHAMPEAUX,
Jacques CHARRON, Isabelle CHESNEAU, Josette CHEVAL, Serge CHRISTOPHE,
Franck COHEN-SOLAL, Daniel CORNET, Jérôme CORTINOVIS, Georges CRESTIN,
Stéphanie CUBAUD, Véronique DELMAS, Ibrahim DEM, Nathalie DESHAYES,
Christophe DORE, Gaétan DUBOIS, Valentin DUCEPT, Thierry FAUVEL, David FERET,
Etienne FROMENTIN, Bruno FUSCO, Gilles GAL, Juliette GIACOMAZZO,
Jean-Pierre GIROD, Danielle GODET BAUDU, Hervé GOMOND,
Jean-Claude GOSSELIN, Alain GOUSSAULT, Emile GROULT, Bruno GUILLIOT,
José GUTIERREZ, Antoine HERAIL, Yves KEROUEDAN, Stéphane LALLIER,
Jean-Noël LE TOULOUZAN, Jean-Luc LEMAIRE, Xavier LEMOINE,
Nicolas LEPELLEY, François LORIN, Marie MABILLE, Bertrand MALAPERT,
Corinne MARANDET, Pascale MARTINET, Olivier MICHEZ, Franck NIVOIX,
Paul PAQUET, Claire PEREZ, Tomislav PEROVIC, Pierrick PORTENGUEN,
Anne-Hélène ROBIAL, Eric ROULAND, Jean-Pierre ROUSSEAU,
Alain ROUZIES, Patrick SADONES, Gilles SCOTTE,
Abdelaziz SEBBATA, Fabien THOUMIRE, Guy TOUFLET,
Philippe VARIN, Hélène VEYRIERES, Henri WATTIEZ..

FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

Cette commission est consultée en tant qu'instance de concertation privilégiée de la Métropole son avis et contribution sont demandés dans le cadre de la concertation et suivi des grands documents de prospective et planification territoriale : **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** et **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et **Programme Local de l'Habitat (PLH)**. Elle doit également apporter sa contribution sur l'évaluation de ces dispositifs.

Il est également attendu de cette commission qu'elle apporte son expertise technique et/ou citoyenne, qu'elle permette à la Métropole de tester des idées et de les enrichir, d'évaluer l'impact de certains choix et de prendre la température de la société civile sur diverses problématiques.

De plus, les membres de cette commission peuvent participer à la sensibilisation des parties prenantes du territoire aux **enjeux de l'urbanisme**, de **la mobilité** et de **déplacements**, de **l'aménagement de l'espace**, de **l'habitat** et du **changement climatique**.



Cette commission est présidée par **Bernard Champaux**, Président du Comité Pour les Transports en Commun de l'agglomération rouennaise (CPTC).

1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Dans la continuité du travail mené pour l'élaboration du SCoT, cette commission a consacré plusieurs séances au PLUi. En 2016, il était attendu de cette commission qu'elle puisse **accompagner le processus de concertation** et **aider la Métropole à mobiliser davantage les habitants et parties prenantes du territoire**, mais également qu'elle puisse **émettre des propositions concrètes**.

Les modalités de concertation des membres du CCD, de leurs réseaux ainsi que du grand public sur le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** ont donc constitué le fil rouge de la commission lors des trois premiers trimestres de l'année 2016. L'instance a émis à cet effet un certain nombre de propositions et de préconisations qui sont à retrouver dans les projets concertés avec le CCD ainsi que dans les comptes rendus des 26 janvier, 7 avril, 21 avril, 19 mai, 1er juin, 21 juin et du 1er septembre 2016.

LE PLUi ?

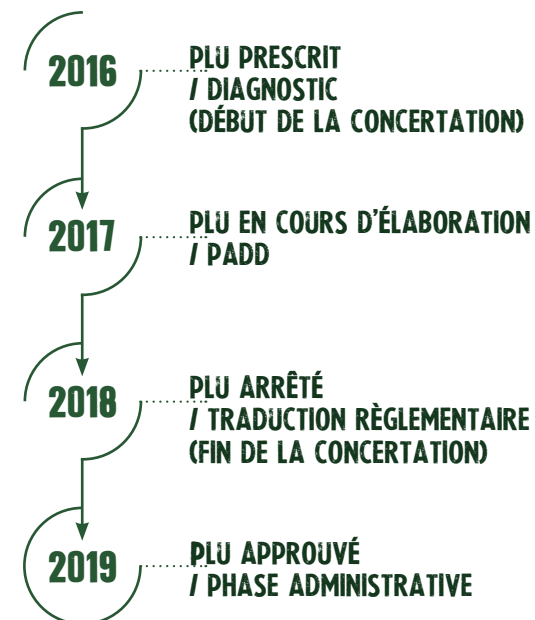
Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), le PLU remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Il définit les **règles qui s'appliquent aux projets de construction et d'aménagement** : quelle zone pourra ou non être urbanisée, s'il y aura des logements ou des activités économiques, quelles formes doivent respecter les constructions...

C'est à partir de ces règles que les Maires délivrent ou non les permis de construire, d'aménager, de démolir, les autorisations de travaux.

Le PLU définit l'**aménagement global du territoire** dans un souci de **développement durable**. Il prend en compte l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les activités économiques, les équipements publics mais aussi le paysage et le patrimoine, tout ce qui fait la spécificité des communes. Il doit exposer clairement le projet global de territoire dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document constitue le cœur du PLU et présente les grandes ambitions de la Métropole sur son évolution.

*Plus d'informations sur
plu-metropole-rouen-normandie.fr*

CALENDRIER DE LA CONCERTATION PLU



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

L'appellation **Plan Climat Air Énergie Territorial** remplace celle de Plan Climat Énergie Territorial puisque la loi sur la transition énergétique introduit la notion de **qualité de l'air**.

La Métropole fait partie des collectivités territoriales concernées par la réalisation d'un PCAET **applicable à tous les établissements publics et collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants**.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, ayant valeur d'**engagement**, qui structure et rend visible l'action de la Métropole et des acteurs associés face aux **défis du changement climatique et de la pollution atmosphérique**. Le PCAET s'inscrit dans le projet politique de la Métropole, il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions structurelles et opérationnelles pour les atteindre.

Le diagnostic sur le territoire montre que les enjeux forts en matière de **lutte contre le réchauffement climatique** sont, au-delà de l'industrie, le secteur résidentiel et les transports. La Métropole a lancé l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle des **71 communes**. La démarche est à l'état de diagnostic et l'implication envisagée de

la commission dans le cadre de l'élaboration du PCAET sera détaillée dans les projets concertés avec le CCD.

La séance du 7 avril 2016 était notamment dédiée à la **présentation de la filière bois locale** qui constitue un enjeu majeur du PCAET.

POUR INFORMATION

La fabrication d'une poutre émet :

6 kilos de CO² si elle est en bois
76 kilos de CO² si elle est en acier
101 kilos de CO² si elle est en béton
327 kilos de CO² si elle est en aluminium

Mais aussi :

- Durant la croissance de l'arbre, 101 kg de CO² auront été stockés.
- 1 000 mètres cubes de bois, permettent de créer 21 emplois.
- L'approvisionnement en bois local ne représente que 0,17 % de surcoût à l'échelle d'un bâtiment.

La séance du 19 mai 2016 a été notamment consacrée à la présentation **du contexte et des enjeux du PCAET**. Celle du 19 octobre 2016 a porté sur le cadre de **l'élaboration du PCAET** de la Métropole. Cette séance comprenait également des interventions de Benoît Laignel, professeur à l'Université de Rouen, sur le

changement climatique, puis de Véronique Delmas, représentante de l'association « Air Normand », sur la qualité de l'air sur le territoire rouennais. Un quizz portant sur les questions climatiques et de qualité de l'air a aussi été proposé aux membres de la commission lors de cette séance.

Les comptes rendus des séances précitées figurent dans l'annexe numérique.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

La NASA calcule mensuellement la température à la surface de la planète :

- Depuis 1987, la tendance était haussière avec une perspective de +5 degrés à l'horizon 2100.
- Depuis 2015, cette tendance est comprise entre +5 et +7 degrés à l'horizon 2040, voire 2030.
- 1 degré d'augmentation de la température en moyenne, correspond à une augmentation de 15 mètres du niveau des mers.

Le GIEC² établit :

Une perte de 14 mètres de glace depuis 1950. Entre 1979 et 2005, la fonte de la calotte glaciaire de la banquise équivaut à deux fois le territoire français. L'élévation du niveau marin était de 19 cm en moyenne entre 1901 et 2010.

Les projections de 2014 du GIEC prévoient une élévation des mers entre 26 cm et 1 m d'ici 2100 (contre entre 18 et 42 cm, selon les prévisions de 2007).

La station de Boos établit une augmentation de +1,1°C (entre 1940 et 2010).

Mais aussi en Normandie :

- Concernant le bassin-versant de la Seine, tous les modèles de projections du projet ReXHySS³ concordent avec une élévation de la température d'ici 2100 qui serait comprise entre +2°C et +4°C
- Selon 3 modèles fournis par Météo France et la DREAL dès 2050, l'année exceptionnelle de 2003 deviendrait inférieure à la moyenne.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

³ Impact du changement climatique sur les Ressources en Eau et les Extrêmes Hydrologiques dans les bassins de la Seine et la Somme.



COMMISSION

CULTURE ET INNOVATION SOCIÉTALE (CIS)

6 RÉUNIONS

MEMBRES DE LA COMMISSION

Sylvain AMIC, Carole ANGENOT, Jean-Christophe APLINCOURT, Marie ARTINAULT, Eva BAH, Michèle BARE, Yann BERTHELOT, Etienne BISSON, David BOBEE, Pierre-Louis BONNARD, Frédéric BOUGEARD, Marie CASTETS, Manuel CHESNEAU, Danielle COLOMBEL, Sébastien CREPIN, Jessie CROCHET, Florian DANTREUILLE, Caroline DEGRAVE, Jean-Marc DELACRUZ, Claire DELALANDE, Fabrice DEPERROIS, Christophe DORE, Hélène DU MAZAUBRUN, Franck DUBOIS, Baptiste FAUVEL, Damien FEMENIAS, Mickael FERON, Charles FREGER, Catherine GAILLARD, Elodie GALLIER, Philippe GIBAU, Emmanuel GOUACHE, Sophie GOURY, Thierry HEYNEN, Fabrice HOUDRY, Magali HOUEL, Christophe HUBERT, Dominique JOURDAN, Arnauld LASTEL, Anne-Marie LE BOCQ, Anne LE GOFF, Gaël LECOEUR, Cécile LEGROS, Xavier LEMOINE, David LEROY, Franck LEVASSEUR, Shufen LI, Annie MABILAIS, Stéphane MAUNIER, Olivier MICHEZ, Philippe NAULOT, Tomislav PEROVIC, Laurence PUECHBERTY, Raphaël QUENEHEN, Caroline QUESSANDIER, Nathalie RACINE, Yveline RAPEAU, Frédéric ROELS, Romain SAUNIER, Abdelaziz SEBBATA, Cécile-Anne SIBOUT, Magali SIZORN, Raphaëlle STOPIN, Marco TEANI, Frédrike UNGER, Karim ZAIKA.

Issue des Rencontres de la Culture organisées par la Métropole et la Ville de Rouen en mars 2016, cette commission a vu le jour en avril 2016. Les Rencontres avaient permis le décroisement et la concertation des acteurs publics, associatifs, privés appartenant à différentes disciplines (lecture publique, musique, arts plastiques, arts de la rue, danse ...). Cette commission vise à poursuivre la démarche.

Elle a pour but d'ouvrir des perspectives nouvelles qui viendront nourrir la réflexion et la politique culturelle métropolitaine, en considérant la culture comme un objet pluridimensionnel capable d'entraîner des évolutions sociétales.

LES OBJECTIFS

Définir une vision métropolitaine partagée

Elaborer un cadre clément qui permette le développement des pratiques culturelles de la population

Favoriser l'innovation et l'expérimentation collaboratives

FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

Inscrire la « **culture** » dans un **projet de société**, élaborer un objet de **fierté pour notre territoire**. Cette commission vise à ouvrir des perspectives nouvelles qui viendront nourrir la réflexion et la politique culturelle métropolitaine, en considérant la culture comme un objet pluridimensionnel capable d'entraîner des évolutions sociétales.

Quelles projections/hypothèses à 10 ans, et au-delà, pouvons-nous construire à l'échelle de la métropole rouennaise ?

MÉTHODE

Pour définir ce projet de territoire, nous avons décidé d'utiliser la méthode suivante.

*«Qu'est ce qui ne va pas ?
Quels problèmes et quelles
contradictions se dégagent du
constat ?»*

**PROBLÈMES
CONTRADICTIONS**

*Affirmation des valeurs partagées
« Au nom de quoi peut-on dire qu'il y
a problèmes/contradictions ?
Quelles sont les perspectives ? »*

VALEURS

SITUATION

ACTIONS

*Poser des constats
« Que se passe-t-il à l'heure
actuelle ? »*

*Proposer ensemble les bases du
changement
« Quelles propositions pouvons-nous
apporter pour changer la situation ? »*

CALENDRIER

Jeudi 29 septembre :
Intervenant extérieur :
Jean-Michel Lucas

Jeudi 20 octobre :
Étape 2 de la méthode :
Problèmes-contradictions

Mardi 22 novembre :
Intervenant extérieur :
Christian Ruby

Jeudi 15 décembre :
Étape 3 de la méthode :
Valeurs - premières propositions

2017 :
Travail sur un plan d'actions concret

Les travaux de cette commission sont articulés autour de trois axes thématiques :

- La culture dans notre société
- Les pratiques et l'offre culturelles
- La construction d'une politique culturelle métropolitaine

L'idée est d'appliquer la méthode ci-dessus pour chacune des thématiques afin de produire des propositions concrètes et ainsi amorcer un processus de mise en œuvre. Ces thématiques ont été retenues à la suite de la première séance qui avait pour objectif d'établir la situation initiale, la première étape de cette méthode.

FOCUS

SUR L'ANIMATEUR DE LA COMMISSION ET LA GENÈSE DE SA CRÉATION

Jean-Christophe APLINCOURT,
Directeur du 106 et animateur de la commission
Culture et Innovation Sociétale (CIS)



Quelle est votre antériorité au sein du CCD et quelle a été la genèse de la commission Culture et Innovation Sociétale ?

Je suis membre du CCD depuis 2013. J'ai participé à la commission Grands Projets Urbains (GPU) qui était précédemment appelée écoquartier Flaubert et j'anime la commission Culture et Innovation Sociétale (CIS) depuis juin 2016. La genèse de cette commission résulte des Rencontres de la culture qui ont été organisées le 15 mars 2016 par la Métropole et la Ville de Rouen. Un des vœux qui est ressorti de ces rencontres de la culture portait sur la création d'un organe permanent de réflexion, d'échanges et de débat entre les acteurs culturels (publics, privés, associatifs, artistes...) et la population.

La plus-value supplémentaire est que le CCD comprend désormais un collège d'habitants qui apporte une parole citoyenne différente et extérieure au code des professions culturelles.

Quelles ont été vos motivations pour animer cette commission ?

le CCD comprend désormais un collège d'habitants qui apporte une parole citoyenne différente et extérieure au code des professions culturelles

La démocratie compte beaucoup dans mon projet personnel et professionnel. En outre, je faisais partie des personnes qui avaient proposé la création de cette commission, donc j'ai assumé mes propositions. Par ailleurs, le fait de mettre les personnes en synergie, de rompre avec l'entre soi est très porteur et très important car cela enrichit tout le monde.

CALENDRIER DES THÉMATIQUES ABORDÉES AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Mardi 31 mai :

Genèse de cette commission, objectifs et méthodes proposés et un débat de situation : cartographie de l'aménagement culturel et quelques constats.

Jeudi 23 juin :

Atelier consacré à la définition de la feuille de route de la commission

Jeudi 29 septembre :

Intervenant extérieur : Jean-Michel Lucas sur les droits culturels

Jeudi 20 octobre :

Étape 2 et 3 de la méthode : Problèmes-contradictions et Valeurs

Mardi 22 novembre :

Intervenant extérieur : Christian Ruby sur l'émancipation culturelle

Mardi 15 décembre :

Étape 4 de la méthode : Actions/Propositions

Les comptes rendus et fiches ateliers des séances évoquées figurent dans l'annexe numérique.

L'AVIS DE L'ANIMATEUR DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Pouvez-vous évoquer l'état d'avancée des travaux de cette commission depuis sa création récente ?

Un temps de rodage a été nécessaire pour mettre les choses en route et définir un axe de travail, mais une qualité de propos transversaux s'est développée. Nous nous sommes appuyés sur l'apport d'intervenants extérieurs tels que Jean-Michel Lucas, haut-fonctionnaire de la culture attaché au concept de droit culturel ou Christian Ruby, philosophe, passionné par la culture et à l'origine de plusieurs théories novatrices. Le but de cette commission est notamment d'ouvrir des perspectives parce que c'est ce qui permet de construire une communauté d'esprit et d'action.

Parmi les idées que nous avons abordées, il y a par exemple celle de l'éloignement de la vision verticale de la culture. Cette approche consiste à entrer dans une sorte de complexité qui est nécessaire pour innover. Or, innover prend du temps et de l'énergie,

mais c'est important. Je pense que cette commission fonctionne comme un escargot ou un cercle vertueux. Elle commence par un petit cercle qui s'élargit au fur et à mesure qu'il progresse.

Après avoir passé plusieurs heures à faire un état de la situation, réfléchi aux valeurs que nous souhaitons porter et avoir ces apports un peu conceptuels, nous souhaitons désormais être source de propositions et d'actions. Cela deviendra donc plus concret, plus constructif, mais ce passage réflexif était nécessaire pour déterminer les orientations en fonction d'un background partagé.

Est-ce que vos travaux s'articulent autour des 4 thèmes évoqués à la première séance : pratique, offre culturelle, construction politique-culturelle, culture dans la société et communication, ou vous pouvez vous émanciper de ces thèmes ?

Nous avons essayé d'être assez descriptifs au départ. Ces sujets-là étaient un peu une amorce pour démarrer le travail et permettre l'appropriation. Après nous sommes passés à une phase de problématisation. Nous nous sommes interrogés pour essayer d'identifier certains handicaps ou points faibles en raisonnant sur la manière dont s'articule l'activité culturelle sur le territoire. A partir de là, nous avons essayé de convenir d'une perspective de société afin de définir des angles d'investigation différents, puisqu'en fonction du cadre dans lequel on se situe et dans lequel on veut s'inscrire, les problématiques ne sont pas les mêmes. Il est important d'avoir un langage commun sur cet aspect et d'arriver à se comprendre parce que c'est toute une architecture intellectuelle qui est induite par certains mots.

**construire une
communauté d'esprit
et d'action.**

Le but était que cette commission ait un rôle consultatif, mais également qu'elle soit un laboratoire d'idées pour jouer un rôle de transformation.

Les derniers débats ont porté sur les valeurs communes et les perspectives d'actions. Nous avons abordé les thèmes suivants : diversité/unité, espace public/pratique culturelle, émancipation/faire humanité ensemble et contrôle politique/droit à l'expérimentation. Il s'agissait des points relevés lors des séances précédentes que nous avons essayé de synthétiser pour réamorcer une nouvelle discussion.

Quelle était la « commande » initiale, la finalité de la Métropole au moment du lancement de la commission CIS ?

La Métropole a conscience que la politique culturelle est un sujet qui doit être toujours questionné et en évolution constante. Le but était que cette commission ait un rôle consultatif, mais également qu'elle soit un laboratoire d'idées pour jouer un rôle de transformation. En ce qui concerne la vie de cette commission et son animation, il n'y a pas d'esprit dogmatique de commande, mais plutôt un principe de construction collective.

Peut-on dire que les valeurs que vous avez évoquées constitueront la feuille de route de la commission ou cette feuille de route est-elle en perpétuelle évolution en fonction des échanges ?

La première approche consistait à avoir des apports extérieurs et mener des cycles de réflexions générales. Nous sommes arrivés à un point de maturation de la réflexion et nous allons prochainement proposer un échange avec le Président de la Métropole, pour les associer à l'avancée et envisager un temps de validation avec eux. Certaines choses peuvent nécessiter une commande pour une action particulière et dans ce cadre-là une validation serait

nécessaire. Cela déboucherait sur différents types de projets. Nous proposons ainsi de créer une charte de la convivialité dans les établissements culturels. Cette proposition n'engagerait pas de financement et constituerait une incitation en termes de sociabilité autour de la culture. Il s'agirait d'un guide d'ouverture et non d'un système de contraintes. Cette idée pourrait constituer un axe de travail en 2017.

Chaque commission est un pas vers une construction collective. Nous ne déroulons pas un programme pré-écrit. En 2017, nous entrerons dans des phases plus opérationnelles, car la commission CIS n'est pas vouée à rester dans les limbes. Cette commission est un outil consultatif et de réflexion dont l'objet est de fabriquer du langage et de véhiculer des idées afin de contribuer à transformer quelque peu les postures anciennes sur la culture, utiliser un vocabulaire nouveau et penser différemment en arrêtant de s'opposer sur des axes bien connus.

Lors de l'état des lieux de l'existant sur le territoire métropolitain un écart entre les réalités de l'offre et de la demande a été évoqué. Ce point a-t-il été ré-abordé au cours des commissions suivantes ?

Cette question a évolué et un sujet concret s'est imposé : la question déterminante des espaces de travail artistique. Pour qu'un territoire ait des ambassadeurs, des artistes qui rayonnent au-delà de ses frontières, il faut que ses artistes aient des conditions pour travailler, s'améliorer et se « confronter » à leurs pairs. Le jugement des pairs joue un rôle très important, très stimulant et autorégulateur par rapport à un milieu. Ce sujet nous préoccupe et les solutions sont multiples. Une des solutions souvent évoquées porte sur la création de tiers-lieux, des lieux de création mais aussi d'échange

créer une charte de la convivialité dans les établissements culturels

et de multidisciplinarité, de convivialité. Ou alors à l'optimisation des espaces existants car on pense qu'il existe déjà des lieux qui sont aujourd'hui sous-utilisés. N'y aurait-il pas un protocole à mettre en œuvre pour que des créneaux de sous-utilisation de certains lieux soient mis à la disposition d'artistes ? L'idée serait qu'à l'échelle de la Métropole une sorte de contrat type soit mis au point pour fabriquer des lieux et moments de résidence afin de construire un cadre clément pour des pratiques qui se professionnalisent.

Pensez-vous à des pistes d'amélioration pour passer du réflexif à l'opérationnel, impliquer d'autres types d'acteurs ou rendre vos travaux encore plus efficaces ?

Une proposition concerne par exemple un diagnostic du territoire qui poserait beaucoup de questions telles que : ce diagnostic de la culture doit-il impliquer une enquête auprès de la population ? Si tel est cas, quelles informations souhaiterions-nous recueillir ? Les interrogations portent sur la méthodologie permettant de réaliser ce diagnostic et la question de recourir à un opérateur technique prestataire pour mener à bien ce diagnostic se poserait. C'est une des hypothèses, mais je ne sais pas si elle se concrétisera.

Que préconiseriez-vous en ce qui concerne la méthodologie des commissions ?

L'alternance entre des ateliers thématiques et un apport théorique d'information pourrait être une bonne option. Ainsi, nous aimerions inviter des personnes qui organisent de grands événements urbains pour découvrir leurs approches. L'idée ne serait pas de les dupliquer sur le territoire, mais de les faire témoigner pour obtenir une parole de l'intérieur. Nous avons des

opinions différentes de ce que cela peut représenter, mais il s'agit d'une stratégie de développement liée à la visibilité d'un territoire.

Parmi les propositions émises y en a-t-il d'autres que vous envisageriez de proposer à la Métropole ?

À notre stade je ne peux pas me prononcer davantage, si je veux respecter notre processus de travail. Ma position est une posture de catalyseur et c'est celle dans laquelle doit être une métropole. Elle ne doit pas se positionner comme un opérateur. Elle doit travailler avec les acteurs du territoire, les faire collaborer et s'appuyer sur leur intelligence commune. Nous sommes cohérents sur cette vision-là et si aucun projet concret n'a pour l'instant été élaboré, tout le temps consacré en amont est vraiment constructif. Le fait que les membres échangent est déjà une action qui sort des routines, et des enfermements que la société fabrique.

travailler avec les acteurs du territoire, les faire collaborer et s'appuyer sur leur intelligence commune



Grâce aux travaux menés entre juin et décembre, la commission a pu aboutir à la synthèse suivante :

SUJETS TRANSVERSAUX

Diversité / Unité

Espaces publics / Pratiques

Emancipation / Faire humanité ensemble

Contrôle politique / droit expérimentation

VALEURS COMMUNES

Respect de la diversité à l'intérieur d'un écosystème

Vision horizontale par opposition de la vision verticale

Interaction sans condescendance

Plus jamais un lieu à vocation unique (multiplicité de pratiques)

Les lieux culturels doivent être des lieux où le public fait de la culture.

Les expérimentations entre les lieux ouvrent des portes bizarres et intéressantes

PISTES D' ACTIONS

Etude des pratiques culturelles

Diagnostic de l'offre culturelle

Rédaction et portage d'une charte de la convivialité

Poursuivre les interventions d'«expert»

Travail de questionnement à poursuivre sur la diversité culturelle du territoire et les questions de discrimination

Travailler sur un référentiel concernant le droit à l'expérimentation

Réflexion sur les tiers-lieux favorisant la multiplicité de pratiques, le décroisement des acteurs et le croisement des pratiques amateurs et pro



LES

INTERCOMMISSIONS



4 SÉANCES

Certains projets d'envergure ont une influence sur le développement de la Métropole qui **dépasse le périmètre d'une seule commission** et peuvent nécessiter d'en mobiliser plusieurs, notamment dans le cadre de concertations ou d'enquêtes publiques.

En 2016, **trois inter-commissions** ont été organisées pour recueillir une contribution du CCD sur les projets de **liaison A28 - A13, Cœur de Métropole** et **célébration des 175 ans de la ligne de train Paris-Rouen**.

Et une séance spéciale de **découverte du cœur urbain de Rouen** a été organisé sous forme de balade urbaine animé par Sonia Lavadinho, spécialiste de la marchabilité.



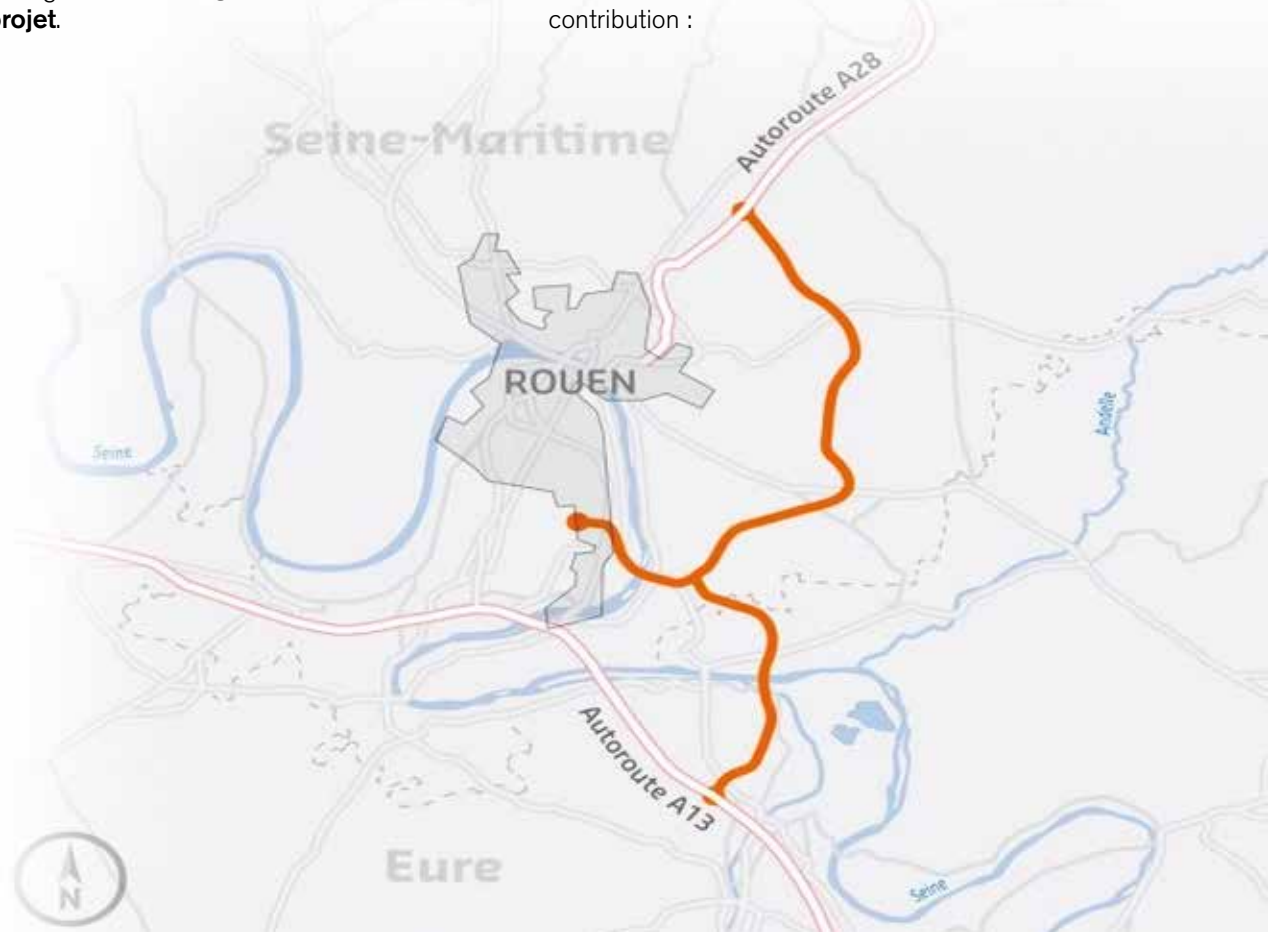
1 LIAISON A28-A13

Dans le cadre de l'enquête publique, portant sur **l'utilité publique du projet de Contournement Est de Rouen / Liaison A28-A13**, le Conseil Consultatif de Développement (CCD) de la Métropole Rouen Normandie entendait contribuer et faire part des avis diversifiés sur ce projet.

Le CCD s'est ainsi réuni en séance spéciale inter-commissions le jeudi 7 juillet 2016 afin d'étudier les objectifs du projet et de mener un débat permettant de dresser un inventaire partagé des **avantages et inconvénients du projet**.

La réunion a été conduite sous forme d'**atelier participatif**, réunissant **quatre groupes de travail** qui ont pu débattre sur le projet pendant une heure puis restituer et partager leurs travaux pendant 45 minutes. Cette méthode a permis de **faciliter l'expression de la pluralité d'avis favorables et défavorables** à ce projet au sein du CCD de la Métropole.

La **synthèse écrite de l'atelier participatif** ainsi que les arguments favorables et défavorables en termes économiques, sociaux et environnementaux sont extraits de cette contribution :



a. La pertinence des objectifs définis pour le projet dans la décision ministérielle du 2 mars 2006

Accueillir une part significative des déplacements internes à la Métropole Rouen Normandie, notamment entre les plateaux situés au nord et à l'est de Rouen et les autres secteurs de la métropole.

- **Doute sur l'intérêt du projet pour les habitants des plateaux Est et Nord ayant besoin de se déplacer vers la Rive Gauche** : emprunter le Contournement Est allongerait les parcours et les soumettrait à un péage (quel tarif pour les habitants) ?

- **Interrogation sur le terme « significatif » qui ne semble pas être en accord avec les taux de diminution de trafic présentés dans le dossier** : -20 % sur la route de Boos à Bonsecours, -25 % sur la route de Darnétal et seulement -4 % sur le tunnel de la Grand Mare.

- **Manque d'anticipation de la hausse du coût des carburants** à venir.

- **Manque de prise en compte des réalités d'usage** : déménagement futur d'AXA vers Isneauville, limitation du développement des logements et



des ZAC en périphérie dans le cadre du SCoT/PLUi, quelle cohérence avec ce projet ?

- **Inadaptation du projet, de configuration circulaire, aux besoins de déplacements** pénétrants orientés vers le centre de l'agglomération.

- **Interrogation sur la réalisation complète de cet objectif**, par ailleurs jugé d'utilité non métropolitaine.

- Des précisions doivent être apportées sur les moyens de **développer le covoiturage**, de **satisfaire les professionnels**, et de **dégager des réels gains de temps**.

Délester le centre-ville de Rouen d'une partie du trafic qui le traverse afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et permettre le développement des transports collectifs et des modes doux.

- **L'investissement** n'est pas pertinent, **trop conséquent** pour diminuer seulement de 4 à 5% le trafic à l'intérieur de Rouen pour les véhicules légers.

- L'objectif de développer les TC serait atteint si le projet prévoyait des **aires de covoiturage** ou des **parkings relais**, or ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

- **Amélioration du cadre de vie** car il y aura moins de camions et de traversées de la ville, mais **au détriment de la qualité de l'air** ailleurs.

- A priori, le développement du transport routier **accélère le développement des usages routiers** et **freine celui des TC**.

- Nécessité de **maîtriser les flux pénétrants**, de **promouvoir des alternatives à la périurbanisation**, et de **densifier le centre-ville** (ex : Luciline, Flaubert...)

Favoriser les échanges entre l'agglomération rouennaise, le secteur de Louviers-Val-de-Reuil et la vallée de l'Andelle.

- Interrogation sur la pertinence de ce projet pour favoriser les échanges notamment entre la vallée de l'Andelle et Rouen, **amélioration marginale**.

- Interrogation sur le **coût réel du péage pour les habitants** du secteur de l'Andelle,
- Problème de la **périurbanisation** (Isneauville est un contre-exemple)
- Si le projet est réalisé dans l'état, la Métropole devra freiner la périurbanisation de part et d'autre via le

PLU et chercher à **favoriser davantage les transports en commun**.

Relier directement le contournement routier de Rouen à l'autoroute A13

- **Positif pour le centre Nord et l'Ouest** de Rouen

- Quid de la **bretelle pour relier Caen** ?

Permettre au trafic de transit venant de l'A28 de rejoindre l'A13 à l'Est de Rouen

- **Objectif positif et atteignable**, mais à condition que les conducteurs s'affranchissent du péage

- Quid de la **bretelle pour relier Caen** ?

b. Arguments favorables et défavorables en termes économiques, sociaux et environnementaux

EN TERMES ÉCONOMIQUES

AVANTAGES

- Améliorer l'attractivité de Rouen
- Développement économique du territoire notamment de la zone portuaire et des entreprises
- Accès au commerce mondialisé grâce aux infrastructures routières
- Création et maintien de l'emploi et de l'activité
- Gain de temps, facilité de circulation des professionnels
- Développement des autocars touristiques
- Sécurisation des accès aux terminaux portuaires
- Des recettes pour le concessionnaire

INCONVÉNIENTS

- Coût global trop élevé (sans pour autant intégrer le financement des mesures d'accompagnement)
- Ne correspond pas à une croissance verte, et participe à la pérennisation d'un modèle de développement non durable
- Péage pour les usagers non soutenable avec un prix disproportionné
- Pourrait aussi avoir un impact négatif sur l'attractivité et le commerce (moins de passage en Centre-ville)
- Infrastructure routière nécessaire mais pas suffisante, des mesures d'accompagnement sont indispensables à la cohérence d'ensemble (report modal, requalification des espaces publics, points de rencontre avec voies existantes, ...). Par ailleurs, cette infrastructure doit également être accompagnée du développement du fluvial et du ferroviaire
- Manque d'anticipation des besoins futurs des entreprises par rapport aux enjeux du XXIème siècle
- (nouvelles formes de croissance)

EN TERMES SOCIAUX

AVANTAGES

- Une partie de la population sera avantagée
- Apaisement pour la ville centre et zone centrale
- Diminution de la pollution atmosphérique en ville
- Facilité des déplacements en voiture et de l'accessibilité de certains lieux de travail
- Valorisation de l'habitat
- Création et maintien d'activité et d'emploi
- Sécurité routière améliorée

INCONVÉNIENTS

- Une partie de la population subira les inconvénients de la pollution atmosphérique, visuelle et sonore
- Coût du péage élevé et à la charge des ménages
- Coût global d'usage trop élevé (kilomètres ajoutés), pesant lourdement sur le budget des familles des futurs utilisateurs
- Risque d'accélération de la péri urbanisation et donc une utilisation accrue de la voiture (veiller à ce que le SCoT empêche cette accélération)
- Dévalorisation du cadre de vie pour les populations à proximité du tracé
- Manque d'anticipation des problématiques futures (réchauffement climatique, hausse du prix du carburant, évolution des pratiques de mobilité, ...)
- Expropriation des foyers et des exploitations agricoles
- Hausse des problématiques de santé publique



EN TERMES ENVIRONNEMENTAUX

AVANTAGES

Amélioration de la fluidité de la circulation en ville

Réduction de la pollution par les particules fines en ville

Contribution à la limitation des émissions de CO² en permettant le développement du covoiturage et l'utilisation de la voiture électrique

Réduction des transports de poids lourds (tunnel)

Réduction des émissions de CO² dans certains cas précis (ex : pour les poids lourds, de St Jacques à Moulineaux, 12 min et 1 litre de carburant en moins, étude en cours par Normandie Logistique, Christian Boulocher)

INCONVÉNIENTS

Consommation excessive d'espaces naturels et de terres agricoles (500 ha empiétés sur les zones agricoles et les forêts)

Impact sur les périmètres de captage d'eau

Risque de ruissellement des eaux polluées

Report des polluants atmosphériques vers l'est de l'agglomération

Risque d'étalement urbain et mitage, stimulation des opérations foncières et immobilières en contradiction flagrante avec le SCoT

Infrastructure engendrant de nouvelles habitations excentrées du centre de Rouen et donc une utilisation accrue de la voiture

Émissions de CO² en contradiction avec nos engagements en termes de maîtrise de l'effet de serre (COP 21) : augmentation de la pollution 40 000 T CO² ou plus

Augmentation des polluants atmosphériques

La contribution intégrale figure dans l'annexe numérique.

2

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Ce projet emblématique consistant à **réaménager le centre historique de Rouen** concerne tous les habitants de la Métropole. À ce titre, Frédéric Sanchez, le Président de la Métropole, souhaitait recueillir les observations d'un maximum de membres du CCD dans le cadre de la deuxième phase de concertation du projet Cœur de Métropole.

La séance a donné lieu à un atelier participatif dont la restitution est à retrouver dans les projets concertés avec le CCD.

3

BALADE URBAINE DANS L'HYPER CENTRE DE ROUEN

La séance du 5 février s'est déroulée sous la forme d'une **balade urbaine conduite par Sonia Lavadinho, experte en marchabilité**. Cette balade pédestre a permis de générer un échange entre cette experte et les membres de la commission sur le ressenti des uns et des autres autour d'un parcours en boucle qui a mené les participants **de la Gare Routière à la rue Jeanne d'Arc** en passant par : les **rues des charrettes** et **Saint-Eloi**, la **Place Henri IV**, la **rue du Vieux Palais**, la **place Martin Luther King**, la **place de la Pucelle**, puis la **rue Nicole Oresme**.

Il est notamment à retenir de cette balade, qu'il est important de ponctuer le parcours de **relais de réassurance** qui peuvent être de nature artistique, du mobilier, de l'éclairage.

Par ailleurs, il ne s'agit pas tant de restreindre la voiture, que de donner envie aux automobilistes de sortir de leur voiture, puisque les personnes qui utiliseront la voiture toute leur vie ne représentent que 10 %. Cela n'empêche pas les villes d'avoir 70 % de part modale. Toute la question est donc de savoir comment convaincre ces autres personnes, ce qui représenterait un impact important en termes de CO². La Ville Respirable n'est en outre pas uniquement liée à l'air qui est respiré : **il faut donner envie aux gens d'être dehors**.

4

CÉLÉBRATION DES 175 ANS DE LA LIGNE PARIS-ROUEN

La séance du 7 décembre était dédiée à l'organisation d'un événement à l'occasion de la célébration des 175 ans de la ligne Paris-Rouen en 2018.

La restitution de l'atelier participatif organisé lors de cette séance ainsi que le compte rendu intégral figurent dans l'annexe numérique.





L' ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

2 SÉANCES

L'assemblée plénière est le **lieu de débat, de présentation des orientations du CCD et des travaux de ses commissions thématiques.**

Elle constitue également une occasion d'**échanges** entre le CCD et les élus de la Métropole, qui peuvent y présenter les grands projets métropolitains et en débattre.

Les débats de l'assemblée plénière font l'objet d'un compte-rendu diffusé aux membres du CCD.

LES SÉANCES PLÉNIÈRES SONT AINSI L'OCCASION

- D'annoncer en exclusivité aux membres du CCD le lancement des grands projets métropolitains ;
- D'effectuer des points d'étape sur l'évolution de ces grands projets ;
- D'échanger sur les orientations du CCD ;
- De présenter les travaux des commissions ;
- De valider les propositions qui sont transmises à la Métropole ;
- De présenter et approuver le rapport d'activités du CCD ;
- D'offrir un dialogue direct avec le Président et les élus de la Métropole.

LE DÉTAIL DES DEUX SÉANCES PLÉNIÈRES DE L'ANNÉE 2016 :

1er février 2016

Cette séance plénière a été consacrée à la présentation et l'approbation du **rapport d'activités 2015 du CCD** ainsi qu'à la présentation de l'appel à projets innovants « **Réinventer la Seine** » évoqué précédemment.

Le compte-rendu intégral de cette séance est à retrouver dans l'annexe numérique.



28 avril 2016

La séance du 28 avril visait à **accueillir les membres du collège habitants** en leur permettant de se présenter et de découvrir les travaux menés au sein des différentes commissions.

Cette séance a également été l'occasion d'effectuer une première restitution des résultats de l'**étude sur la marchabilité et la vitalité commerciale** réalisée par Sonia Lavadinho, experte en marchabilité et missionnée par la Métropole pour mener une réflexion à ce sujet.

POUR RAPPEL, LES 6 PISTES D'ACTIONS IDENTIFIÉES ÉTAIENT LES SUIVANTES :

1

Capter les automobilistes de la Métropole qui se garent au plus près et ne passent que quelques minutes dans la ville.

Pour y parvenir, il est possible de travailler sur les portes de la ville (Cauchoise, Boulingrin...), pour les rendre plus visibles et mieux valoriser les parkings. Il est préconisé de mettre en place des indicateurs à tester à l'horizon de l'Armada 2019 pour voir si les personnes adhèrent aux modifications.

2

Développer le concept de la « ville à vivre » au détriment de la ville de transit.

Ceci implique d'apaiser la ville, notamment au travers de l'idée de zone de circulation restreinte. Il pourrait même s'agir de réaliser des aménagements inspirés des supermanzanas de Barcelone en s'assurant de la possibilité de les décliner à Rouen.

3

Récupérer les places (place de la Rougemare, place du 32ème régiment, Saint-Vivien, Alfred Cerné) aujourd'hui perdues pour de la vie en ville au profit du stationnement alors même qu'elles n'en proposent que très peu.

un nombre minime d'automobilistes sont satisfaits au détriment d'un lieu de vie ouvert au plus grand nombre. Une transition est à envisager en proposant, comme à Lyon, aux automobilistes résidentiels un tarif très attractif en souterrain pour un stationnement longue durée avec la possibilité de la sortir en semaine jusqu'à 15 fois dans le mois et le week-end de manière illimitée. Cette offre connaît beaucoup de succès.

4

Créer des magistrales piétonnes (à l'instar de Strasbourg).

Il s'agit de rendre les trajets piétons, d'un point important à un autre, très clairs dans l'esprit des utilisateurs. L'idée est d'aboutir à des liaisons de 1 ou 2 kilomètres sur lesquelles il est très agréable de marcher (de la gare au Marché des Emmurés, par exemple) pour favoriser l'accès aux attracteurs majeurs « en un clic ». Il est important de créer ce modèle également à l'extérieur du centre-ville. Par exemple, la rue d'Elbeuf qui est dans le prolongement de la rue Saint-Sever, mériterait d'être requalifiée.

5

Accueillir les créatifs pour attirer l'économie associée.

L'indicateur consiste à lister le nombre d'établissements ou d'espaces publics sur le territoire qui favorisent l'accueil de cette économie créative.

6

Procéder à l'« Opération Titanic » consistant à prioriser les Femmes et les enfants.

Ce sont ces personnes qui ont le plus besoin d'être accompagnées, qui sécurisent la ville et la rendent attractive. Il est donc important de rendre les cheminements plus ludiques, de créer des lieux pour passer du temps avec les enfants dans un cadre qualitatif, en sachant que les femmes sont plus sensibles à la qualité d'accueil des lieux. Cela vaut pour la qualité des parkings et la qualité des rues. L'idée est de mesurer la qualité d'accueil via 2 indicateurs : le nombre de m² d'espaces publics favorables aux familles pouvant être créés d'ici 2019 et de mesurer la façon dont la ville évolue pour être plus accueillante pour les enfants, les familles et les personnes âgées à travers des activités (commerces, services, associatif...) mutualisées. Ainsi, à Rouen le patrimoine existe et est attractif mais, les espaces publics ne sont pas optimaux comparativement aux autres villes Françaises.

Un travail collectif est donc à mener pour passer à la « ville respirable ».









PROJETS CONCERTÉS AVEC LE CCD

- PAGES 60 À 119 -

Le Conseil Consultatif de Développement est comme son nom l'indique un organe consultatif. Mais si cette instance parvient à mobiliser depuis aussi longtemps autant de membres à l'expertise et aux parcours diversifiés, c'est parce que le CCD a **un réel rôle à jouer dans le développement des projets portés par la Métropole.**

Plusieurs membres ou directeurs de services ont ainsi été interrogés pour **mettre en lumière, en toute transparence, la déclinaison opérationnelle et les arbitrages effectués par la Métropole** suite aux remontées du CCD. Des pistes d'amélioration destinées à **renforcer encore davantage la prise en compte des propositions et des remarques du CCD** ont également été émises.



La séance du 22 mars 2016 était notamment dédiée à la **stratégie de communication** et a donné lieu à **des ateliers participatifs** dont voici la restitution :

Le CCD propose notamment de :

- communiquer sur **les bonnes pratiques existantes.**
- communiquer **de manière spécifique** en fonction de chaque site.
- donner carte blanche à des **artistes.**
- mettre en place des balises ibeacon pour **application smartphone** au travers d'un hackathon.
- **valoriser le contexte** autour de certains lieux « emprisonnés » dans du béton.
- créer **un lieu de rencontres destiné à la création** : la Seine pourrait constituer un lieu d'exposition temporaire vivant et

itinérant.

- se rapprocher de Milène Guermont, artiste et ingénieure qui sait **utiliser le béton de manière innovante.**
- mettre en place une **proposition itinérante** pour faire le lien entre les différents sites des jeunes et des enfants.
- Organiser un **événement culinaire** en mobilisant les étudiants du CFA pour faire vivre le quartier Saint-Paul.
- **questionner les apprentis** qui y vivent sur leurs éventuelles idées concernant le futur site.
- se rapprocher des **ambassades** en leur adressant un dossier visant à leur présenter le territoire rouennais.
- communiquer à bord des **croisières fluviales** qui passent sur plusieurs sites.
- publier un **publi-reportage** de 4

pages dans Business Immo, lecture favorite des investisseurs, promoteurs et architectes.

- embarquer dans des ULM sur flotteurs et proposer un **tourisme aéronautique vers l'estuaire.**

- privilégier les **bateaux solaires** qui permettent de concilier une énergie non polluante et le déplacement.

Mais aussi :

Le CCD s'interroge sur la **prise en compte du Développement durable** et du plan de **prévention des risques des inondations** dans ces projets en bord de Seine.

Le CCD souligne que les projets devront être respectueux de l'environnement et tenir compte des risques d'inondations.

Le CCD invite à **faire vivre ces sites et les rendre attractifs.**





Paule VALLA,

Directrice générale adjointe
en charge de l'urbanisme
et de l'habitat.



En quoi consiste votre poste et dans quel cadre avez-vous travaillé avec le CCD en 2016 ?

Je pilote les travaux de mon département, fais l'interface avec les élus, mets en œuvre la stratégie de la Métropole et la déclinaison dans mon département. Concernant plus spécifiquement l'appel à projets réinventer la Seine qui a fait l'objet de travaux dans le cadre de la commission Attractivité, Rayonnement, Vallée de la Seine (ARVS), j'ai été pilote au niveau de la Métropole et interface avec les comités techniques de ce projet qui concerne l'axe Seine. Mon rôle consiste à mobiliser, bien faire comprendre les enjeux et informer régulièrement mes collègues de l'avancement de la démarche.

Quelles sont les prochaines étapes de cet appel à projets ?

Nous analysons les 14 manifestations d'intérêt reçues. Un comité de sélection a été mis en place et nous répondrons aux porteurs de projet dont nous retiendrons la candidature pour leur demander d'approfondir tel ou tel aspect de leur projet. La phase de finalisation des projets par les différents candidats s'achèvera au printemps 2017 puis les jurys se réuniront à la fin du premier semestre pour choisir les lauréats. Ensuite, l'horizon de mise en service des projets est d'environ quatre ans.

Nous analysons les 14 manifestations d'intérêt reçues

En 2016, une séance de la commission ARVS a été consacrée à la communication sur cet appel à projets. Pouvez-vous citer les propositions de la commission qui ont été mises en place sur cet aspect ?

Des idées émises lors de cette séance ont été mises en œuvre, mais certaines avaient déjà été identifiées. Je pense notamment à la boîte à idées qui est proposée en ligne sur le site de l'appel à projets. Je peux également évoquer les balades sur la Seine pour visiter les sites, l'élaboration d'une brochure de promotion et de présentation, la réalisation d'un site internet et la communication qui est effectuée à l'occasion de chaque événement. Le CCD avait également proposé d'adresser un dossier complet à notre ambassadrice déléguée aux investissements internationaux, directrice générale de business France. Des investisseurs nationaux en lien avec Rouen Normandy Invest se proposent pour lui transmettre un dossier.

Savez-vous si de la communication a été réalisée via les réseaux sociaux ?

Oui, mais peut-être pas de façon assez percutante. Globalement, nous avons fait assez peu de choses. Au Havre, ils ont davantage d'effectifs dédiés à cette démarche. J'ai l'impression que les acteurs locaux se sont peu inscrits

dans la démarche. Bousculait-elle leurs habitudes ? Nous imaginions que les membres du CCD seraient ambassadeurs de la démarche auprès de leurs réseaux locaux. Nous n'avons peut-être pas mis à leur disposition les bons outils.

Entrevoyez-vous d'éventuelles pistes d'amélioration concernant votre collaboration ou celle de votre département avec le CCD ?

Il serait intéressant que des membres du CCD prennent en charge des actions de communication, de concertation, quitte à être subventionnés par la Métropole dans le cadre de missions spécifiques. Peut-être serait-il envisageable que lorsque des actions sont suggérées, des pilotes au sein des services de la Métropole soient identifiés afin de mettre en œuvre l'action. Il faudrait également que chacun se sente moteur et que les membres du CCD soient des relais. Par exemple, la CCI s'est bien impliquée dans l'appel à projets réinventer la Seine et l'a bien promu.

En d'autres termes, il serait intéressant que le CCD puisse être force de proposition mais également acteur de la mise en œuvre de certaines de leurs propositions...

Oui, la vérité est que « la Métropole ne peut pas être partout », comme le dit Frédéric Sanchez.

Dans ce cas, imaginons que le CCD soit porteur d'une proposition et que des membres s'en saisissent pour la mettre en œuvre, la Métropole pourrait-elle dégager des subventions à cet effet ?

Ce serait possible, mais il faudrait bien fixer le cadre.

Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour renforcer l'apport de l'instance ?

Nous devons voir en interne comment améliorer le circuit de remontée et

validation des propositions du CCD, Isadora Guerra y travaille.

Quel est selon vous l'apport du CCD de manière générale ?

Il s'agit d'un contrepoids des acteurs du territoire aux politiques publiques que nous mettons en œuvre. Cette instance pourrait être un élément démultiplicateur d'actions et de concertation avec les acteurs du territoire. Mais il faut que tous les types d'acteurs soient représentés, comme par exemple dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de

l'Habitat (PLH), nous aurions besoin de l'avis des bailleurs sociaux et des opérateurs immobiliers.

Le CCD pourrait-il être impliqué d'une façon ou d'une autre dans le cadre du PLH ?

Oui, bien sûr la commission PAT a déjà travaillé sur le PLH précédent, il faudrait envisager un atelier ou deux avec le CCD pour cette année.





La commission a mené des travaux sur le développement du mécénat local, le 24 mai 2016, sous la forme d'un **atelier participatif** dont voici la restitution :

Objectif : mener une réflexion de groupe permettant d'alimenter une stratégie de développement de mécénat local pour les opérations à envergure.

Il s'agira de trouver ensemble les bonnes idées permettant de **développer la culture du mécénat** sur le territoire de la Métropole. En effet, de la PME à des entreprises nationales, sur le territoire de la Métropole les partenaires potentiels sont nombreux. Comment inciter ces partenaires potentiels à soutenir des événements avec un fort ancrage local mais aussi un rayonnement national et international ?

Méthodologie :

Il est demandé aux participants à cette réunion de prendre 10 minutes de réflexion afin de faire un tour de table permettant de recueillir leurs propositions individuelles.

Quelques définitions préalables :

- Le mécénat est un **don**, d'une entreprise ou d'un particulier, à une **activité d'intérêt général**.

- L'engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétences, et concerner des domaines très variés : social, culture, éducation, santé, sport, recherche, environnement...

- Le mécénat est un **don sans contrepartie ou avec contrepartie limitée** ce qui le distingue du parrainage (aussi appelé sponsoring) qui est une opération commerciale dont l'entreprise attend un bénéfice commercial direct, et proportionné au soutien qu'elle apporte au projet.

- Le mécénat est un don, tandis que le parrainage correspond plutôt à un achat de service publicitaire.

- Le mécénat est encadré juridiquement en France par la loi de juillet 1987 puis par celle du 1er août 2003, dite Loi Aillagon. Le mécénat se définit

communément par « **un soutien apporté, par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général** ».

- Le régime fiscal du mécénat en France est très avantageux : il permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60 % de la valeur ou du prix de revient du don**, dans la limite de 0,5 % du Chiffre d'Affaires HT réalisé au titre de l'exercice.

Quelle définition d'intérêt général ?

- L'œuvre en question doit revêtir un **caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel** ou concourant à la mise en valeur du **patrimoine artistique**, à la défense de l'**environnement naturel** ou à la diffusion de la **culture**, de la **langue** ou des **connaissances scientifiques françaises**.

1.

Pour quoi développer une culture locale du mécénat ?

- Les entreprises recherchent un retour direct de leur investissement. Les projets à court terme n'attirent pas le même mécénat que les projets liés à une thématique particulière.
- Des entreprises pourraient être attirées autour de la thématique du mécénat local, de par leurs produits, de par leur image qui pourront bénéficier de ces actions.
- Pas seulement toucher les grandes entreprises, mais aussi les entreprises de taille plus modeste. En tout cas, il ne faut plus compter sur les subventions publiques.
- Développer le mécénat local pour impliquer les acteurs économiques dans la région, dans un but non lucratif.
- Le mécénat local peut avoir un intérêt en matière de communication interne à l'entreprise et pour fédérer l'ensemble du personnel autour d'un projet.
- Le mécénat n'a pas forcément une image liée à l'argent, au business, même si cela reste une sorte d'investissement.
- Le mécénat sous-tend l'idée de partenaires qui s'impliquent.
 - Renforcer l'ancrage local de l'entreprise.
- Certaines entreprises reçoivent des aides et des subventions. Le mécénat est l'occasion pour elles de rendre aux territoires ce qu'elles ont reçu.
 - Il ne faudrait pas que ce soit toujours les mêmes entreprises qui soient sollicitées (Matmut, Ferrero...)
- Réduction des finances publiques à compenser par des financements privés.
 - Le mécénat est une démarche avant tout guidée par la passion du mécène envers un projet.
 - Les entreprises ne sont pas les seules à pouvoir être mécènes.
 - Stopper les querelles locales et apprendre à porter conjointement des projets. Le financement de projets fonctionne beaucoup mieux lorsqu'il est porté à plusieurs.

2.

Quels objectifs pour le mécénat ? Quels avantages pour les possibles mécènes ?

- La réduction d'impôt ne semble pas être le premier critère que regarde une entreprise pour engager une action de mécénat.
- Les entreprises sont d'abord intéressées par la complémentarité qu'elles peuvent trouver avec l'action de mécénat, dans une logique partenariale.
 - Il faut qu'il y ait un retour pour les entreprises, en termes économiques ou de notoriété.
- La valorisation de l'image de marque du mécène.
- Les avantages fiscaux et l'image de l'entreprise.
- Le mécénat permet de communiquer autrement.
 - Le mécénat permet au grand public de mieux connaître les entreprises mécènes.
- L'image de l'entreprise, en particulier la valeur sociétale.
- Organiser le mécénat par thème pour orienter les mécènes.
- Se rapprocher des citoyens aisés voire très aisés et montrer que le projet peut aussi leur apporter.



3. Comment valoriser la mobilisation des acteurs engagés dans du mécénat ?

- Au travers des événements avec un fort ancrage local (Armada 2019, Rendez-Vous en France à Rouen 2017, Normandie en Seine, Cathédrale de lumière, Normandie Impressionniste...)
- Travailler sur l'image et sur ce que souhaite véhiculer l'entreprise autour du mécénat. Il faut déterminer ce qui peut être apporté à ces entreprises.
 - Implication des acteurs économiques dans la vie de la région.
- Se rapprocher des entreprises qui sont déjà engagées dans des actions de mécénat avant que l'action soit totalement finalisée pour que ces mécènes puissent intervenir plus en amont et participer davantage.
- Diffuser des goodies, livrets de présentation des entreprises et pourquoi pas un événement des trois meilleurs mécènes locaux.
- Le mécénat permet de mobiliser les collaborateurs de l'entreprise et de les faire participer à l'action. Pour cela, la meilleure solution est de créer des fondations au sein des entreprises. Ces fondations disposent d'un budget géré par les collaborateurs.
 - Envisager une mise en réseau des acteurs mécènes à l'échelle du territoire
 - Créer une bourse à projet pour recenser des projets mécénisables
- Proposer différents niveaux de mécénat (PME, particuliers...) pour qu'ils soient facilement accessibles.

4. Pourquoi s'engager dans une démarche de mécénat ?

- Dans un monde de plus en plus mercantile, le mécénat apparaît comme une action désintéressée.
- La défiscalisation autour du mécénat peut avoir un intérêt.
- C'est un développement d'image de l'entreprise et d'attractivité sur son territoire.
- Notion de fierté d'appartenance et fierté de faire.
- Comprendre pourquoi les grandes fortunes rouennaises n'investissent pas alors qu'elles le font dans le Nord.



QUARTIER SAINT-SEVER NOUVELLE GARE

Lors de la séance du 6 avril 2016 consacrée la **stratégie urbaine** et la **stratégie en matière de développement durable** du projet, la commission GPU a travaillé sous la forme d'un **atelier participatif** dont voici les contributions :

En relisant les **partis pris** de la **stratégie urbaine**, répond-on aux enjeux de la **stratégie de développement durable** du projet ?

ENJEU D'ATTRACTIVITÉ :

Créer une nouvelle centralité au service du développement économique et du rayonnement de la Métropole

OBJECTIF N°1

Assurer une desserte multimodale optimale du quartier et de la gare à toutes les échelles de temps et d'espace

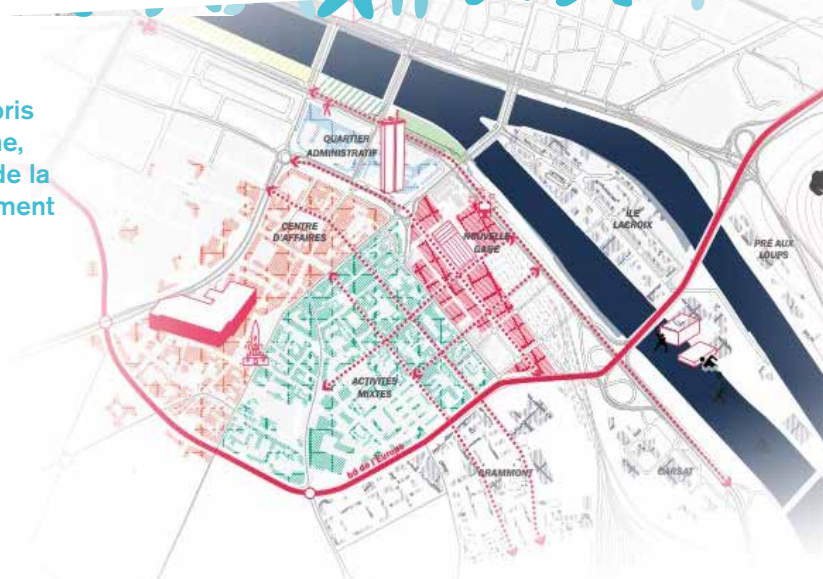
Bien positionner les liens de la gare avec la rive droite et pas seulement à courte distance.

- envisager une passerelle, des circulations douces, un éventuel transport par câble.
- favoriser l'accessibilité en transport en commun vers toute la partie nord de la Métropole, non desservie par le métro.
- réfléchir à un maillage des réseaux de transport collectif pour relier le

nord de Boulingrin à la nouvelle gare. En attendant prendre en compte les lignes Fast afin qu'elles desservent correctement le site et les zones d'activité.

Intégrer la logistique urbaine :

- envisager une conciergerie pour proposer de multiples services.
- importance du dernier kilomètre (tel que cela a déjà été évoqué)



OBJECTIF N°2

Offrir un cadre de vie sain et des espaces de respiration au service du bien-être des usagers du Quartier de la Nouvelle Gare

Objectifs 2 et 3 : le fait d'avoir revu la stratégie vers une intégration d'ensemble avec les quartiers voisins (Saint-Server, Grammont...) est très important pour travailler sur ces 2 objectifs.

Développer le concept d'architecture verte : nature en ville, verdure sur les immeubles, et savoir « gâcher de l'espace » pour dégager des espaces libres pouvant accueillir de la nature et créer une respiration. Il faut savoir les animer.

OBJECTIF N°3

Proposer une offre culturelle et de loisirs et une mixité fonctionnelle qui fasse vivre le quartier tout au long de la journée et favorise les courtes distances

Importance de la prise en compte des besoins et des manques (ex : activités ludiques et lieux de créativité pour les enfants).

- Par exemple, le théâtre Nanterre-Amandiers est situé dans un quartier de bureau et les places de parking sont mutualisées entre les usagers du théâtre (le soir) et les salariés du quartier (la journée). Du théâtre vivant existe à Rouen et des spectacles en soirée pourraient être programmés. Cela répondrait à la notion d'activités ludiques manquante.

- Penser à des activités consommatrices d'espace : terrains de sport urbain (exemple d'une salle de spectacle, d'activités partagées qui a été inaugurée au Forum des Halles). Quid d'une étape d'un éventuel voyage d'étude ?

Poursuivre le cheminement urbain de quartiers existants et futurs (exemple de la Place des Emmurés qui a retrouvé une vocation d'espace ouvert d'activités sportives et culturelles).

ENJEU D'INTÉGRATION :

Intégrer un nouveau quartier à l'échelle de la ville et de la Métropole

OBJECTIF N°4

Valoriser la Seine comme un élément majeur de l'environnement immédiat et de l'identité rouennaise

- Compléter l'aménagement des quais bas ;

- Développer le tourisme fluvial. C'est l'opportunité d'avoir une interface fluviale via des offres de tourisme fluvial intégré ;

- Créer et développer des axes de circulation douce autour de la Seine convergeant vers la Seine et permettant aux piétons de tous les quartiers environnants d'accéder aux promenades sur les deux rives (cheminements de qualité, arborés et aménagés convenablement).

OBJECTIF N°5

Assurer l'intégration paysagère du quartier notamment depuis les coteaux de la vallée de Seine et l'Ile Lacroix

Faire revenir l'arbre dans la ville :

- Créer des espaces publics de qualité fortement végétalisés ;

- Limiter le caractère minéral des bâtiments et des espaces ;

- Promouvoir une architecture lumineuse (verte), et ouverte (lieu transparent).

OBJECTIF N°6

Faire de la solidarité territoriale une valeur du Quartier de la Nouvelle Gare pour créer du lien et accompagner les quartiers voisins

Adaptation du réseau de transport public de sorte à favoriser autant que faire se peut les possibilités de déplacements en liaison avec les quartiers contigus. Il s'agit donc de reconsidérer les réseaux structurants de transport en commun pour desservir la gare ;

des espaces publics, (places de l'automobile, de stationnement, du piéton, de l'arbre des espaces verts, et des lieux publics...). L'idée serait d'aboutir à une continuité autour de ces nouvelles exigences sur une zone plus élargie.

Envisager d'utiliser un transport par câble pour la traversée fluviale. L'obstacle serait tout à fait adapté à ce mode de transport et permettrait d'allier innovation et efficacité pour la traversée du fleuve ;

Côté Grammont (Sud), réaménager la rue Desseaux autour d'un axe de transport en commun (TCSP structurant) pour favoriser le bien vivre et la communication avec l'espace voisin.

Etendre la logique novatrice du quartier de la gare et de l'écoquartier Flaubert à l'ensemble de la proche rive gauche (entre le Boulevard de l'Europe et la Seine). Il s'agit de reconsidérer, sur l'ensemble de ce territoire, la politique du bâtiment et de l'énergie, la gestion

- Faire en sorte que la nouvelle façade comprenne des commerces, des services, des animations, des lieux de vie (terrasses...) pour en faire un lieu de vie qui servira de ciment avec le quartier au Sud et à l'Est de la gare.



ENJEU D'ADAPTABILITÉ:

*Construire un quartier adaptable,
pertinent pour les générations futures*



OBJECTIF N°7

**Tendre vers la neutralité
énergétique et carbone dans
une approche d'analyse de
cycle de vie du quartier**

L'objectif en termes de cycle carbone paraît contradictoire avec un parking destiné aux véhicules à motorisation thermique.

Lien entre les deux rives et l'île Lacroix : approfondissement de la desserte fluviale (particulièrement avec des énergies renouvelables).

Revoir l'utilisation du pont Mathilde. À l'occasion de sa reconstruction, la transformation de pont autoroutier

en pont urbain (piétons, cyclistes et transports en commun) avait été évoquée.

Le quartier doit être sobre en consommation et producteur d'énergie via :

- la valorisation des déchets organiques ;
- La récupération des calories dans les réseaux d'assainissement ;
- La séparation des eaux potables pluviales.

OBJECTIF N°8

Mettre en œuvre les conditions de la création d'un écosystème urbain innovant et évolutif pour le développement d'un pôle tertiaire supérieur durable

Développement de la ville des intelligences répondant aux besoins spécifiques et identifiés de la population pour permettre le développement du tertiaire relatif à l'économie circulaire, sociale et solidaire ;

Le tertiaire endogène existant peut être la réponse aux besoins des habitants dans une dimension de solidarité ou de service à la population à travers des formes d'économie circulaire. Cela s'appuie sur l'analyse des besoins de la population qui découle d'une analyse des intelligences ;

Importance de mener des opérations mixtes sur l'habitat permettant d'assurer de la mixité sociale : les ghettos (de populations aisées ou défavorisées) scolaires sont ainsi une grande problématique car ils génèrent des fractures de société ;

Importance des trames bleues et vertes urbaines. Dans le cadre de l'évolution du système climatique, les personnes fragiles (enfants et personnes âgées) ou présentant des pathologies spécifiques souffriront lors des périodes caniculaires qui vont se démultiplier.

- Il faut donc adapter rapidement la

ville. Des modèles intéressants se sont développés à Paris en insérant du végétal et de l'eau (sous toutes ses formes). Cette trame bleue et verte urbaine est le gage d'une qualité de vie, puisqu'il s'agit d'un endroit agréable où il est possible de se reposer et de se détendre.

Limiter les anglicismes : privilégier espaces de travail collaboratif à « co-working ». Le tertiaire doit évoluer pour imaginer un tertiaire décroissant qui s'appuie sur le collaboratif et qui répond aux défis du 21ème siècle. Pour sortir du ralentissement économique, il faut développer les intelligences et les synergies entre ces intelligences pour pouvoir capter de l'innovation technique initiateur d'innovation économique
-> créer des grands espaces de travail collaboratif pour favoriser les synergies dans les formes tertiaires afin de permettre aux personnes d'échanger sur leurs projets et de se compléter.

- Il faut absolument développer ce modèle dans une vision de limitation de la consommation des ressources naturelles, puisque l'enjeu du 21ème siècle consistera à restructurer nos économies afin de produire des richesses sans consommer la planète.



Bertrand MASSON

Directeur aménagement et grands projets, a accompagné le CCD et plus particulièrement la commission Grands Projets Urbains, sur différents projets, en 2016, mais également lors des années précédentes. Il revient sur la co-construction avec l'instance qui se renforce au fil du temps et détaille les attentes de sa Direction ainsi que l'influence du CCD sur l'évolution de plusieurs projets.



De quoi la Direction Aménagement et Grands Projets est-elle en charge et quel a été votre premier contact avec le CCD ?

Nous sommes en charge des études d'aménagement urbain et des zones d'activités économiques et nous intervenons également dans le cadre d'un service commun avec la ville de Rouen pour les aménagements de l'espace public en quartier Politique de la ville. Pour ce qui est des grands projets urbains, nous menons les études d'aménagement

notamment sur les projets Luciline, Flaubert, Saint-Sever Nouvelle Gare, les aménagements de grands espaces publics, les quais bas rive gauche et le Parc Champ Libre. Ensuite, Rouen Normandie Aménagement (RNA) mène les travaux d'aménagement au nom de la Métropole pour certains de ces projets. Je travaille au contact du CCD depuis 2010 au sein de l'ancienne commission écoquartier Flaubert, devenue commission Grands Projets Urbains (GPU) depuis 2014.

Lors de ces 6 années de collaboration avec le CCD avez-vous constaté des évolutions dans la façon de travailler avec l'instance ?

Du temps de la commission écoquartier Flaubert nous avons appris à travailler ensemble et à améliorer les modalités de travail avec le CCD. Nous avons compris collectivement qu'il fallait bien définir des règles pour que cela fonctionne et que le CCD puisse bien travailler.

À cette époque, nous faisons travailler le CCD qui émettait des propositions. L'absence de cadre préalable bien défini, tant financier que politique, a pu créer quelques frustrations tant du côté membres du CCD que des services. Par conséquent, désormais nous définissons en amont la marge de manœuvre dont nous disposons afin de faire travailler la commission GPU dans un cadre défini et partagé. De cette manière, quand les propositions nous semblent intéressantes techniquement, nous sommes en mesure de les intégrer dans le projet. Depuis que nous avons commencé à appliquer cette règle, le travail avec le CCD se déroule parfaitement.

En d'autres termes, une marge de manœuvre existe concernant les sujets sur lesquels le CCD est concerté...

Oui, c'est une volonté de la Métropole. Il est effectivement hors de question pour nous d'aborder un sujet sur lequel nous ne disposerions pas de marge de manœuvre, sous peine de représenter

une perte de temps et d'énergie ainsi que de la frustration.

Suite aux travaux de la commission écoquartier Flaubert des propositions ont-elles tout de même été mises en œuvre au bout du compte ?

Des propositions ont notamment été retenues dans le cadre de la concertation comme l'idée de mobiliser la population au travers d'un atelier. Cette idée émanait du CCD et a été mise en œuvre dans le cadre de la concertation avec le grand public. Nous avons demandé aux membres du CCD d'être co-animateurs et co-organisateur de cet atelier, ce qui a été un succès. Aussi d'autres propositions en lien avec la communication sur le projet, par exemple des brochures explicatives, un fascicule d'histoire sur le passé du lieu, davantage d'articles dans le Mag de la Métropole et un onglet dans le site internet de la Métropole spécifique au projet, très pédagogique avec une veille documentaire proposé par la commission.

Je peux également citer l'animation du quartier pendant qu'il se développe. Ainsi, un festival de musique (Rush porté par le 106) sur le parc de la presqu'île Rollet a eu lieu l'année dernière et va être reconduit. Un tel évènement est dans la lignée d'anciennes propositions du CCD qui n'avaient pas été retenues à l'époque, mais qui reviennent finalement aujourd'hui.

(...) mobiliser la population au travers d'un atelier

Qu'attendez-vous concrètement de la commission GPU dans le cadre de vos fonctions ?

Nous attendons de la commission, composée de représentants de la société civile et d'habitants du territoire, de réfléchir sur une problématique et de nous apporter des éléments de réflexion. Nous regardons ensuite comment les intégrer dans le projet. Par exemple, sur le parc du Champ Libre, nous avons organisé un atelier au cours duquel nous avons demandé à chacun de se projeter en tant que futur public du parc (étudiants, salariés du Madrillet, personne âgée, riverains, familles avec enfants...) et nous leur avons posé des questions telles que : comment venez-vous au parc ? Qu'attendez-vous ? Cette façon de procéder nous a permis d'aboutir à des propositions et notamment des expressions de besoins que nous n'avions pas identifiées, ce qui nous a permis de faire évoluer le projet en conséquence.

Je pense plus particulièrement au lien entre le parc et la zone étudiante et d'entreprises du Technopole du Madrillet, qui à notre sens semblait un peu loin. Nous avons ainsi entendu que cette zone n'est finalement pas si lointaine du parc où les étudiants et salariés pourraient venir se poser et se restaurer. Nous avons intégré cet élément-là dans la réflexion et il s'agit désormais d'une des composantes du parc. En d'autres

En d'autres termes, les membres du CCD, expriment directement des besoins ou proposent des solutions qui traduisent un besoin, puis nous travaillons ou faisons travailler des prestataires pour trouver la bonne solution technique

termes, les membres du CCD, expriment directement des besoins ou proposent des solutions qui traduisent un besoin, puis nous travaillons ou faisons travailler des prestataires pour trouver la bonne solution technique. Ce sont donc des éléments qui viennent enrichir le projet et cela fonctionne très bien.

Nous attendons un regard « extérieur » de la société civile, des habitants, qui est intéressant parce qu'il nous permet de casser des frontières ou de ne pas rester enfermés parce que nous croyons savoir que ce n'est pas possible. Quand on est dedans, que l'on connaît trop bien qui fait quoi, les montants en jeu, les grands équilibres, les enjeux, on n'ose pas proposer ce qui semble « pas réalisable ». Avec un regard neuf, un œil d'usager, les propositions permettent parfois de sortir du cadre.

Est-ce que la création du collège habitants constitue selon vous une vraie plus-value ?

Bien sûr ! Nous y gagnons car l'habitant-usager s'exprime en tant que tel sur ses attentes et les représentants de la société civile s'expriment en tant qu'acteurs du territoire, c'est une autre expertise d'usage. Cela fonctionne bien car tout le monde joue le jeu et les membres ne parlent pas en tant que représentants de

leur structure.

En revanche, la récente arrivée des habitants produit un certain décalage au sein du CCD car les autres membres ont un regard d'expert qui peut parfois brider l'expression d'autres personnes, notamment celle des habitants qui ne maîtrisent peut-être pas aussi bien certains sujets. C'est pour cela que la question du renouvellement des membres peut être posée. Il s'agirait par exemple d'avoir un système de rotation par tiers au bout de quelques années afin d'assurer un renouvellement progressif et permettre à ceux qui étaient en position d'écoute de s'exprimer.

Quelles sont les différentes étapes d'une séance de travail avec la commission ?

En amont, soit Isadora Guerra (Responsable du CCD) demande de faire un point sur un projet, soit nous indiquons que nous aimerions travailler sur un sujet précis avec le CCD. Ensuite, nous définissons nos attentes pour qu'Isadora Guerra connaisse notre objectif et organise un atelier participatif en lien avec celui-ci. Puis nous élaborons conjointement une méthode d'animation en essayant de la rendre la plus interactive possible et l'envoyons aux membres en amont de la réunion. Nous essayons de présenter l'actualité du projet pendant la séance, programmer un temps de questions - réponses avant de faire travailler les membres par ateliers thématiques et

enfin de procéder à la restitution des différents groupes.

Par ailleurs, nous ne réagissons pas à chaud afin de ne pas brider les propositions. Nous prenons note de ces propositions, puis au bout de quelques séances nous faisons un retour pour exposer celles que nous avons retenues et expliquer les raisons pour lesquelles nous n'avons pas retenu les autres. Nous évitons donc les réactions à chaud sauf pour les sujets sensibles qui demandent une réponse immédiate pour ne pas prendre le risque d'obstruer les réflexions. Je prends l'exemple du tram-train, du transport par câble ou de la navette fluviale de Flaubert. Ces propositions ont été émises, les services de la Métropole ont étudié

leur faisabilité ce qui a montré les limites techniques et financières de celles-ci. Mais au-delà de la solution technique proposée, ces idées traduisaient un besoin. Pour ce qui est du transport par câble, il s'agissait de raccorder les plateaux Est qui ont besoin d'être bien raccrochés au cœur de la ville. C'est intéressant, parce que c'est un vrai sujet pour lequel nous essayons de trouver des solutions convenables.

Il nous est également arrivé de faire des animations avec des AMO en fonction des sujets et des projets, c'est notamment le cas du projet de quartier Saint-Sever Nouvelle Gare. Une séance se décompose donc souvent en trois temps : un point « top-down » sur l'avancée du projet, le travail en atelier participatif et un retour de leur part. Et

puis, à l'issue de la séance, j'échange avec les chefs de projets sur les idées qui nous paraissent les plus intéressantes et celles sur lesquelles des éléments restent à éclaircir.

Pouvez-vous nous faire le point sur des propositions qui ont attiré votre attention concernant le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare ?

En ce qui concerne la desserte de la gare, le travail de la commission GPU nous a plutôt confortés, par rapport au besoin du transport en commun et de lignes structurantes. La commission

nous a confortés dans l'optique de créer des liens avec la gare Rive Droite. Il avait été émis que tous les usagers ne viendraient

pas en transport, mais aussi en voiture. Or, la voiture est facilement un sujet polémique. Toute gare, comprend un accès voiture et il faut donc le faire de manière adaptée. Il s'agissait donc d'affirmer qu'il sera possible de venir en voiture à la gare sans pour autant que la voiture soit présente

partout dans le quartier car il est indispensable de pouvoir y marcher et circuler à vélo. Pour ce qui est des transports en commun, c'est un sujet sur lequel nous travaillons. Il reste à trouver

l'équilibre entre les besoins exprimés et ce qui est finançable. Il s'agit donc de déterminer les solutions à retenir parmi un tram, une ligne de bus à haut niveau de service type TEOR ou l'utilisation

des lignes ferroviaires actuelles. Nous ne pourrions de toute façon pas nous passer d'un transport massifié et nos prestataires travaillent sur ce sujet.

Je peux également mentionner l'expression de la commission qui nous conforte consistant à mettre en avant le besoin de cheminement d'espace public, notamment pour pouvoir traverser la Seine. Ce type de remontée nous indique que nous sommes en phase avec les attentes d'acteurs du territoire.

Par ailleurs, concernant la suggestion consistant à proposer des services in situ tels qu'un pressing ou une conciergerie, il s'agit de quelque chose de très conjoncturel. Mais ce modèle sera-t-il toujours le même dans 10 ou 15 ans ? Cette notion multifonctionnelle est très affirmée aujourd'hui et le CCD y a clairement contribué. Le CCD a contribué à faire bouger les lignes. Il n'y a pas de décalage structurel entre ce que propose le CCD et ce que nous avons en tête. Encore une fois, nous sommes globalement en phase.

Une autre idée forte portée par le CCD s'exprime dans le besoin de commencer à donner de la vie au quartier dès à présent et d'intégrer des fonctions autres que commerciales (culturelles, activité nocturne...) afin de faire vivre le quartier indépendamment des horaires de bureau et lui donner une réelle dimension métropolitaine. Effectivement, un pôle commercial existe déjà au niveau de

Il reste à trouver l'équilibre entre les besoins exprimés et ce qui est finançable.

le besoin de commencer à donner de la vie au quartier dès à présent et d'intégrer des fonctions autres que commerciales

Saint-Sever et il serait inenvisageable d'en créer un autre. Nous avons avancé avec la constitution du groupe de travail « sans attendre la gare » qui réfléchit à comment faire vivre la friche Sernam. En outre, le Collectif Lucien a organisé deux Festivals underground « Parenthèse », en mai et septembre 2016 sur le site de

la Sernam qui ont réuni environ 8 000 personnes lors de ces deux éditions et d'autres devraient suivre. Ils continuent. Cela prend une vraie dimension.

Les remontées du CCD venaient donc en écho avec ce que nous commençons à relever. Cette question de la mise en

vie du site et de ne pas attendre que le quartier émerge avait déjà été évoquée à l'époque de l'écoquartier Flaubert. Mais au niveau de Saint-Sever Nouvelle Gare des choses s'enclenchent et cela répond aux attentes de tout le monde.





Lors de la séance du 2 mars 2016 les membres de la commission GPU ont travaillé dans le cadre d'un

atelier participatif sur les usages du Parc Champ Libre. Voici la restitution des 6 groupes :

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP HABITANT ELBEUF (EN SEMAINE)



1 : *Quand venez-vous au parc ?
En quelle période de l'année ?
En toute saison sauf intempéries majeures*

2 : *Comment venez-vous au Parc ? (TC, voiture, vélo, à pied...)*

- Transport en commun (métro, TEOR ? bus urbains...);
- Voiture ;
- À pied pour les riverains ;
- En vélo si aménagements sécurisés (piste cyclable pour handicap auditif)

3 : *Pour quoi vous venez ? Que venez-vous faire dans le parc ?
Combien de temps y restez-vous ?*

- Aller à la rencontre des autres,
- Rompre la solitude ;
- Respirer ;
- Vivre des moments de détente dans un lieu agréable arboré ;
- Découvrir la biodiversité du parc (faune, flore...)
- Le tout, en compagnie des enfants, de la famille et des voisins pour environ deux heures

4 : *Que vous attendez-vous à trouver dans ce parc ? (à situer sur le plan)*

- Une accessibilité réglementaire permettant la circulation, des déplacements sans souffrance et en toute autonomie ;
- De nombreux bancs ;
- Des toilettes du côté de l'accès Madrillet ;
- Des kiosques pour la pluie, les concerts, de la poésie ou des lectures historiques (le dimanche par exemple) ;
- Une diversité florale avec des groupements de senteur : espèces botaniques et flore sauvage ;
- Maintien des espaces boisés et programme de plantation ;
- Panneaux signalant la flore ;
- Un dépaysement total faisant oublier le tissu urbain et ses nuisances, en maintenant et renforçant la végétation côté avenue des Canadiens.





1 : **Quand venez-vous au parc ?**
En quelle période de l'année ?

Sans doute à l'occasion d'autres événements (Normandie Impressionniste, visite des monuments, Armada, Congrès professionnels...)

2 : **Comment venez-vous au Parc ? (TC, voiture, vélo, à pied...)**

- En transport en commun,
- En vélo ;
- En voitures (de l'A13) ;
- À cheval (existence de promenades)



TOURISTE SE RENDANT AU PARC DEPUIS LE CENTRE-VILLE RD DE ROUEN (EN SEMAINE)

3 : **Pour quoi vous venez ? Que venez-vous faire dans le parc ?**
Combien de temps y restez-vous ?

- À l'occasion de grands événements (Zénith, Parc des Expositions...) ; Manifestations en plein air, cinéma, autour du cheval, tournois médiévaux, festival autour du Jeanne d'Arc.
 - Pour la Permaculture ;
 - Pour l'histoire (ce lieu a été un hippodrome, un hôpital de guerre : inventer une nouvelle manière d'évoquer l'histoire du lieu à travers des panneaux, également liés à la géologie, parcours à cheval...)
 - Pour faire du sport (course à pied...) ;
 - Pour pique-niquer ;
 - Pour respirer ;
 - Pour faire des photos de la faune et de la flore ;
 - Pour un parcours pédagogique ;
 - Pour un lieu, où les chiens seraient interdits ;
- Les touristes y resteraient environ une demi-journée.

4 : **Que vous attendez-vous à trouver dans ce parc ? (à situer sur le plan)**

- Tables et bancs pour pique-niquer ;
- Fauteuils,
- Animaux (réserve),
- Parcours santé ;
- Un plan d'eau ;
- Animations pour enfants (petit manège, mini-golf permanent) ;
- Food trucks (produits de la pharmaculture, baraques à frites...)
- Bouquinistes (ventes et échanges de livres autour de la notion d'herbier) ;
- Un événement autour de la littérature normande et de la nature,
- Un kiosque à musique ;
- Un festival lié aux instruments





FAMILLE DE TROIS ENFANTS DONT UN DE 2 ANS, UN DE 4 ANS ET UN DE 10 ANS, HABITANT BOIS GUILLAUME (EN SEMAINE)

1 Quand venez-vous au parc ?
En quelle période de l'année ?

À noter que les habitants de Bois-Guillaume auraient tendance à privilégier la forêt verte ou le parc de Mont-Saint-Aignan.

Les visites en famille seraient réalisées les mercredis après-midi ou dimanches après-midi, par beau temps et lors de la période printemps, été, automne.

2 Comment venez-vous au Parc ? (TC, voiture, vélo, à pied...)

À 80 % en voiture et 20 % en transport en commun.

3 Pour quoi vous venez ? Que venez-vous faire dans le parc ?
Combien de temps y restez-vous ?

La famille vient uniquement si des activités sont proposées aux enfants de 2 à 10 ans (Guignol, poney, escalade, parcours, kiosque à musique, bateau à voile si le parc comporte un bassin, conteurs, marionnettes, théâtre, amphithéâtre de verdure).
Ces activités doivent également être disséminées dans le parc. L'idée serait de distraire les enfants et d'y rester environ 3 heures.

4 Que vous attendez-vous à trouver dans ce parc ? (à situer sur le plan)

- À manger : Des crêpes, des gaufres, des glaces
- Fontaines d'eau potables ;
- Des toilettes entretenues ;
- Des jeux pour enfants un peu originaux (balançoires différentes et araignées...) et dispersés géographiquement ;
- Un labyrinthe ;
- Des chaises (plutôt que des bancs pour pouvoir s'isoler)
- Des lieux intimes (sur la base des jardins de Javel ou d'Euralille).



USAGERS DU TECHNOPÔLE DU MADRILLET (ÉTUDIANTS ET SALARIÉS) (EN SEMAINE)



1. Quand venez-vous au parc ? En quelle période de l'année ?

- Étudiants et salariés : temps du midi (12 à 14h) et à partir de 16/17h + espace libre en dehors des cours pour les étudiants
- Période la plus favorable : d'avril à juin/juillet puis de septembre à novembre.

2. Comment venez-vous au Parc ? (TC, voiture, vélo, à pied...)

Tous les moyens de transport : métro, vélo, bus, TEOR, voiture. Site en accès multimodal ; le T4 favoriserait l'accès si une liaison jusqu'au métro (Technopôle du Madrillet) est réalisée.

3. Pour quoi vous venez ? Que venez-vous faire dans le parc ? Combien de temps y restez-vous ?

Participer à des événements sportifs et festifs :
La zone du Madrillet est saturée en termes d'équipements sportifs en ce qui concerne les salariés et les étudiants. Les pratiques sportives* seraient leur préoccupation première et pourraient être les suivantes : skatepark, football, city stade, course à pied, promenade...

Détente entre 12 heures et 14 heures :
4 000 étudiants (auxquels il faudra certainement ajouter ceux du CESI) et 3 500 salariés sont localisés à proximité :
- Espaces pique-nique
- Café restauration rapide en extérieur (terrasse)
- Calme / Sieste

Echanges avec des associations étudiantes (Esigelec, INSA...) :
Développement Durable et notamment l'alimentation bio : possibilité d'utiliser les espaces mis à disposition ou d'envisager des échanges avec les agriculteurs travaillant sur le site (troc jardin : échanges de plans de graines et de bonnes pratiques). Cette pratique serait intéressante pour les associations étudiantes et les salariés des structures.

4. Que vous attendez-vous à trouver dans ce parc ? (à situer sur le plan)

- Espace de restauration mobile (food-truck) ou non, car l'offre de restauration est insuffisante sur l'avenue des Canadiens.
- Installations sportives en accès libre (skatepark, agrès, city stade...) qui correspondent aux attentes
- Achats de légumes (pour les salariés et étudiants) ;
- Echanges de bonnes pratiques (entre associations étudiantes, salariés et agriculteurs) ;
- Espaces de pique-niques
- Espaces de détente et relaxation.





PERSONNE AGÉE HABITANT LE QUARTIER (LE WEEK-END)

1 : **Quand venez-vous au parc ?**
En quelle période de l'année ?

*Etudiants (environ 10 % sont présents le week-end):
journee et soirée (en été).*

2 : **Comment venez-vous au Parc ? (TC, voiture, vélo, à pied...)**

*Tous les moyens de transport :
métro, vélo, bus, TEOR,
voiture. Site en accès
multimodal ; le T4 favoriserait
l'accès si une liaison jusqu'au
métro (Technopôle du
Madrillet) est réalisée.*

3 : **Pour quoi vous venez ? Que venez-vous faire dans le parc ?**
Combien de temps y restez-vous ?

- Détente / loisirs
- Pratiques sportives (skatepark, basket, fitness, football...);
- Pique-nique
- Visites à l'occasion d'événements festifs (musique, théâtre...) et exposition.

4 : **Que vous attendez-vous à trouver dans ce parc ?**

Les réponses du groupe ont été apportées sur des supports cartographiques et ne peuvent pas être retranscrites dans le cadre de ce rapport.





GROUPE D'ADOLESCENTS HABITANT PETIT-QUEVILLY (EN SEMAINE)

1 : **Quand venez-vous au parc ?**
En quelle période de l'année ?

- Horaires modulables au rythme des saisons, en revenant à un mode de vie biologique (fermeture à la tombée de la nuit) ;
- Certains moments peuvent être propices pour amener la population à s'approprier le lieu. Ouvrir ce parc à Vivacité, festival de renommée internationale qui est concentré dans le bois de la Garenne. L'événementiel fait vivre un lieu.

2 : **Comment venez-vous au Parc ? (TC, voiture, vélo, à pied...)**

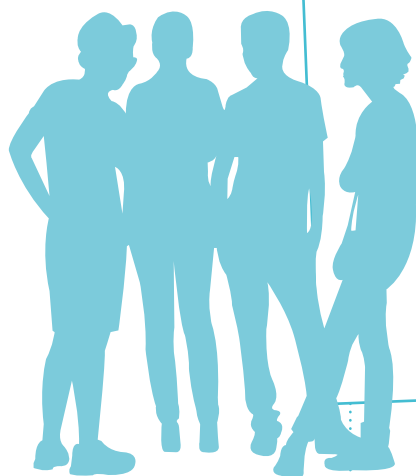
- Cheminement piétonnier et pistes cyclables
- Fil vert (chemin piétonnier / piste cyclable reliant plusieurs lieux et qui donnerait du sens)

3 : **Pour quoi vous venez ? Que venez-vous faire dans le parc ?**
Combien de temps y restez-vous ?

Activités pédagogiques pour les collégiens et lycéens.

4 : **Que vous attendez-vous à trouver dans ce parc ? (à situer sur le plan)**

- Kiosque à musique avec des instruments permanents (éventuellement fait à partir de matériaux naturels) ;
- Des composteurs collectifs (permettant l'observation dans une démarche pédagogique) ;
- Des espaces de bien-être (Chambres végétales, des hamacs...) qui s'intégreraient de manière harmonieuse au sein du parc ;
- Configurer l'espace et la végétalisation pour permettre une séparation, mais également le regroupement de petits groupes avec un aspect ludique (labyrinthe) à destination des 14/18 ans.
- Interrogation sur la présence d'un terrain de foot avec un sol artificiel, étant donné qu'un certain nombre d'autres terrains sont situés à proximité et qu'il s'agit d'un lieu à dominante écologique ;
- Clôtures végétalisées avec des hêtres ou de châtaigniers.
- Des vieux troncs pour conserver un équilibre et des habitats propices à la biodiversité ;
- Des vieux arbres (principe de la permaculture) ;
- Des poules (pour générer un équilibre), des myrtilles et des airelles dans la forêt comestible ;
- Utiliser le BRF (bois raméaux fragmentés) de la ville ;
- Du compostage géré de manière différenciée (sans traitement), éviter les compostages bruts de l'agglomération (impliquerait une action volontariste en faveur des produits sains) ;
- Davantage de points d'eau avec un parcours qui respecte le cheminement des animaux ;
- Du partage de matériel via du mobilier urbain (sur le principe du cross booking des bibliothèques) ;
- Un amphithéâtre de verdure (cross-fonctionnel : écoles, fête de la musique, endroit de convivialité...) ;
- Le groupe s'interroge sur les pommiers compte tenu de la nature « ingrate » des sols.
- Un périmètre de 100 à 200 mètres à partir de l'entrée Nord-Ouest serait approprié par les lycéens. Il faudrait penser une signalétique dédiée et envisager du chahut
- Adapter les lieux aux pratiques des lycéens (skate...) ;
- Des toilettes sèches ;
- Doute sur les pommiers du fait de la nature des sols du fait.



La séance du 9 novembre 2016 était également consacrée au Par Champ Libre, mais plus spécifiquement à des travaux sur les jardins collectifs dont voici la restitution de l'atelier participatif :



ATELIER PARTICIPATIF JARDINS COLLECTIFS DU CHAMP LIBRE

a. UN JARDIN COLLECTIF GÉRÉ PAR QUI ?

1. Un jardin collectif pour et par qui ?

L'intégration de l'intergénérationnel dans ce projet peut être tout à fait intéressante : il est facile de faire travailler les enfants dans la terre. Et si la Métropole amène des personnes âgées qui connaissent le jardinage, une transmission des savoirs peut s'opérer, par le biais de l'intergénérationnel mais aussi de l'interculturel.

Les promeneurs de ce parc sont de deux types, avec à la fois les riverains actifs et la mixité très présente sur le pourtour avec les riverains des pavillons plutôt âgés au Nord et les barres d'immeubles de Saint-Etienne-du-Rouvray ou de Grand-Quevilly au Sud. Faire se rejoindre ces deux populations au sein du jardin serait un plus, les moments de convivialité du type pique-nique pourraient être une bonne occasion. Il serait bon d'avoir un référent par type de population et que ces référents puissent être relayés s'ils s'essoufflent.

2. Comment favoriser les liens entre les voisins, les associations, les écoles, le quartier ?

Une réflexion est à mener sur une manière de mêler public scolaire, personnes âgées, public de quartier résidentiel de Sotteville et maisons de retraite aux alentours pour que le jardin ne devienne pas « le jardin de Roland ». Il est également suggéré d'organiser des réunions publiques et des démarches démocratiques pour faire participer les riverains. Ceci pourrait permettre d'éviter que certains ne se sentent pas légitimes.

3. Comment mobiliser / recruter les futurs jardiniers ?

Passer par la maison de quartier ou l'association de voisins pour mobiliser et en parallèle. Il est proposé de commencer par la plantation d'une moitié des jardins pour accrocher le public et donner envie de jardiner. L'intervention de François Rouillay, un spécialiste du domaine pourrait être un élément déclencheur en fournissant

des exemples concrets avec une vision avertie et toute une panoplie de lieux, où ce type d'activité existe déjà de manière pérenne, à la Métropole et aux investis dans ce lieu en devenir.

Par ailleurs, les projets menés avec succès sont souvent des projets épaulés par la ville. Par exemple, à Albi, le jardinier référent est embauché par la ville. Alors il peut donner libre cours à sa créativité en collaboration avec la population en créant un sentier comestible, en organisant une graineterie, en alimentant une bibliothèque...

4. Comment créer une vraie dynamique de jardin collectif ?

Il est nécessaire d'informer, de communiquer pour dire au public que le jardin est un espace qui lui est dédié, que c'est un espace de partage à utiliser. Cette communication doit être relayée au niveau de la commune, de la Métropole. Un référent est bien sûr nécessaire : il peut être collectif mais il ne doit pas s'approprier l'espace. Il pourra assurer un certain accompagnement et relayer

l'information. Il est obligatoirement du quartier. Il est envisagé d'avoir recours à des référents ayant déjà fait leur preuve comme Grégory Sergent à la Grand-Mare. Les interventions de ce type de personnes ne pourront être que ponctuelles, ces référents étant déjà en poste et très chargés.

Dans un premier temps, il est nécessaire de commencer par planter des choses très simples. En effet, la culture pourrait se résumer aux plantes qu'incroyable comestible propose, comme du thym,

de la ciboulette, des arbres fruitiers, des framboisiers à la sortie des écoles... En résumé, ces premières plantations doivent être basiques, ne pas demander beaucoup d'investissement et se récolter rapidement. En outre, le côté indispensable de la récolte, seule véritable accroche du public est souligné.

Les riverains pourront fournir leurs plants avec la biodiversité représentative de la mixité de la population. Mais pour ce qui est de la dynamique, il est envisagé

de planter au préalable pour que les personnes se servent dans un premier temps et aient ensuite envie de jardiner. De ce processus et du bouche-à-oreille résultera une appropriation progressive. Les produits du type incroyables comestibles auront donc fait office d'accroche. Néanmoins la nécessité de faire appel à un accompagnateur les deux premières années est à nouveau soulevée, cet accompagnateur pourrait être une association ou un collectif.

b. UN JARDIN COLLECTIF AVEC QUELS OBJECTIFS ?

1. Quel mode de culture ?

Il reste à savoir qui fournira les plants. Dans les villes « précurseurs », par exemple, Loos-en-Gohelle et sa « transition verte au pays des gueules noires », des personnes liées aux espaces verts de la mairie ont pris en main le projet. Un formateur vient de temps en temps. La ville fournit des plants à la population. D'autres villes permettent le partage d'arbres fruitiers. Cet esprit existe au manoir d'Auffay. La Métropole doit partir de ce qui a déjà été créé puis faire des choix avec la population, elle ne doit jamais parler à la place de cette dernière.

Pour ce projet, il est possible de profiter de la diversité locale de la population pour faire pousser des plantes qui ne viennent pas naturellement à l'esprit, des plantes oubliées ou exotiques qui

s'acclimatent, les cacahuètes ou les patates douces par exemple. Cet aspect pourrait créer une certaine curiosité et donc une bonne accroche. La stratégie relationnelle existerait alors. La situation des jardins le permet.

Le mode de culture devra se faire avec des composés organiques, aucun produit, ni pesticide ne sera ajouté.

2. Quel aménagement ? Quelle répartition de l'espace ? Un seul jardin à partager ? ou des parcelles à définir ? ou les deux ?

Le mode de culture pourra être organisé au préalable avec une parcelle cultivée destinée à « accrocher » et le reste laissé à nu pour que les personnes appâtées puissent donner libre cours à leur créativité.

La notion de petit sentier explicatif,

où les personnes se serviraient est évoquée.

Il est également proposé de faire un jardin communautaire avec plusieurs moyens de l'amorcer et un esprit communautaire en termes de diversité.

3. Quels besoins d'équipement ?

Pour satisfaire la curiosité du public, une signalétique claire et explicative concernant les produits est à introduire. Celle-ci alertera et interpellera le passant.

Laisser un lieu ouvert fait peur, mais l'assemblée considère que le lieu est idéal pour l'expérimentation. La crainte et l'individualisme sont des automatismes à dépasser. Faire un lieu ouvert est la vocation première de ce lieu. L'idée du partage est ainsi à faire émerger pour générer un effet de synergie.

En outre, cette expérimentation est facilement réversible, les risques sont donc minimaux. En résumé, les seules clôtures que l'assemblée envisagerait sur le lieu seraient de petites clôtures mobiles permettant de fermer temporairement de petites parcelles délicates à un moment donné. La population doit s'ouvrir et ne pas se focaliser sur la notion de propriété.

La Métropole s'offrirait ainsi la possibilité de l'échec. Elle aurait l'occasion

de réajuster le tir dans ce cas mais aurait mené l'expérience à bien pendant quelques années. Effectivement, parfois après avoir essuyé un semblant d'échec des projets rebondissent et deviennent concluant.

Il est proposé que la Métropole offre un kit du parfait jardinier au démarrage du projet. Des ressourceries pour récupérer des outils à moindre coût pourraient ainsi être mobilisées, dans une démarche d'économie collective.

4. Quels liens avec la ferme permacole ?

La proximité de la ferme permacole est remarquée. Dans un premier temps, peut-être que la ferme permacole pourrait fournir des plants, du compost et de la terre, mutualiser les choses (herbes coupées, feuilles...).

En fonction du besoin, la ferme permacole pourrait être sollicitée pour y disposer d'un espace où stocker du matériel et des outils en libre-service.

C. UN JARDIN COLLECTIF GÉRÉ COMMENT ?

1. Quel mode de gestion ?

En restant dans une logique d'espace ouvert, différents publics pourraient se succéder dans le temps sur cet espace partagé. L'introduction de l'académie et du rectorat dans ce projet est évoquée. Ainsi un temps pourrait être dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans cet espace pour une notion d'éducation à l'environnement du type champ des possibles et pas une éducation aux pratiques agricoles. De cette manière, une dimension macro s'insérerait dans le projet. Et à une échelle micro, rencontrer les directeurs et les équipes pédagogiques de ce secteur pour les former et leur proposer ce lieu s'avère être une idée à creuser.

L'idée de départ est que ce lieu sera autogéré. Éventuellement, il y aurait un référent du quartier qui accompagnerait

le projet au minimum les deux premières années pour créer des habitudes. Ce référent peut être une association, un collectif, néanmoins il doit être du quartier.

2. Faut-il un règlement intérieur ? Faut-il une charte de bonnes pratiques ?

Oui, il faudrait plutôt une charte de bonnes pratiques, d'usage. « Chacun a le droit de participer, de planter, de cueillir, de récolter, de partager, de discuter, d'échanger... » est en substance le contenu que toute personne pourrait y lire. Sur cette charte, pourrait apparaître le zéro phyto par l'utilisation de produits organiques. À ce propos, l'existence d'un lieu de compostage est abordée. Même si l'idéal serait d'utiliser la décomposition des déchets au sein même du jardin, le bac à compostage

n'est pas exclu avec la présence du référent puisque le compostage peut facilement dériver chez qui ne sait l'approvisionner correctement. Cet objectif serait l'occasion d'une formation faite par une association à destination des particuliers. Est également soulevée la nécessité d'apport de matières premières pour la bonne confection de ce compost (tonte, feuilles mortes...) qui pourrait faire l'objet d'une demande auprès de la ferme permacole.

3. Quelles activités proposer ?

Le projet est décrit sous une forme de dualité : un pied agricole et un pied démocratique. Le projet ne marchera vraiment que si l'équilibre naît.

Il est rappelé que la ministre a débloqué 3M€ pour payer des ruches dans les écoles. La Métropole pourrait éventuellement demander des ruches

pour cet espace, dans le cadre d'un projet EEDD.

Il est proposé d'organiser des animations autour du chantier, de profiter de la phase de travaux pour permettre aux riverains d'y accéder et de s'approprier le parc au fur et à mesure (en donnant un nom aux arbres...). En organisant régulièrement, à chaque

étape, un événement, l'appropriation du lieu sera progressive et inscrite dans le temps. Cette phase d'appropriation est indispensable pour introduire une certaine pérennisation du lieu. Celle-ci est à introduire avec les écoles. De cette manière, la végétation plantée à l'occasion de ces événements est d'autant plus respectée, le vandalisme est écarté. Une autre dimension existe.

4. Quel budget et quels financements ?

Le seul budget indispensable au lieu est le budget nécessaire à la rémunération d'un référent permanent, d'éventuels gardiens.





Bertrand MASSON

Suite et fin



Quels sont les exemples de propositions qui ont attiré votre attention en ce qui concerne le Parc Champ Libre ?

S'agissant du parc du Champ Libre, comme je l'ai évoqué précédemment, un groupe avait notamment restitué l'absence de restauration au Madrillet et suggérerait donc d'en proposer sur place. Ce sont des éléments que nous n'avions pas imaginés et le sujet de la restauration est en cours d'étude plus vite que ce que nous prévoyions. Nous nous sommes saisis de cette question et réfléchissons à son implantation.

Pour ce qui est d'un atelier sur les jardins collectifs, le CCD avait exprimé, entre autres, le besoin d'avoir un référent du jardin collectif en lien avec la question du comestible. Il s'agit d'un vrai apport du CCD que nous pourrions étudier. Concernant, les liens intergénérationnels, cela conforte notre approche.

Quel est selon vous l'apport de l'instance ?

Le CCD est à mon sens le représentant

du maître d'usage et doit à ce titre apporter davantage une expertise d'usage que technique.

Quelles sont les perspectives de travail de votre direction avec le CCD et plus particulièrement la commission Grands Projets Urbains en 2017 ?

Nous travaillerons sur les mêmes projets, mais avec des regards différents puisque nous serons dans des phases différentes. Pour ce qui est du Parc Champ Libre nous commencerons les travaux en 2017. J'aimerais également que nous arrivions à remobiliser le CCD sur l'écoquartier Flaubert de manière plus productive. Il faudrait trouver une dynamique et un axe de travail différents. Peut-être que le fait d'entrer dans l'opérationnel sera plus simple pour déterminer des axes précis.

Quand une proposition vous paraît intéressante, quels sont les freins qui peuvent empêcher sa mise en œuvre ?

Les freins peuvent être techniques,

financiers et calendaires, dans le sens où il faut accepter le temps long. La décision finale est dévolue aux élus.

Entrevoyez-vous des pistes d'améliorations pour 2017 ?

La question du renouvellement du CCD me semble devoir se poser afin ne pas réunir uniquement des membres experts et conserver ce « regard extérieur ». Il serait également intéressant de programmer des séances de travail sur le terrain. S'agissant du Parc, il serait ainsi pertinent d'aller sur place pour en découvrir les 30 hectares. Concernant le quartier Saint-Sever Nouvelle-Gare, l'idée serait de le faire à pied pour se rendre compte des éléments situés à proximité, de son accroche à la ville. Cela constituerait un vrai plus. Il pourrait également être intéressant d'envisager des retours d'expérience ou des benchmarks.

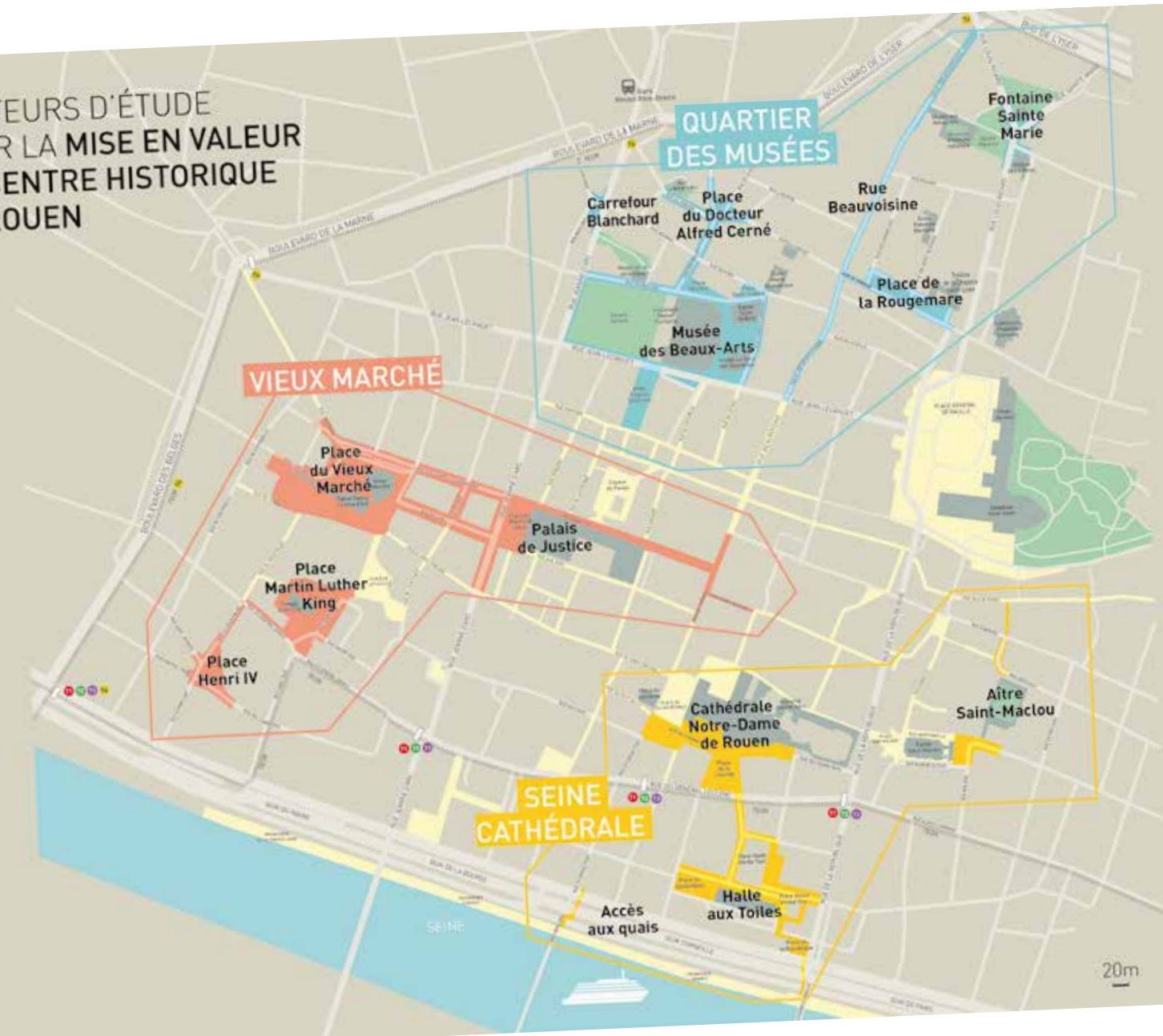




L'intercommission, évoquée précédemment, programmée le 7 septembre dans le cadre de la deuxième phase de concertation a donné lieu à un atelier participatif dont voici la restitution.



SECTEURS D'ÉTUDE
POUR LA MISE EN VALEUR
DU CENTRE HISTORIQUE
DE ROUEN



SECTEUR SEINE-CATHEDRALE

ESPACES PUBLICS

-  Zones piétonnes existantes
-  Trottoir à réaménager
-  Projet de zones piétonnes à créer ou réaménager
-  Projet / extension de zones de rencontre*
-  Aménagement / réorganisation des terrasses
-  Projet d'équipement de plein air (banc, assise, aire de jeux...)
-  Accès à valoriser

ESPACES VERTS

-  Aménagement / réaménagement
-  Travail de lisière entre le square et la rue
-  Respiration végétale

SIGNALISATION

-  Infos activités et parcours visite

* Zone limitée à 20 km/h et piétons prioritaires





Points forts :

- la diagonale de la Halle aux Toiles jusqu'à la cathédrale ;
- le fait que la place du Gaillarbois redevienne piétonne ;
- le retour de la topographie autour de la cathédrale ;
- les portes d'entrée aménagées de l'Aître Saint Maclou.



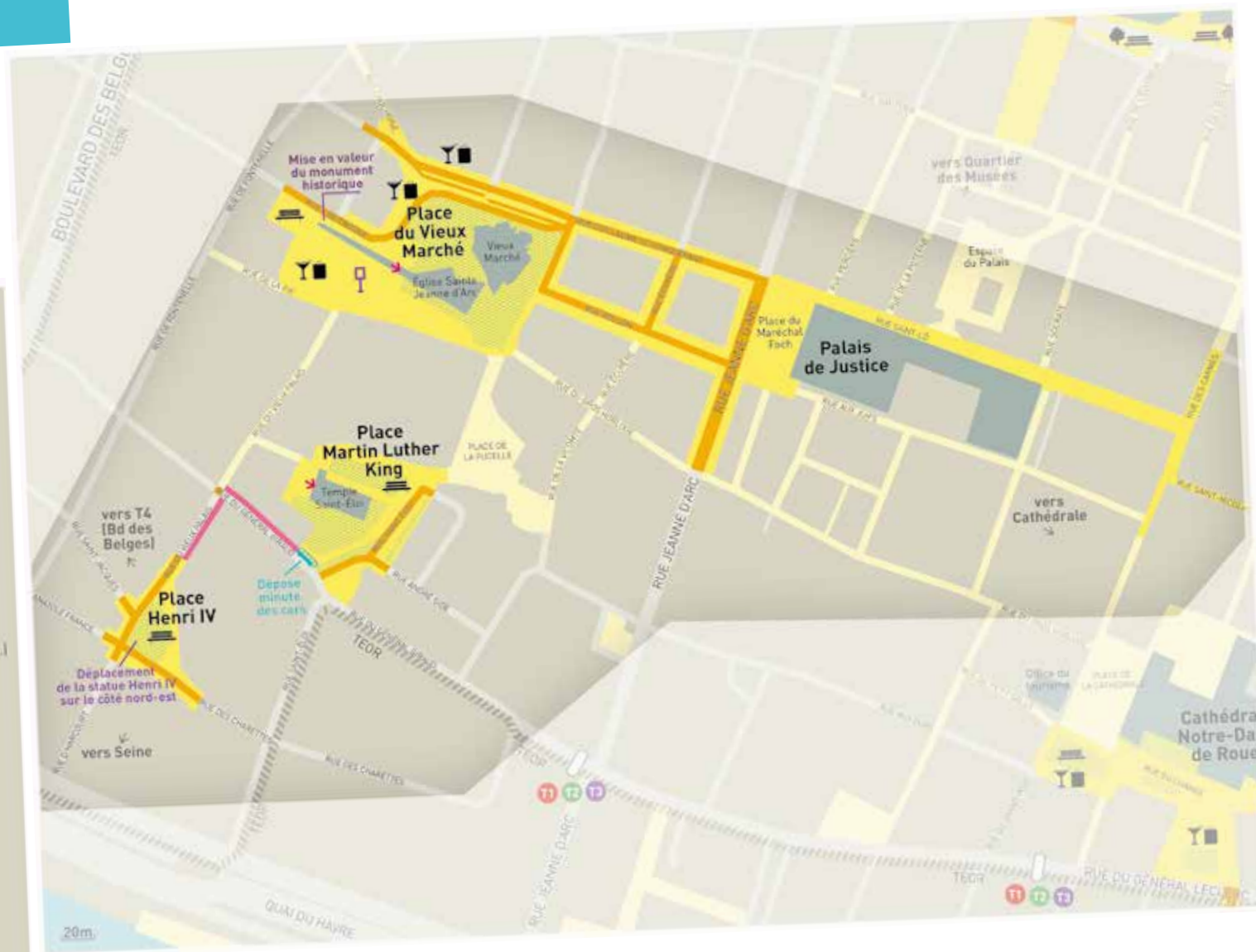
Points de vigilance :

- les liaisons avec la ligne F et les futurs transports qui existeront pour les accès à la nouvelle gare
- il semble manquer une ouverture sur les quais bas de Seine
- l'accessibilité des quais bas depuis la place de la République n'est pas évidente
- quid de la capacité de l'escalier de la place de la République à amener sur la future place de la Halle aux Toiles
- l'accès aux personnes à mobilité réduite
- l'appropriation des lieux par les habitants



Points d'amélioration :

- volonté quasi unanime de voir complètement disparaître le parking aérien de la place de la Haute Vieille Tour
- la rue des Augustins gagnerait à être accessible aux personnes à mobilité réduite
- il conviendrait de traiter la rue du Bac à l'instar des alentours qui auront été traités
- l'insuffisance actuelle du lien avec la Seine : possibilité d'installer des fontaines et places d'eau pour rappeler la présence de l'eau à proximité.





Points de vigilance :

- Concernant la place du Vieux Marché, trouver plusieurs points d'ouverture, de l'intérieur vers l'extérieur et du bas vers le haut ;
- pour les axes forts de passage, la question de la sécurité à la sortie de la rampe doit être étudiée ;
- la façon d'accéder à la place par les deux angles qui sont très pratiqués ;
- la question du rapport à la voiture et de la place donnée à celle-ci ;
- la sacralisation de la place du fait de la présence de l'église, de la présence des voitures et de l'accès au parking ;
- le nombre trop important d'obstacles sur le débouché de la rue Cauchoise menant à la place du Vieux Marché ;
- l'emplacement actuel des jeux pour enfants qui sont trop près des lieux où la pollution atmosphérique est importante ;
- il faudrait définir un projet d'espace et pas forcément de voirie.



Points forts :

- le traitement des trois places ;
- Sur la place du Vieux Marché : la préservation des commerces de bouche aux alentours et les terrasses dont le fuselage est jugé excellent à l'heure actuelle ;
- la conservation des murets et la création d'autres permettent d'asseoir les usagers ;
- la place Saint Eloi, notamment les jardins et la suppression de la voiture.



Points d'amélioration :

- la piétonisation de la rue Rollon est souhaitée ;
- l'inversion des trémies d'accès au parking pour éviter d'avoir à traverser toute la place en surface ;
- l'amélioration de la rue de Crosne, même s'il n'y a pas de station T4 sur le boulevard ;
- création d'espaces de biodiversité, d'espaces arborés, d'une trame bleue/verte et la présence d'eau (brumisateurs, fontaines...) ;
- L'intégration de jeux pour enfants au niveau de la place de la Pucelle ;
- la piétonisation de la rue du Vieux Palais ;
- idéalement, il faudrait supprimer l'accès actuel pour se rendre au parking de la place Saint-Eloi et mettre en place des jeux d'enfants.

Mais aussi

Il est également rappelé que lors de la balade urbaine avec Madame Lavadinho, il était apparu que la place Cauchoise pouvait être considérée comme une porte de l'hyper centre. À ce titre, il faudrait faire de cette rue une entrée, un espace de cheminement pour relier la station T4 au Palais de Justice. Les aménagements devraient faire de cette grande descente un itinéraire privilégié.

SECTEUR QUARTIER DES MUSÉES

ESPACES PUBLICS

-  Zones piétonnes existantes
-  Trottoir à réaménager
-  Projet de zones piétonnes à créer ou réaménager
-  Projet / extension de zones de rencontre*
-  Aménagement / réorganisation des terrasses
-  Projet d'équipement de plein air (banc, assise, aire de jeux...)
-  Accès à valoriser

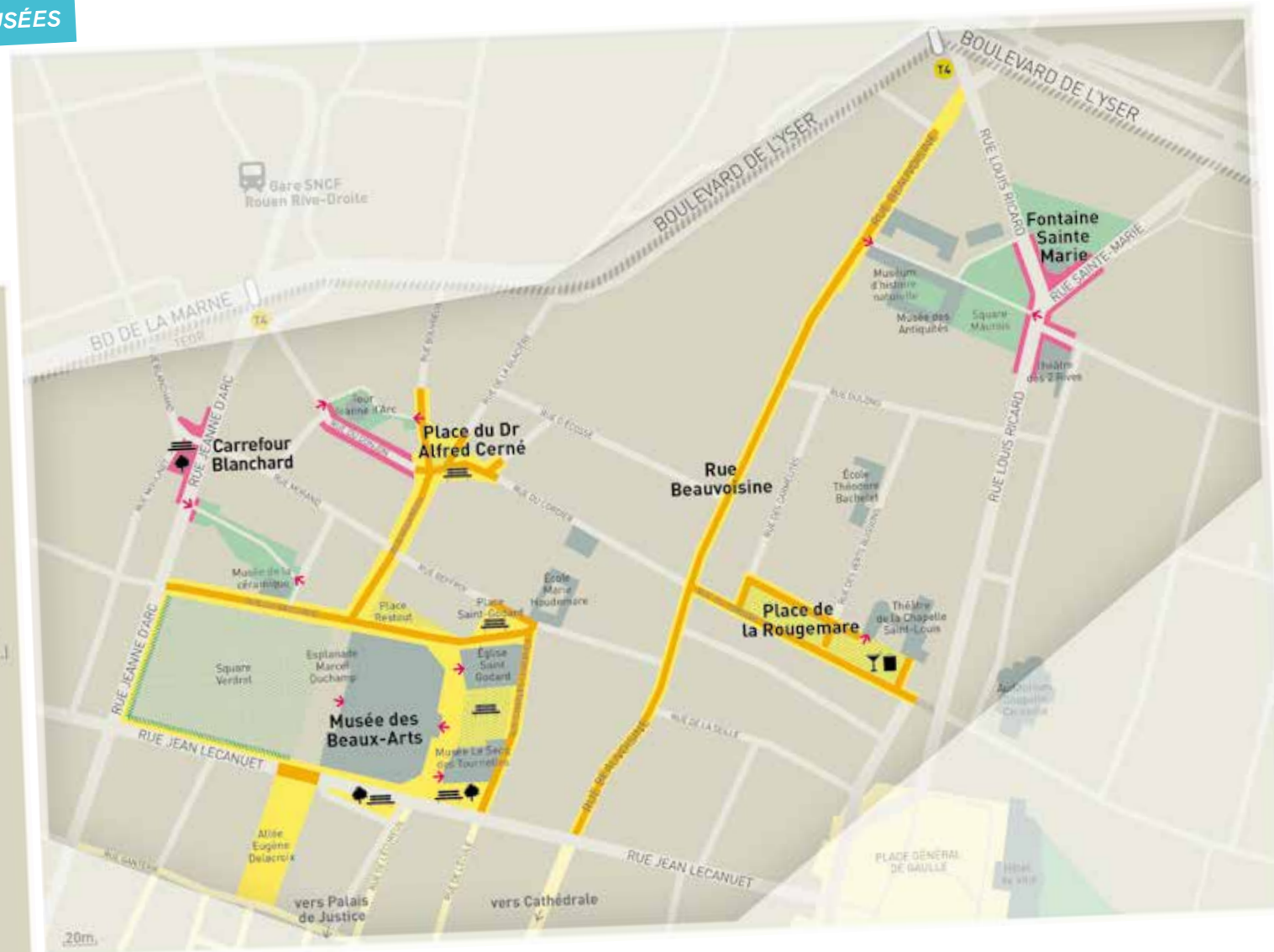
ESPACES VERTS

-  Aménagement / réaménagement
-  Travail de lisière entre le square et la rue
-  Respiration végétale

SIGNALISATION

-  Infos activités et parcours visite

* Zone limitée à 20 km/h et piétons prioritaires





Points forts :

- la cohérence de l'approche muséale pour remettre en valeur les musées et redonner de la visibilité au musée de la céramique ;
- l'apport du végétal dans un espace qui est actuellement assez minéral ;
- la nécessité d'augmenter la piétonisation dans le centre ;
- la qualité des aménagements à proximité du musée des Beaux-Arts qui doivent être un point d'accroche pour privilégier l'entrée dans les musées et faciliter l'accès à la culture.

Points d'amélioration :

- la rue Jeanne d'Arc ne fait pas partie du projet, mais il serait sans doute utile à l'avenir de réduire la vitesse rue Jeanne d'Arc qui est actuellement très empruntée
- la question des voies de cheminement identifiées pour les vélos n'est pas forcément explicitée dans ce projet, notamment sur les axes structurants : des efforts pourraient être faits au niveau des équipements cyclables qui devraient être un axe prioritaire dans une ville respirable.



Points de vigilance :

- La pérennisation des aménagements minéraux compte tenu de l'usage et du comportement parfois déplacé de certains usagers.
- l'apport du végétal pose la question de l'entretien et donc de la pérennité des aménagements végétaux -> la mise en place d'une charte d'entretien avec les services techniques de la ville.
- la végétalisation au sein de ce projet, et en particulier sur l'utilisation d'essences dépolluantes.
- l'absence de prise en compte du réchauffement climatique et de gestion des eaux pluviales.
- l'aménagement autour du théâtre des Deux Rives : il conviendrait d'étendre davantage l'espace piéton.
- des aménagements, notamment autour de la place Beauvoisine, ne semblent pas anticiper l'avenir de la ville ;
- En matière d'automobile, il serait utile de s'appuyer sur les recommandations du CEREMA et du CERTU pour revoir les aménagements -> les passages piétons ne sont pas nécessaires étant donné qu'il s'agit de zone 30 km/h ;
- il serait préférable de prendre en compte la circulation des cyclomoteurs qui peuvent être bruyants et dangereux, notamment aux abords de l'allée Eugène Delacroix ;
- quid de l'utilité du réaménagement du square Verdrel, au regard du coût que cela représente.

*Le compte rendu intégral de cette séance
qui s'est déroulée le 7 septembre 2016
est à retrouver dans l'annexe numérique.*



Evelyne LAINE

Responsable d'Opérations au sein de la Direction centre historique de Rouen, détaille les propositions et remarques du CCD qui ont été prises en compte et apporte des éléments de réponse concernant celles qui n'ont pas pu l'être.



Dans quel contexte avez-vous collaboré avec le CCD en 2016 ?

Mon intervention auprès du CCD, et plus particulièrement de la commission Grands Projets Urbains, était liée au projet Cœur de Métropole dont je suis responsable d'opérations.

Quel a été selon vous le fait marquant de votre collaboration avec la commission Grands Projets Urbains ?

Les maîtres d'œuvre sont venus présenter leur projet et échanger ouvertement avec les membres de la commission afin de recueillir leurs propositions d'ajustement de chaque projet. Cette intervention des maîtres d'œuvre a beaucoup plu à l'ensemble des participants, puisque leur présence a favorisé la prise en compte de remarques ou de propositions novatrices.

Avez-vous des exemples concrets à donner sur les propositions ou remarques prises en compte ?

Je pense notamment à ce qui concerne la végétalisation. Pour la plupart, les remarques ont surtout conforté des options qui avaient déjà été prises dans le cadre du programme.

Les maîtres d'œuvre sont venus présenter leur projet et échanger ouvertement avec les membres de la commission afin de recueillir leurs propositions d'ajustement de chaque projet.

Quelles sont les prochaines étapes du projet ?

Nous finalisons l'AVP (avant-projet) dans lequel nous avons intégré certaines remarques et propositions issues de la concertation et notamment du CCD. Maintenant que les orientations sont arrêtées, la prochaine étape est ce qu'on appelle une mission pro qui durera de janvier à avril. Nous allons entrer davantage dans les détails des aménagements. Nous devons ensuite régler les détails du dossier pro au début de l'été de manière à lancer les appels d'offres au début de l'automne puis commencer les travaux en 2018.

De nombreuses remarques ou propositions ont été émises en 2016 par la commission Grands Projets Urbains sur le projet Cœur de Métropole. Pouvons-nous faire le point sur celles qui ont été retenues ?

Oui, mais au préalable il convient de rappeler que nous sommes contraints par une enveloppe budgétaire fixée à 32,6 M€ HT, or la plupart des propositions impliquerait de la dépasser. Sachant que, suite à la concertation en phase programme, il a déjà été fait le choix d'intégrer le traitement de deux rues supplémentaires : rue aux Ours et rue Grand Pont, faisant passer le budget

(...) il a été décidé de rouvrir les escaliers du pont Boieldieu et de réhabiliter l'ascenseur au niveau du pont Jeanne d'Arc.

initial de 30M€ à 32,6M€. Ceci dit, toutes les propositions sont enregistrées et seront étudiées à l'occasion d'un programme ultérieur de rénovation des espaces publics.

Parmi les propositions faites, nous avons celles qui sont déjà largement prises en compte par les projets des trois secteurs :

- Accroître la végétation en ville et réduire les îlots de chaleur
- Avoir plus d'espaces ludiques pour les enfants
- Une rénovation et amélioration des toilettes publiques
- Créer des cheminements et veiller à l'accessibilité PMR des monuments et équipements
- Veiller à la sécurité des cheminements jeunes publics entre domicile et lieux de fréquentation privilégiés (écoles, etc.)
- Des matériaux de sol adaptés (non glissant, non bruyant, confortable en talons)
- Faire des aménagements appropriables par les résidents autant que par les visiteurs

Concernant le secteur Seine Cathédrale, le lien avec la Seine avait été évoqué à plusieurs reprises, quelles ont été les décisions à ce sujet ?

Toujours dans le cadre d'une enveloppe budgétaire contrainte, il a été décidé de rouvrir les escaliers du pont Boieldieu et de réhabiliter l'ascenseur au niveau du pont Jeanne d'Arc.

Quelle a été la décision concernant le parking aérien, place de la Haute Vieille Tour ?

La décision des élus a été de supprimer un tiers du parking afin de retrouver la perspective visuelle entre la Fierté Saint-Romain et la porte Sud de la Cathédrale. L'idée de supprimer complètement le parking est très intéressante, mais trop radicale à ce stade. Pour toutes les questions de changement de comportement en matière de marchabilité, piétonisation et place de la voiture en Ville les élus ont décidé de procéder par étapes.

Dans l'idée du lien avec la Seine, l'installation de fontaines et de places d'eau avait été évoquée par la commission, qu'en est-il ?

Concernant le point relevant des trames vertes et bleues, nous réintroduisons une forme de trame verte parce que nous développerons beaucoup plus d'espaces verts sur les trois secteurs de Cœur de Métropole que ce qui existe aujourd'hui. Aussi, notamment sur les rues Grand Pont et Guillaume le Conquérant, nous mettrons en place tout un linéaire de végétalisation qui marquera le retour de la biodiversité et de couloirs. En revanche, les trames bleues avec des fontaines engendreraient trop de frais d'entretien, le choix a été fait de prévoir des fontaines à eau, notamment pour rafraîchir les usagers en cas de pics de chaleur.

Existe-t-il des passerelles entre les projets Cœur de Métropole et Ville Respirable ?

Bien sûr, notamment par rapport aux usages de certaines voiries ou à la mise en place d'une zone de circulation restreinte ou piétonnière. Cœur de Métropole contribue à limiter et/ou apaiser la circulation des voitures particulières en Ville, cela rejoint complètement la préoccupation de ville respirable.

Et cela s'inscrit également dans une démarche de marchabilité...

Bien sûr, l'objectif de Cœur de Métropole est effectivement de créer des aménagements qualitatifs et plus larges que ceux existants aujourd'hui afin que la marche en ville soit plus agréable.

Pour ce qui est du Vieux Marché, la notion de sécurité à la sortie de la rampe a été signalée par la commission. Avez-vous pris cet élément en considération ?

Nous avons travaillé sur cet aspect et avons identifié quelques solutions portant notamment sur la réduction du mur de la trémie, avec la mise en place de pavage, partout, afin d'inciter les automobilistes qui remonteront de la rampe à ralentir. Il est également prévu de raccourcir le

mur de la trémie de manière à favoriser la visibilité. Ce sont de petites actions proposées par les maîtres d'œuvre, en sachant que l'idéal n'est pas facile à atteindre avec la complexité des sens de circulation. Nous avons essayé de faire au mieux pour sécuriser la sortie de la trémie à enveloppe constante.

Nous avons également étudié le changement de sens de circulation des trémies tel que cela avait été proposé, mais n'avons pas choisi de le mettre en œuvre afin d'éviter de surcharger la circulation de la rue Jeanne d'Arc.

Plusieurs membres de la commission GPU souhaitent que la rue Rollon soit piétonnisée...

Dans le projet initial, la rue Rollon avait été piétonnisée, mais suite à la concertation

le programme a été modifié et les rues Rollon et Guillaume le conquérant sont devenu des zones de rencontre. En effet, lors des concertations publiques de projets comme celui-ci, nous sommes souvent confrontés à la difficulté de recueillir des avis divergents, notamment entre ceux qui pensent que le projet ne va pas encore assez loin dans la transformation de la ville vers les modes doux et ceux qui sont inquiets de la disparition de la voiture en ville.

Ceci dit, les décisions qui ont été prises vont bien dans le sens d'un changement de la circulation en Ville, nous piétonniserons un pan de voirie aujourd'hui ouvert à la circulation

(...) sur les rues Grand Pont et Guillaume le Conquérant, nous mettrons en place tout un linéaire de végétalisation qui marquera le retour de la biodiversité et de couloirs.

(...) créer des aménagements qualitatifs et plus larges que ceux existants aujourd'hui afin que la marche en ville soit plus agréable.

publique concernant l'arrière du Musée des beaux-arts : dans la rue Villon et sur la place Restout où nous supprimerons tout le stationnement et y interdirons la circulation. En outre, le projet positionnera le Musée des beaux-arts, le Secq des Tournelles et l'église Saint-Godard dans un espace apaisé alors qu'aujourd'hui il est complètement séparé par des voies. Nous créerons donc du lien entre les musées.

Concernant la sortie et l'accès au Théâtre des 2 Rives, la commission avait également émis le souhait que l'élargissement de la rue Louis Ricard soit plus prononcé. Qu'en sera-t-il ?

Cette remontée a bien été prise en compte. Nous élargirons le trottoir devant le Théâtre et l'aménagement initialement prévu a été poussé un peu plus loin pour faciliter la sortie du théâtre.

Une solution a-t-elle été trouvée pour permettre aux aménagements minéraux de faire face de manière pérenne aux détériorations de la voirie ?

Tout à fait, nous avons opté pour des structures à charge lourde, même quand il s'agit de secteurs piétonniers, de manière à éviter les détériorations incessantes. Il existe effectivement deux façons de dimensionner une aire piétonne. Soit vous partez du principe qu'elle est piétonne et vous

la dimensionnez comme un trottoir en sachant qu'il y aura tout de même quelques véhicules de riverains. Soit vous considérez ces aires piétonnes comme des voiries lourdes, ce que nous avons décidé de faire et qui n'est budgétairement pas neutre.

Dans cette optique, une charte d'entretien établie avec les services de la Ville de Rouen avait été évoquée...

Tout est vu avec la Ville et de Rouen et nous sommes même en train d'étudier la possibilité de changer les balais des balayeuses. Aujourd'hui, ils détériorent considérablement les joints des pavés parce qu'ils sont très agressifs. Mais en même temps ils coûtent moins cher que des balais semi-rigides. C'est un équilibre à trouver et il s'agit d'un travail permanent avec la ville de Rouen qui détient les compétences relatives à l'entretien.

Comment les élus peuvent-ils s'emparer des concertations et des remontées du CCD ? Les remontées du CCD sont-elles incluses dans les concertations ou sont-elles distinctes ?

Dans un premier temps, les remontées du CCD sont incluses dans le bilan de la concertation mais toujours identifiées, puisque l'origine (grand public, CCD, élus...) des contributions est toujours mentionnée.

Certains membres du CCD ne souhaitent peut-être pas que la concertation s'exprime à l'encontre des idées qu'ils ont pu émettre, notamment en ce qui concerne la piétonisation...

Oui, mais c'est le principe de la concertation. Le CCD est une composante de la concertation, mais il en existe d'autres telles que les associations de commerçants et la CCI qui font d'ailleurs également partie du CCD. Les élus choisissent ensuite le compromis sur cette base, en sachant qu'il s'agit déjà d'un grand pas puisque l'apaisement des rues Rollon et Guillaume le Conquérant suppose que nous supprimerons une zone de stationnement. Ainsi, au-delà du fait qu'il s'agira d'une zone 20, il n'y aura plus qu'une bande de stationnement. Dans la rue Ecuyère, la moitié des stationnements sera effectivement supprimée. Les élus ont donc pris leur responsabilité en optant pour une solution de compromis, et finalement l'aménagement sera, à mon sens, satisfaisant, puisque nous conserverons une bande de stationnement d'un côté et de l'autre nous aménagerons un trottoir plus large sur lequel nous pourrions développer un alignement d'arbres. Et puis dans cette zone 20, les piétons pourront traverser où ils veulent ce qui changera fondamentalement l'esprit de la circulation par rapport à celle qui existe aujourd'hui. La piétonisation pourrait ensuite intervenir dans un second temps.

C'est un équilibre à trouver

(...) nous avons opté pour des structures à charge lourde, même quand il s'agit de secteurs piétonniers, de manière à éviter les détériorations incessantes.



De manière générale, quel est selon vous l'apport du CCD ?

J'ai été très agréablement surprise par les apports et les maîtres d'œuvre ont également considéré qu'il s'agissait pour eux d'une véritable plus-value, d'autant plus qu'ils ne sont pas souvent associés de cette manière-là. Ils ont trouvé qu'il y avait vraiment de la richesse dans les échanges avec les membres du CCD. Le travail réalisé avec le CCD était donc particulièrement intéressant, puisque soit il nous a rassurés sur les choix qui étaient présentés, soit il les a enrichis.

En 2017, le travail avec le CCD se poursuivra-t-il dans le cadre de Cœur de Métropole ?

A priori, il n'est pas prévu de revenir vers le CCD pour un travail d'atelier, mais il est bien prévu de programmer une séance à la fin du premier semestre pour faire un point sur les études de projet (phase pro) une fois que nous disposerons des propositions d'aménagement définitives. Cette séance permettra également de proposer un retour d'information à la commission par rapport à sa production lors de la concertation.

Quelles pourraient être les pistes d'amélioration concernant l'articulation du travail avec le CCD ?

L'élément nouveau a été la présence des maîtres d'œuvre. Il s'agit d'une véritable évolution par rapport à ce qui se faisait jusqu'à présent. Expérience à renouveler sur d'autres projets.





Lors de la séance du 26 janvier 2016, la commission GPU a travaillé sous la forme d'ateliers participatifs.

Il était demandé aux membres d'énumérer les questions que pourraient se poser les habitants lors du débat sur

le PLU, les questions susceptibles de les mobiliser ainsi que les sujets qui les interpellent.

a. UNE RÉFLEXION À MENER SUR LES QUESTIONS QUE POURRAIENT SE POSER LES MÉTROPOLITAINS LORS DES DÉBATS SUR LE PLU : QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI LES MOBILISENT, QUELS SONT LES SUJETS QUI LES INTERPELLENT ?

Les membres ont listé les questions suivantes :

- « Qu'est-ce qu'un PLU ? Comment est-il possible d'accéder à cette information ? »
- « Quelle est son utilité ? »
- « Le PLU intègre-t-il des notions d'accessibilité ? »
- « Pour les citoyens, quelle est l'utilité de participer aux réunions ? »
- « En quoi cela concerne les citoyens ? »
- « Quel est l'impact du PLU sur le cadre de vie ? »
- « Comment le PLU influence la mobilité, le transport et l'habitat ? »
- « Comment améliorer le vivre ensemble,

le lien social à travers le PLU ? »

- « Quelle sera la déclinaison du PLU pour les communes à tendances rurales ? »
- « Comment différencier le PLU pour les communes situées sur le parc régional ? »
- « Comment concilier habitat de qualité et objectifs environnementaux du SCoT ? »
- « Comment protéger les espaces naturels ou les espaces verts ? »
- « Qu'en est-il de la différenciation des zones industrielles et artisanales ? »
- « Comment intégrer artisanat, habitations et emplois tertiaires sur des mêmes zonages ? »

Sur ce point, la commission souligne qu'il existe des besoins en termes de commerce de proximité, notamment dans le cadre du vieillissement de la population, et le PLU peut établir des éléments réglementaires.

- « Comment intègre-t-on les préconisations de la COP21 ? »
- « Comment respecte-t-on l'identité de ma commune ou de mon quartier ? »
- « Comment passe-t-on d'une réflexion communale à une réflexion supra-communale et inversement ? »
- « Quelle est l'incidence du PLU sur la qualité de l'eau et la qualité de l'air ? »

b. UNE RÉFLEXION AUTOUR DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION QU'IL CONVIENT DRAIT DE METTRE EN PLACE ENVERS LES HABITANTS ET USAGERS DU TERRITOIRE

- « Comment informer les personnes ? »

- « Comment les inciter à venir en réunion physique ? »

- « Comment les inciter à participer à la plateforme numérique dédiée au PLUi ? »

La commission précise que l'incitation à participer sur la plateforme est primordiale car il s'agit du point d'ancrage du dispositif de concertation. La question subsidiaire est la suivante :

- « Quels partenariats pourraient-ils éventuellement être envisagés ? »

Il est par exemple possible d'imaginer que la CCI se regroupe avec un club d'entreprises pour communiquer auprès des entreprises sur le dispositif de concertation.

Par ailleurs, les actions recueillies pour informer et mobiliser sont les suivantes :

- Utilisation des supports de communication internes (journaux, lettres aux abonnés, site web et réseaux sociaux, affichages).

- Un support commun de présentation simplifiée et grand public, réalisé par la Métropole, est souhaité pour que les personnes découvrant le débat puissent disposer des mêmes connaissances.

Ce document grand public devrait être

publié en version papier mais également en version numérique afin que les associations puissent le distribuer facilement à leurs adhérents.

Un encart dans « Le Mag » pourrait ainsi être réalisé.

- Ce support devra être distribué aux 71 communes qui le déploieront auprès des différentes associations et entreprises du territoire métropolitain.

- Formuler des invitations à des débats autour de questions très ciblées, précises (environnement, habitat, circulation...), afin d'éviter que les personnes se perdent dans des débats généraux ne présentant que peu d'intérêt à leurs yeux.

- Il faudrait prévoir des outils concrets de participation du public et aller directement à sa rencontre (ex dans les établissements commerciaux)

- Des outils ludiques pourraient être diffusés pour que les personnes s'approprient les problématiques, comprennent les enjeux et puissent aider à la formulation de questions précises et circonstanciées.

Le CCD met également en évidence⁴ que :

- Il est difficile pour une association de trouver une salle attrayante et accessible au sein de la Métropole pour



organiser des réunions d'information sur des sujets variés.

- Il est important de communiquer sur le PLUi via le site internet de la Métropole et le Mag.

- Certaines communes ne semblent pas forcément en accord avec les orientations de la Métropole.

- Il serait intéressant d'associer les publics scolaires ou universitaires et de générer un kit pédagogique à cette fin.

- La communication des collectivités sur les enquêtes publiques est insuffisante.

- Chaque contributeur doit recevoir une réponse.

⁴ A titre individuel ou collectif

Lors de l'atelier « Acteurs du CCD » de la Phase Diagnostic du PLUi organisé le 21 juin, les membres de la commission se sont prononcés sur les notions de Densité, d'Économie et de Déplacements. Voici ce qui en est ressorti :



Densité

Les contributions permettent de dresser un portrait de la densité sur le territoire, du point de vue des participants :

Leur premier constat est que le territoire métropolitain est hétérogène et présente des densités inégales. Les zones urbaines sont les plus denses sur le territoire, et notamment le cœur de Métropole, à l'inverse des zones plus excentrées (bourgs, villages, plateau Nord, etc.) qui ont une densité moins importante. Ils notent une grande

différence entre le Sud-Seine qualifié de « sur-densifié » par rapport au plateau Nord considéré comme un « endroit privilégié » en raison des densités plus faibles dans les communes concernées.

Le phénomène d'étalement urbain, observé à différents endroits de la Métropole (bourgs, villages, Plateau nord), est jugé comme important et doit être maîtrisé, selon les participants. La densification des zones déjà construites pourrait être une réponse pour freiner ce phénomène.

Cependant, cette densité doit être qualitative. Les espaces denses existants aujourd'hui manquent d'espaces verts et d'espaces de respiration ainsi que d'espaces publics. La forte présence du stationnement dans certains quartiers denses n'est pas toujours un avantage selon les participants : cela empiète sur les espaces publics. De même, la trame verte et bleue (espaces de nature, présence de l'eau, etc.) n'est pas toujours suffisamment prise en compte dans les quartiers denses, et plus particulièrement dans le cœur de Métropole. Les participants soulignent que la ceinture verte située dans la périphérie de la Métropole est un atout pour le territoire.

Les participants notent ainsi la nécessité de prendre en compte les futurs besoins des habitants de la Métropole et la variation des flux de population sur le territoire : croissance et décroissance démographique dans les différentes communes, besoins énergétiques. De même, il s'agira d'adapter l'offre des

villes et des quartiers en commerces et services de proximité, infrastructures de déplacements, etc. en fonction des besoins et des densités mesurées. Ils souhaitent que de vrais espaces de vie soient créés afin de favoriser un cadre de vie agréable.

L'exemple de Luciline a été cité. Il est jugé dense mais avec des améliorations à apporter (peu d'espaces de respiration, trop haut, pas de commerces).

Il faut accepter que les niveaux de services soient inégaux en fonction des densités sur le territoire, inciter la végétalisation et prendre en compte les besoins en eau.

Économie

Le thème de l'économie a principalement été abordé sous l'angle de l'apport des espaces agricoles à l'économie locale ainsi que sous celui des activités de proximité.

La Métropole présente une grande diversité d'espaces agricoles, aussi bien ruraux que périurbains. Les exploitations agricoles, majoritairement présentes dans la Vallée de la Seine, le plateau Nord et l'est du territoire, représentent 26% de l'espace métropolitain. Pour les participants, elles sont importantes à préserver. Elles sont à la fois une activité économique ressource et un support pour le développement d'autres activités :

- Tourisme avec les paysages agricoles façonnés par l'arboriculture, l'élevage et

le pastoralisme).

- Les circuits courts.
- La transformation des produits agricoles et l'industrie agro-alimentaire qui est une activité à forte valeur ajoutée.

Les participants proposent plusieurs pistes pour maintenir et développer l'activité agricole sur le territoire :

- Préserver les structures permettant l'activité agricole (foncier exploité, corps de fermes)
- Trouver des complémentarités pour faire que les agriculteurs continuent d'entretenir les paysages
- Structurer une filière agricole métropolitaine.

Les participants soulignent cependant qu'il faut trouver un équilibre entre préservation des espaces naturels et développement des activités économiques.

Concernant les activités en proximité, les commerces, la vente directe par les producteurs locaux, les services (médical, petite enfance, tourisme) et l'artisanat apparaissent comme prioritaires pour les participants. Leur présence et leur concentration dépendent aujourd'hui de l'échelle considérée (quartier, bourg, etc.). Ainsi, les participants soulignent qu'il faut privilégier et garantir une diversité de ces activités de proximité et veiller à l'adéquation entre offre et demande dans les différents espaces de la Métropole.

Le PLU pourrait imposer des règles pour le maintien de locaux commerciaux. Cependant, les participants insistent sur la nécessité de disposer du nombre d'habitants suffisants pour apporter une rentabilité aux commerces dans les quartiers, centres-villes, bourgs et villages.

Un autre point souligné est celui de faciliter l'implantation des artisans, en proximité de leur clientèle et en leur donnant des possibilités d'accueil (stationnement, espaces d'exposition, etc.). Cette dimension tend à manquer aujourd'hui sur le territoire. Le modèle des écoquartiers nordiques a été évoqué comme exemple en raison de leur très grande mixité fonctionnelle (Malmö, etc.)

La question des transports fait ressortir les thèmes de la multimodalité et de l'intermodalité et de sa pratique sur le territoire.

La présence et la desserte des transports en commun apparaissent aujourd'hui inégales sur le territoire. Les déplacements se font majoritairement de la périphérie (Mesnil-Esnard, Bapeaume, Boos) vers le cœur de la Métropole (Rouen). Plusieurs modes de déplacements sont ainsi employés pour pallier le manque de transports collectifs dans certains endroits de la Métropole : la voiture, le vélo et le train, même si persiste aujourd'hui la difficulté à articuler plusieurs modes de transports (exemple : vélo et transports en commun). Les participants suggèrent



que des rabattements soient organisés en périphérie vers les transports structurants, sous la forme par exemple de navettes.

De plus, les participants soulignent une inadéquation de l'offre de parkings relais par rapport aux besoins et usages des habitants. Les parkings sont plutôt dispersés sur le territoire et leur taille n'est pas adaptée pour les flux domicile-travail quotidiens. Ils suggèrent de coupler les parkings relais voiture à des parkings relais vélos proposant des services adaptés pour inciter les usagers à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. De même la sécurisation des pistes cyclables et l'installation de parkings vélos à proximité des lieux d'activités (entreprises, écoles) pourraient permettre d'augmenter la pratique du vélo sur le territoire.

Les participants notent par ailleurs que les liaisons depuis les gares vers les pôles d'emplois et d'activités (Universités, CHU, plateau Nord, Fond du Val) ne sont pas toujours faciles à réaliser.

Les participants suggèrent plusieurs pistes pour répondre aux enjeux des transports sur le territoire :

- Faciliter l'utilisation et la combinaison des différents modes de transports doux et propres (piéton, vélo, autopartage) avec l'outil numérique ;
- Réfléchir au développement des transports en commun adaptés à la géographie du territoire (funiculaire, remontées mécaniques, escaliers roulants etc.) ;
- Élaborer des plans de transport entre la périphérie et le centre-ville définissant chaque niveau de desserte ;
- Nécessité de créer davantage de grandes lignes d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

Cadre de vie

Les discussions autour du cadre de vie ont majoritairement concerné le cœur de Métropole.

Les participants ont noté plusieurs endroits de rupture dans la ville. Les transitions entre les zones piétonnes et les transports en commun, entre les espaces urbanisés et les espaces verts ne sont pas toujours bien facilitées (zone piétonne de la Cathédrale, place Saint Marc, rive gauche et rive droite). À l'inverse, la transition entre l'écoquartier Luciline et la future gare de Rouen présentera des continuités bien pensées et qui rendent le parcours entre ces espaces agréables.

Des difficultés de cohabitation entre les différents modes de transport ont également été constatées dans le cœur de Métropole. Il y a peu de pistes cyclables selon les participants. Il faudrait réduire la place de la voiture et repenser les déplacements dans la ville. La question de la livraison du dernier

kilomètre a ainsi été prise en exemple : les participants suggèrent de favoriser des points de retraits mutualisés et accessibles facilement dans la ville pour limiter l'usage de la voiture individuelle en ville.

De même, la gratuité des transports en commun couplée à une pénalisation de l'usage de la voiture a été évoquée afin d'inciter à l'évolution des pratiques de déplacements sur le territoire.

L'insuffisance d'espaces verts publics et la présence faible de commerçants et de services de proximité dans les nouveaux quartiers sont observées. Les quartiers d'affaires entre les docks et le port de Rouen sont particulièrement concernés.

Concernant les services de proximité, l'exemple des professionnels de santé a été évoqué : ils acceptent peu de venir en milieu urbain en raison des contraintes notamment de stationnement.

Il faut inciter les partages des jardins, les bacs-potagers sur l'espace public et les toitures terrasses.





Thibaut LECAT

Chargé de concertation PLUi au sein de la Direction de la Planification Urbaine, retrace l'année de collaboration avec le CCD et fait le point sur ce qu'il en a retenu.



Depuis combien de temps travaillez-vous avec le CCD ? Quel a été votre premier contact avec l'instance et sur quelles thématiques avez-vous travaillé avec elle ?

Je suis arrivé en novembre 2015, mais la Direction de la Planification Urbaine, en charge notamment du SCoT et du PLU, travaille régulièrement avec la commission « Planification et Aménagement du Territoire » (PAT) depuis plusieurs années.

En 2016, un travail partenarial spécifique sur le futur PLU métropolitain a été engagé. Il a donné lieu à 2 réunions d'information sur la démarche d'élaboration du PLU et du dispositif de concertation associé, 2 réunions de formation sur le SCoT et sur l'animation de débats sur le PLU dans les structures membres du CCD, 1 réunion de présentation et d'échanges sur le diagnostic territorial et surtout 2 ateliers de travail en tables rondes pour produire et capitaliser des contributions concrètes de la commission à prendre en compte pour le PLU. Ce cycle de travail a vocation à se reproduire sur toute la durée du PLU jusqu'à son approbation, prévue en 2019. La commission a souhaité mener une réflexion approfondie sur les enjeux de densité et de proximité pour l'amélioration du cadre de vie dans la Métropole, faisant de ces thèmes un

(...) 2 ateliers de travail en tables rondes pour produire et capitaliser des contributions concrètes de la commission à prendre en compte pour le PLU.

fil rouge de notre collaboration. Par ailleurs, nous associons étroitement la commission au dispositif de concertation en sollicitant son avis sur les outils participatifs ou pédagogiques proposés en direction des habitants.

Votre recrutement témoigne-t-il d'une volonté de la Métropole de renforcer les dispositifs de concertation et donc la collaboration avec le CCD ?

S'il y a eu la volonté de recruter un chargé de mission spécifique sur la concertation, c'est effectivement pour essayer d'aller un peu plus loin, de mettre en place de nouveaux outils. L'enjeu d'un PLU à grande échelle en matière de concertation publique nécessitait des moyens adaptés. Pour la concertation publique ou avec le CCD, nous essayons de concevoir des ateliers et des outils qui favorisent la remontée d'informations, et qui permettent de mobiliser le territoire et d'utiliser le CCD comme une instance émettrice de contributions que nous pouvons prendre en compte pour être dans une dimension de co-construction.

Quel a été l'impact des remontées du CCD dans le processus de concertation du PLU ?

Elles permettent d'appuyer, de conforter et confirmer certaines de nos orientations. Par exemple, si la Métropole

est dans l'idée de préserver les espaces agricoles et naturels, de développer les pistes cyclables, les remontées de la commission qui vont dans ce sens et mettent en avant ce type d'orientations au travers de contributions permettent de confirmer ces éléments, même si la plupart du temps nous les avons déjà identifiés.

Si je comprends bien, lorsqu'une orientation, qu'elle soit novatrice ou non, est mise en avant par le CCD, cela permet de renforcer son poids auprès des élus...

Même si je suis arrivé récemment, j'ai effectivement cette impression. Il me semble que le fait que le CCD souhaite mener tous ces travaux sur la densité, sur la proximité habitat – emploi, peut avoir du poids. C'est un axe de travail fort qui peut aider la prise de décision des élus et faciliter l'acceptabilité de ce type d'orientation et d'objectif de manière générale. Ce travail, sur du long terme, en étant assez concret, en ayant des recommandations fortes sur ce sujet-là, pourrait être mis en avant et servir d'appui aux politiques pour justifier des règles qui permettent de densifier un peu plus les milieux urbains. En s'appuyant sur le fait que le CCD, instance particulièrement représentative, et que les acteurs socio-économiques du territoire portent aussi ce message-là, ce n'est donc plus uniquement la Métropole et les politiques qui le portent. Il est donc possible que le CCD permette de prioriser certaines idées.

Comment les propositions et remontées du CCD sont-elles traitées par votre service ?

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu chronologique détaillé et toutes les contributions émises font l'objet d'une synthèse thématique, soumise par la suite à la validation de la commission.

Je diffuse ces synthèses auprès de la « direction de projet PLU », en charge de l'avancement technique du PLU. Ces synthèses portent la voix du CCD, de ce qu'il s'est dit car je rends compte de ces contributions lors des réunions d'équipe afin que chacun en ait connaissance. Les contributions du CCD intègrent aussi les bilans de concertation réguliers qui rendent compte de la participation du public et sont diffusés sur le site internet du PLU.

Concrètement, qu'il s'agisse de recommandations sur le dispositif de concertation ou de préconisations pour le futur PLU, nous sommes engagés dans une démarche de restitution auprès de la commission sur ce qui est pris en compte et sur ce qui peut intégrer notre dispositif ou le PLU. Je suis garant de ce suivi, chargé d'assurer la prise en compte, le traitement puis les réponses apportées aux propositions.

Quelle méthodologie de travail utilisez-vous ou privilégiez-vous lors de séances de la commission ?

La même méthode qui est utilisée dans les autres commissions, nous les faisons

travailler en groupes, sur des supports collectifs de contribution (fiches atelier) avec un rapporteur. Nous les invitons au maximum à faire en sorte d'aboutir à une rédaction de contribution au nom du groupe au travers d'une grille partagée, même si tout désaccord peut être retranscrit. Ils font le travail collectivement et l'écrivent avec leurs propres mots.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu chronologique détaillé et toutes les contributions émises font l'objet d'une synthèse thématique

Au bout du cycle de travail ou en tout cas de quelques ateliers complémentaires, je souhaite aboutir à un format de publication

qui permette de mettre en évidence les 10 recommandations du CCD, les 10 idées fortes. Ils devront se positionner et valider leur publication. Ils se reconnaîtront dans tous les items indiqués qui font consensus au sein de la commission et s'il existe des dissensus, il s'agira de les lister à la suite afin qu'ils soient annexés au document.

Quelle serait la diffusion et à qui serait destiné ce document synthétisant les 10 recommandations de la commission qui pourrait également indiquer les points de dissensus ?

Cela reste à définir mais il y a différents publics cibles possibles : les élus métropolitains, les membres du CCD, leurs structures, mais également le grand public. La diffusion de ce document pourrait intervenir sur le site internet mis en place pour le PLU ainsi que sur le site

de la Métropole, ce qui lui permettrait d'être téléchargeable. Sur le site consacré au PLU (<http://plu-metropole-rouen-normandie.fr/>), nous disposons d'une base d'utilisateurs qui sont abonnés, inscrits au site et pourraient être destinataires du document. En parallèle, j'imagine qu'une publication papier pourrait également être distribuée sur les sites de la Métropole.

L'élaboration d'une plaquette pédagogique sur le PLU visant à expliquer ce qu'est un PLU a été proposée par la commission puis validée par la Métropole. S'adresse-t-elle au grand public ou aux élus ?

En 2016, la commission a proposé l'idée de faire une plaquette pédagogique. Les membres ont émis des recommandations sur les éléments indispensables à mettre en avant dans cette plaquette et ont insisté sur la nécessité d'utiliser

un langage simple, quelque chose de concis, illustré, et concret. Ensuite, nous leur avons demandé de valider la plaquette, puis elle a été éditée et elle est distribuée dans tous les ateliers, toutes les réunions menées avec les élus (métropolitains ou municipaux) ainsi que dans toutes les réunions publiques et balades urbaines. Cette plaquette de 12 pages permet vraiment d'approfondir ses connaissances par rapport aux 5 lettres d'information de 3-4 pages qui ont davantage une visée grand public pour informer sur l'avancée du PLU.

En 2016, la commission a proposé l'idée de faire une plaquette pédagogique

Y a-t-il d'autres aspects relatifs à la communication pour lesquels la commission a été impliquée ?

Nous avons modifié notre discours sur la campagne d'affichage suite à ses remontées. Au départ nous avons choisi, « Venez construire votre Métropole », des membres du CCD ont mis en avant que le terme « construire » pouvait induire une logique de construction et d'étalement au détriment de la préservation des espaces naturels... Pour la deuxième campagne d'affichage nous avons tenu compte de la demande du CCD : quelque chose qui projette sur l'avenir et qui soit interrogateur, qui permette d'interpeler les habitants, qui invite à émettre des idées liées au cadre de vie et au bien-être dans la Métropole. Nous avons donc opté pour : « Quelle métropole pour demain ? ».

Au-delà du slogan, la commission PAT a mis en évidence que les réunions publiques et les ateliers liés au PLU devaient être thématiques pour renforcer leur attractivité. Ainsi, lors de la phase suivante des ateliers de novembre, nous les avons thématiques et chaque réunion publique avait un nom et une thématique propres et cela a globalement mieux fonctionné. La commission a donc été à l'initiative de cette bonne idée qui devrait également permettre aux membres de mobiliser plus largement leurs réseaux dès lors que ce que nous organisons concerne directement leur thématique ou leur secteur d'activité.

Il a été souvent évoqué au sein de la commission qu'il fallait sensibiliser le grand public sur le PLU, notamment au travers d'articles dans le Mag. Qu'en a-t-il été ?

Nous avons eu une démarche très large au printemps, au lancement de la démarche, pour informer tous les habitants de la Métropole de ce lancement et des modalités pour participer. Nous avons diffusé la lettre par voie postale à chaque foyer. En outre, nous sollicitons toutes les communes pour participer à une campagne d'affichage permettant ainsi de cibler tout le territoire. Nous avons également distribué des lettres d'information sur l'espace public. Nous avons sensibilisé les habitants dans plusieurs communes et partout où nous organisons des réunions publiques, nous essayons de passer une demi-journée ou une journée dans la commune pour sensibiliser les commerçants et aller à la rencontre des personnes sur la place publique. Nous avons également communiqué via les réseaux sociaux et le site internet de la Métropole en plus de notre propre site dédié au PLU. De plus en plus de personnes s'inscrivent sur ce site, ce qui augmente le nombre de destinataires de nos informations ciblées. Pour ce qui est de la communication dans le magazine de la Métropole, en 2016, environ 5 articles ont été consacrés au PLU, dont un d'une page, qui était

Nous avons sensibilisé les habitants dans plusieurs communes et partout où nous organisons des réunions publiques (...)

plus détaillé pour présenter le PLU et expliquer la démarche. Les autres, plus courts, étaient ciblés sur des balades métropolitaines qui étaient organisées.

Avez-vous d'autres idées concernant la mobilisation des membres du CCD ?

Nous pourrions peut-être associer un peu plus les membres de l'instance dans l'organisation des balades métropolitaines, parce qu'ils peuvent être porteurs d'une ou plusieurs balades sur leur thème fil rouge : la densité et la proximité. En 2017, nous prévoyons avec la commission un travail précis de cartographie des centralités de proximité, quartier par quartier qui se prête potentiellement à des balades donc il pourrait s'agir d'une idée à envisager en 2017.

La lutte contre l'étalement urbain, le développement de la nature en ville, la protection du patrimoine, la protection et le développement de la biodiversité sur le territoire ou encore le développement des modes doux sont autant de préconisations ou orientations évoquées par la commission. Quel est le poids du CCD par rapport à leur éventuelle intégration dans le PLU ?

Ce sont des orientations que nous avons intégrées dans le projet en amont et le fait que le CCD soit porteur de ces valeurs-

là contribue à les conforter et nous fait penser que nous allons dans le bon sens. Ces orientations figurent donc dans le projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durables) qui est en train d'être finalisé pour être transmis aux communes puis débattu au conseil métropolitain en mars. Nous travaillerons ensuite sur le document réglementaire, très opérationnel, qui fera foi pour, par exemple, accorder des permis de construire ou d'aménager, document qui édite les règles précises périmètre par périmètre.

Quelle est la proportion des propositions émises par le CCD qui figure dans le projet de PADD soumis au débat ?

Au vu du travail déjà mené par le CCD dans le cadre du SCoT, pour l'élaboration du PLU nous n'avons pas abordé tous les sujets, mais notamment, ceux qui pouvaient avoir trait à la densité et à la proximité entre les logements, les activités et les services pour limiter les déplacements, puisque cela contribue à l'amélioration du cadre de vie. Ces orientations figurent déjà dans le projet et sont partagées par des élus, mais nous les mettrons encore plus en avant car le CCD a fait entendre sa voix pour indiquer qu'il s'agit d'une priorité.

Ce qui est promu par l'instance consiste donc à insister sur le fait qu'il faut réintroduire de la mixité et de la proximité sur le territoire. Cela

change fondamentalement la vision de l'aménagement de l'espace.

Par conséquent, les contributions du CCD renforcent ces orientations et nous invitent à les traduire par des objectifs, des règles et des applications concrètes et donc à prêter attention aux règles que nous fixerons pour permettre cette mixité-là.

**favoriser la proximité
entre logements et
services pour éviter les
déplacements**

Le CCD pourrait-il être impliqué dans l'élaboration des règles et objectifs réglementaires ?

La suite des travaux consistera à programmer des ateliers portant sur l'esprit de la règle, les objectifs assignés à chaque territoire et sur les règles elles-mêmes. Pour prendre l'exemple de celle que nous avons évoquée, à savoir favoriser la proximité entre logements et services pour éviter les déplacements, il s'agirait ainsi de déterminer ce que cela signifie, quand nous sommes situés en centre-ville ou dans un bourg. L'idée consisterait à approfondir ce point, avant, ensuite, d'entamer le travail sur les règles, les orientations, les applications possibles en fonction du type de territoire.

**(...) insister sur le fait
qu'il faut réintroduire
de la mixité et de
la proximité sur le
territoire.**

S'agissant de la densité, une fois défini qu'il faut densifier davantage autour des axes de transports, par exemple, comment doit-on le traduire en fonction du transport en commun situé à proximité (tramway, TEOR, bus rapide) et du lieu (hyper-centre de Rouen, couronne de Rouen...) ?

La commission aura-t-elle la vocation à sensibiliser ou à informer sur ces notions-là ?

Tout à fait, ces notions sont un peu abstraites et peu appréhendées. Ainsi, dès qu'il est question de densité, on imagine encore une tour ou une barre et cela renvoie dans l'imaginaire collectif aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il faut expliquer, rassurer et réussir à convaincre qu'il y a beaucoup à gagner à construire de manière plus dense mais adaptée aux différents types de communes. Cela ne signifie pas construire les uns sur les autres, ne plus avoir d'espaces verts : au contraire. C'est tout l'enjeu et le travail du CCD.

Dès janvier 2016, quand les membres ont émis l'idée de faire preuve de pédagogie pour présenter ce que doit être la ville de demain, ils nous ont invités à créer des outils pédagogiques et ont renforcé notre envie d'agir en ce sens. C'est ainsi que nous avons créé et mis en ligne une vidéo pédagogique intitulée « construire la ville autrement ».

Entrevoyez-vous des pistes d'amélioration pour renforcer le poids ou l'apport du CCD ?

La création du collège habitants s'inscrit dans la volonté de la Métropole de renforcer la représentativité du CCD mais induit qu'au sein de l'instance les membres ont des niveaux d'expertise et des attentes disparates. Cela complexifie notre travail pour penser des outils qui

puissent contenter chacun. Peut-être existe-t-il des pistes de progrès sur ce point pour fluidifier le processus de consultation de cette instance.

Avez-vous des idées sur ce qui permettrait de fluidifier ce processus et les échanges ?

Je me demande s'il ne faudrait pas programmer des séances plus spécifiques pour le collège habitants. Ces membres ont effectivement intégré une instance qui avait déjà

un cycle de travail. Peut-être que ces habitants pourraient bénéficier d'une formation, portant par exemple sur les différents documents d'urbanisme afin de renforcer leur capacité à formuler des préconisations et d'être plus à l'aise dans l'instance.

Il me semble également que nous ne valorisons pas assez les membres et les structures dont ils sont issus. Par exemple, dans des outils comme le Mag de la Métropole, peut-être pourrions-nous imaginer qu'une page soit dédiée

à la mise en valeur d'une à plusieurs structures (ou personnes) membres du CCD. Cela pourrait également permettre de promouvoir le CCD auprès des habitants de la Métropole.

C'est le sens des interviews « Parole d'acteurs » que nous souhaitons publier chaque mois sur le site du PLU pour qu'un membre du CCD présente son intérêt et ses idées pour le futur document d'urbanisme.



LE BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PLUi⁵

218 000 lettres d'informations

1 500 affiches

4 articles dans le Mag de la Métropole

5 articles dans la presse locale

Des actualités sur les réseaux sociaux et sur le site internet

Une communication ciblée par email

Un relais par 17 communes

270 personnes mobilisées (balades, ateliers et autres dispositifs)

1 950 utilisateurs et **3 100 sessions** sur la plateforme numérique.

150 questionnaires remplis

372 contributions écrites.

⁵ Plusieurs membres considèrent que la mobilisation a été insuffisante au regard du coût de la concertation.





Mathias ADER

Directeur de l'énergie et de l'environnement de la Métropole revient sur l'avancée du PCAET et présente des pistes possibles de travail en 2017 avec le CCD et plus particulièrement la commission PAT



Comme évoqué précédemment, l'élaboration du PCAET Métropolitain en est à la phase de diagnostic et l'année 2016 a permis de présenter le cadre et les enjeux du plan climat.

En quoi consiste votre poste et dans quel cadre avez-vous travaillé avec le CCD ou été en contact avec le CCD ?

Ma direction a en charge trois champs d'intervention : l'environnement (agriculture,

biodiversité, forêts, la gestion des maisons des forêts, le bruit et la filière bois), l'énergie (gestion des réseaux énergétiques : réseaux électriques et gaz et réseaux de chaleur, la maîtrise de la demande en énergie pour les particuliers et les communes), la gestion du plan climat air énergie territorial (PCAET).

Sur ce dernier point très transversal, c'est la commission Planification et Aménagement du Territoire (PAT) qui

est sollicitée. Le CCD va devoir élargir ses réflexions à des thématiques liées à l'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, cette commission s'est déjà posée plusieurs questions sur la qualité de l'air et les îlots de chaleur urbains. Nous ne l'avons pas en revanche, pour l'instant, sollicitée sur la question de la transition énergétique, mais cela sera fait cette année.

Dans ce cadre êtes-vous également impliqué dans l'appel à projets Ville Respirable ?

Ville Respirable est effectivement

connectée au champ d'intervention de ma direction puisque cet appel à projets est une des composantes opérationnelles du PCAET dont la finalisation interviendra fin 2017. Dans cette

démarche est intégré également un volet nature en ville qui concerne directement

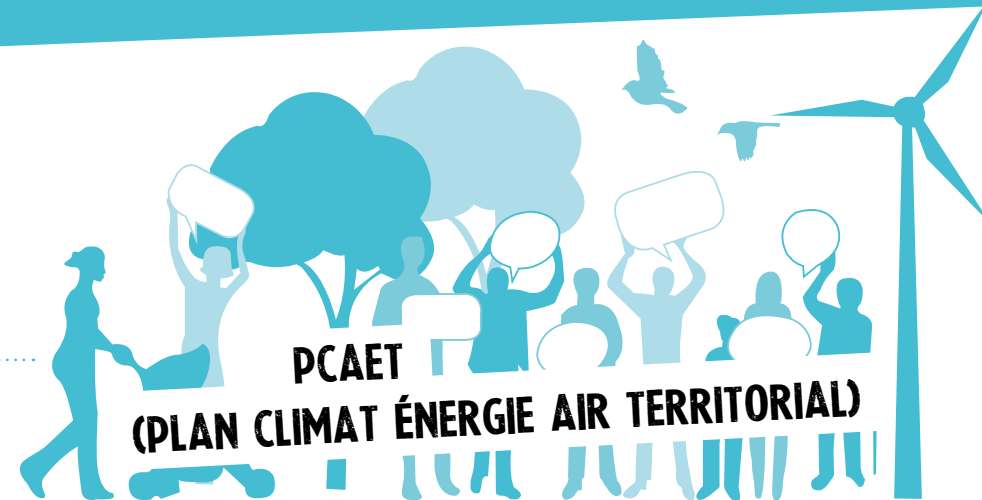
l'environnement. Cette démarche est suivie par la commission, Ville Respirable et Citoyenne (VRC).

Comment les propositions et remontées du CCD sont-elles traitées par votre service ?

Lorsqu'une séance concerne notre thématique nous sommes souvent présents. Les questions remontent donc directement et nous essayons de les traiter. En 2016, nous étions dans une phase de diagnostic et d'explication en interne aux services de la démarche du PCAET et pas encore dans celle

d'intégration des propositions. En 2017, nous entamerons la phase d'orientations stratégiques et de plan d'action et nous serons davantage dans une phase de co-construction avec les

acteurs du territoire, et notamment le CCD. Le plan climat n'a effectivement



En 2017, nous entamerons la phase d'orientations stratégiques et de plan d'action et nous serons davantage dans une phase de co-construction avec les acteurs du territoire, et notamment le CCD

pas vocation à être le plan d'action de la seule Métropole, mais un plan d'action territorial avec des engagements volontaires d'acteurs du territoire. Il est indispensable pour nous d'associer le CCD et les acteurs du territoire dans l'élaboration de ce plan d'actions.

Des éléments issus du CCD ont-ils pu enrichir le diagnostic ?

Pour l'instant, non, parce que la première version du diagnostic n'a pas encore été diffusée et nous sommes donc en amont d'éventuelles remarques du CCD. Pour réaliser ce diagnostic, il était nécessaire

nous avons réalisé le bilan carbone relatif au patrimoine et aux services de la collectivité

d'impliquer différents services de la Métropole car la quasi-totalité des directions est concernée par le PCAET. Il fallait mobiliser les collègues pour pouvoir travailler sur les compétences propres de la Métropole, mais également être en capacité de dialoguer avec toutes les autres parties prenantes. C'est ce que nous avons fait en nous basant sur le label Cit'ergie qui est un référentiel européen et dans le même temps nous avons réalisé le bilan carbone relatif au patrimoine et aux services de la collectivité.

Ce diagnostic des actions et des politiques de la Métropole nous permettra d'envisager, avec les acteurs du territoire, une politique basée sur la connaissance de notre niveau d'efficacité en ce qui concerne ces questions-là. Ce diagnostic a été réalisé en 2016 et nous sommes désormais en

capacité de le partager avec le CCD afin de co-construire.

Le CCD pourra-t-il émettre des remarques sur ce diagnostic ?

Oui bien sûr, une phase de restitution est programmée le 15 février, mais il faut savoir que ce diagnostic est très technique, puisqu'il s'agit du constat de la situation. Nous souhaiterions que le CCD se positionne notamment sur la priorisation des enjeux qui se dégagent du diagnostic.

Lors de vos échanges avec le CCD en 2016, des propositions ou des remarques ont-elles attiré votre attention ?

Je pense notamment à la commission VRC et des ouvertures sur les questions de nature en ville ou d'adaptation au changement climatique. Je peux également citer des thématiques liées à l'autonomie alimentaire ou encore d'autres plus centrées sur les modes de consommation qui sont des enjeux très importants pour un plan climat puisqu'il ne faut pas oublier que l'essentiel des émissions des gaz à effet de serre sont liées à nos achats de biens et de services. Ce sujet concerne directement les pratiques de consommation des habitants et a été soulevé par le CCD à point nommé car nous sommes en train de concevoir notre politique agricole et de nous interroger sur l'impact des compétences que nous avons acquises en termes de gestion des espaces publics.

l'essentiel des émissions des gaz à effet de serre sont liées à nos achats de biens et de services

En 2017, nous pourrions mener une réflexion commune avec le CCD sur ces questions et les membres pourront, s'ils le souhaitent, émettre une contribution.

Pour rebondir sur une proposition émise lors d'une séance et illustrer les éléments contribuant à la prise de décision, une hydrolienne pourrait-elle être mise en place ?

Nous étudierons ce type de proposition puisque nous analyserons le potentiel d'énergie renouvelable, dont celui provenant de la Seine, dans le cadre du Schéma directeur d'énergie que nous sommes en train de réaliser, mais nous savons que cette proposition ne répondrait pas aux enjeux des quantités d'énergie renouvelable à produire pour atteindre les objectifs du facteur 4. Par ailleurs, nous sommes confrontés à une problématique d'estuaire avec un marnage très fort ainsi qu'à des contraintes en termes de possibilité d'appontement.

Concernant la filière bois, existe-t-il un travail de co-construction sur les différents projets structurants de la Métropole et notamment l'écoquartier Flaubert, comme cela avait été suggéré lors de la séance du 7 avril de la commission PAT consacrée à ce sujet en 2016 ?

Il s'agit d'un bon exemple. S'agissant de la filière bois, nous en sommes à la troisième charte forestière de territoire.

Les chartes forestières ont été engagées dans trois domaines : l'accueil en forêt, la biodiversité forestière et la filière bois. Cela fait environ dix ans que nous travaillons en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière bois et les usagers de la forêt. Nous soutenons donc la filière de manière continue et nous allons nous engager dans la construction d'un immeuble en bois de grande hauteur au sein de l'écoquartier Flaubert.

En partenariat avec Rouen Normandie Aménagement nous allons intégrer des objectifs concernant l'utilisation du bois dans la construction, nous serons en capacité de créer la demande et de structurer l'offre. Nous nous inscrivons pleinement dans ce que les membres du CCD demandent : apporter un soutien concret au maintien d'une filière et à son développement en jouant sur tous ces leviers, structurer la demande, faciliter

l'offre et aussi les transformateurs. Par ailleurs, nous nous inspirerons de ce fonctionnement partenarial pour redéfinir notre politique agricole.

Un travail partenarial de cet ordre pourrait-il être envisageable dans le parc urbain du Champ Libre ?

Oui, car le Champ Libre sera un lieu de production, de formation, de diffusion des produits et comme il n'y aura pas suffisamment de production sur le site pour diffuser et vendre suffisamment de produits locaux, il y aura forcément un appel à d'autres producteurs du territoire et donc une structuration de la filière grâce notamment à ce lieu de vente locale.

De manière générale quel est l'apport du CCD ?

Nous capitalisons sur l'expertise d'usage, mais également sur la présence de

porteurs de projets, car dans la majeure partie des politiques que nous menons et notamment celles liées au plan climat, nous ne pouvons pas être efficaces tout seuls. Nous avons une partie de la solution, mais créer une dynamique territoriale est fondamental. Et il est évident que le CCD peut y concourir.

Pouvez-vous rappeler les perspectives de collaboration avec le CCD en 2017 ?

Suite à la restitution du diagnostic du PCAET, le CCD sera fortement impliqué, au même titre que d'autres acteurs, dans la construction du plan d'actions. Nous aborderons également le Schéma directeur des énergies, une composante du PCAET, qui est structurant pour décider de notre politique énergétique sur le territoire.





Les travaux dans le cadre de l'appel à projets Ville Respirable en 5 ans ont constitué le fil rouge de la commission Ville Respirable et Citoyenne tout au long de l'année 2016.

Lors de la séance du 2 juin les membres de la commission ont travaillé sur la mise en application Zones de Circulation Restreinte, Zones de Trafic Limité et Supermanzanas dans le cadre d'un atelier participatif avec groupes de travail par secteur dont voici la restitution des fiches ateliers. Ces travaux ont été approfondis lors de la séance du 6 juillet.

Atelier participatif : Outils de régulation des flux de mobilité

Objectif de l'atelier participatif :

Explorer trois outils de régulation des flux de mobilité et proposer une déclinaison géographique sur le territoire de la Métropole.

Pour chacun des trois outils de régulation des flux de mobilité veuillez définir les conditions de restriction des flux associés, proposer des mesures d'accompagnement et justifier votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public.



PÉRIMÈTRE D'ELBEUF



ZONE DE CIRCULATION RESTREINTE



Logique de régulation des flux :
NIVEAU D'ÉMISSION DE
POLLUANTS DES VÉHICULES

a. Définissez les conditions de restriction des flux associés :

b. Proposez des mesures d'accompagnement :

c. Justifiez votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public :

Le groupe estime qu'il est discriminant d'un point de vue social d'exclure un type de véhicule qui est majoritairement utilisé par des populations fragiles sur cette zone particulièrement touchée par ce phénomène.

SUPERMANZANA



Logique de régulation des flux :
FONCTIONNALITÉ URBAINE

a. Définissez les conditions de restriction des flux associés :

Cette supermanzana emprunterait le parcours suivant : autour de la rue Poussin (celle de l'IUT), puis longerait le pôle MJC et la Fabrique des Savoirs pour rejoindre le centre-ville ainsi que le lycée Ferdinand Buisson.

b. Proposez des mesures d'accompagnement :

Conserver la possibilité de stationner car l'offre alternative n'est actuellement pas suffisante (notamment pour les enseignants du lycée).

c. Justifiez votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public :
Les lieux précités se retrouveraient dans une zone apaisée reliée pas des accès piétonniers.

ZONE DE TRAFIC LIMITE



Logique de régulation des flux :
GÉOGRAPHIE DES
DEPLACEMENTS

a. Définissez les conditions de restriction des flux associés :

Créer des circulations piétonnes apaisées entre les différents points suivants : le cirque-théâtre, le cinéma, la Fabrique des Savoirs et la bibliothèque, l'IUT, la mairie et les bords de seine.

Relier les différentes zones entre elles via la rue commerçante, la mairie, le théâtre, la Fabrique des Savoirs, l'IUT...

b. Proposez des mesures d'accompagnement :
Proposer des stationnements en entrée de ville (les parkings actuels sont sur-occupés) ; Développer des transports en commun plus fréquents (minibus) notamment sur les grands axes (Gare de Saint-Aubin, centre d'Elbeuf) Ces mesures constituent un prérequis pour envisager d'apaiser la circulation en faisant, par exemple, de la rue commerçante une rue à trafic limité.

c. Justifiez votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public :

PÉRIMÈTRE INTRA BOULEVARD

ZONE DE CIRCULATION RESTREINTE



Logique de régulation des flux :
NIVEAU D'ÉMISSION DE
POLLUANTS DES VÉHICULES

a. Définissez les conditions de restriction des flux associés :

b. Proposez des mesures d'accompagnement :

Piétonniser la rue Jeanne d'Arc et consacrer la rue de la République aux bus dans la perspective de la future gare Rive Gauche, puisqu'il s'agirait d'un couloir naturel

c. Justifiez votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public :

SUPERMANZANA



Logique de régulation des flux :
FONCTIONNALITÉ URBAINE

a. Définissez les conditions de restriction des flux associés :

b. Proposez des mesures d'accompagnement :

Créer une offre de mobilité collective légère (minibus) pour les habitants des Coteaux qui ne peuvent pas (actuellement) être servis en bus.

Créer des P+R

c. Justifiez votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public :

ZONE DE TRAFIC LIMITE



Logique de régulation des flux :
GÉOGRAPHIE DES
DEPLACEMENTS

a. Définissez les conditions de restriction des flux associés :

Contrôle des véhicules non-autorisés dans cette zone polie ou vidéo-verbalisation (banque de données des plaques d'immatriculation des véhicules autorisés). Deux systèmes sont possibles :

- par l'humain (la police verbalise, à la sortie, les véhicules non-autorisés)
- par la vidéo-verbalisation (cf Italie) via une banque de données des plaques d'immatriculation des véhicules autorisés.

b. Proposez des mesures d'accompagnement :

Eviter le report du stationnement sur les rues voisines en mettant en place un périmètre suffisamment large de stationnement payant dans les alentours ;

Augmenter l'amplitude horaire des transports en commun (notamment la nuit) et l'efficacité ;

Mettre en place de l'auto partage, des transports à la demande et autres dispositifs provenant des avancées technologiques...

Promouvoir la ville aux courtes distances : favoriser l'implantation de services et de commerces de proximité.

c. Justifiez votre proposition en termes de gain pour le fonctionnement de l'espace public :

Réduction du volume de trafic de transit ;

Gain de sécurité et de qualité de vie ;

Favorisation de la marche et du vélo ;

Favorisation de l'utilisation des transports en commun par la fluidité des trafics ;

Développement des activités artisanales grâce aux facilités de stationnement pour les livraisons et mini-chantiers





Julien DANIEL

Ces travaux ont été notamment encadrés par Julien DANIEL, chef de projet-Départements Espaces publics et mobilité durable-Service Prospective et Etudes, Préalables, qui revient sur leur évolution et leurs perspectives.



Pouvez-vous préciser le périmètre d'activité du service Prospective et Études Préalables ?

En général le service travaille selon trois axes : les études préalables relatives à des infrastructures de mobilité (passerelle pour piétons, prolongement d'une ligne de bus, parking relais), la veille stratégique sur des solutions émergentes de mobilité ainsi que le pilotage ou le suivi de documents cadres (PLUI, PDU, l'appel à projets « Ville respirable en 5 ans »...).

Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le CCD ?

J'ai en particulier travaillé sur 3 sujets avec le CCD : l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'évaluation périodique de ce plan et l'appel à projets ministériel « Villes Respirables en 5 ans » dont la Métropole Rouen Normandie est lauréate. Pour le suivi des deux premiers sujets nous travaillons avec la commission Planification et aménagement du territoire (PAT) et sur le dernier avec la commission Ville respirable et citoyenne (VRC).

À quand la sollicitation du CCD sur le PDU remonte-t-elle ?

Les travaux de la commission PAT se sont tenus en 2013 et 2014 et la contribution de la commission a permis d'enrichir ce document autour des 5 enjeux qui cadrent la stratégie

métropolitaine en termes de transport : la cohérence entre la mobilité et le développement urbain, la mobilité des périurbains, le développement de l'usage des transports collectifs, l'équilibre des différents modes de déplacements sur l'espace public et le transport de marchandises. Le PDU a été approuvé en décembre 2014.

Par ailleurs, nous amorcerons la phase d'évaluation du PDU en lien avec le CCD en 2017.

Quelle méthode de travail avec le CCD privilégiez-vous ?

Nous privilégions des contributions écrites pour laisser une trace matérialisée des échanges et des débats, car il nous semble intéressant de tendre vers la production collégiale d'une expression commune. En effet, lorsque les avis diffèrent, produire une contribution écrite permet de mettre en perspective ces divergences, plutôt que de ressortir d'une réunion sans trouver de point d'équilibre entre des avis antagonistes. C'est ce que nous avons fait pour le PDU. Ainsi, en se nourrissant de l'ensemble des débats, le CCD a produit une contribution qui a alimenté le Plan de Déplacements Urbains. Cette contribution de huit pages proposait des actions concrètes (nouvelles motorisations, véhicule partagé, densification urbaine le long des axes de transports collectifs, engager une politique active en faveur des modes

doux...) autour de grandes thématiques (urbanisme, espace public, transports collectifs...).

En ce qui concerne le projet Ville Respirable, nous avons fait travailler les membres de la commission, en 2016, sous forme d'ateliers cartographiques afin qu'ils puissent formaliser sur un plan toutes leurs réflexions sur des outils permettant de moduler la circulation routière.

Par ailleurs, nous souhaitons mobiliser nos Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au sein de la commission VRC afin qu'ils entendent les enjeux exprimés par les acteurs du territoire dans la diversité et la pluralité du CCD.

En se nourrissant de l'ensemble des débats, le CCD a produit une contribution qui a alimenté le Plan de Déplacements Urbains.

Quelles sont les propositions émises par le CCD en 2016 (et antérieures) qui vous ont marqué ?

Parmi les propositions qui sont ressorties nous pouvons notamment citer le Covoiturage - l'autopartage pour lesquels une étude est programmée en 2017. S'agissant des nouvelles motorisations, un réseau de bornes électriques est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire et une station à hydrogène va être implantée place du Boulingrin au premier semestre 2017. Par ailleurs, le CCD porte l'enjeu d'une densification autour des axes structurants de transport collectif qui a trouvé une traduction dans le cadre du SCoT et devra trouver une déclinaison réglementaire dans le cadre du PLUI.

Nous projetons en outre que les AMO nous accompagnant pour la déclinaison opérationnelle de l'appel à projets « Ville Respirable en 5 ans » puisse participer à des commissions dans le courant du premier semestre 2017 afin de s'approprier les réflexions préalablement conduites par le CCD sur le sujet. Cette restitution à l'AMO portera notamment sur les travaux consacrés aux zones de circulation restreinte, aux zones de trafic limité et aux supermanzanas.

Qu'en est-il de la genèse du projet Ville Respirable en 5 ans et de l'avancée de ce projet ?

Pour rayonner, une métropole doit être accessible, et pour ce faire, elle doit proposer un ensemble de solutions de déplacement aux usagers. Aucun mode ne peut répondre à tous les besoins, c'est le mariage entre tous les modes qui permettra d'accéder facilement au cœur métropolitain en valorisant le cadre de vie.

Pour rayonner, une métropole doit être accessible, et pour ce faire, elle doit proposer un ensemble de solutions de déplacement aux usagers.

Dans le prolongement et la continuité des projets métropolitains (T4, Cœur historique...), de l'émergence de nouvelles compétences pour la collectivité, l'appel à projets « Ville Respirable en 5 ans » a donc été une opportunité, à travers le prisme de la qualité de l'air, pour accélérer cette dynamique de projet autour de 7 actions :

1. Zone de circulation restreinte
2. Le véhicule partagé
3. Des espaces publics apaisés et valorisés
4. Une logistique urbaine
5. Des quartiers laboratoires
6. Mesurer, informer, communiquer
7. Des motorisations vertes

Quel est donc selon vous l'apport de l'instance ?

Il s'agit d'une expertise complémentaire car le CCD réunit de nombreux profils qui transcendent les intérêts individuels ou les expressions enfermées par une expertise.

Par ailleurs, ce qui peut également être intéressant pour la Métropole, c'est que les membres du CCD deviennent une sorte d'ambassadeurs des projets desquels ils sont parties prenantes ; que ce soit auprès de leur réseau d'acteurs ou à titre individuel. L'expérience humaine nous intéresse également puisque ce sont des profils de personnes que nous ne pourrions pas toucher d'aucune autre manière. Pour prendre l'exemple d'un membre qui pilote une troupe de théâtre à Elbeuf, il me semble qu'il aurait été compliqué de le mobiliser via des canaux traditionnels.

De manière générale quels sont les projets en cours ou à venir au sujet desquels vous ou votre service envisagez de mobiliser le CCD, et plus particulièrement en 2017 ?

Nous devrions aborder des sujets tels que l'évaluation périodique du PDU et notre engagement pour devenir une Ville Respirable en 5 ans. Pour ce dernier nous continuerons notamment nos travaux sur la logistique du dernier kilomètre, le développement de la nature en Ville et les zones de proximité, les



zones de circulation restreinte et les supermanzanas.

De manière générale quels sont les projets en cours ou à venir au sujet desquels vous ou votre service envisagez de mobiliser le CCD, et plus particulièrement en 2017 ?

Nous devrions aborder des sujets tels que l'évaluation périodique du PDU et notre engagement pour devenir une Ville Respirable en 5 ans. Pour ce dernier nous continuerons notamment nos travaux sur la logistique du dernier kilomètre, le développement de la nature

en Ville et les zones de proximité, les zones de circulation restreinte et les supermanzanas.

Quelle sera la nature des travaux à venir dans le cadre de l'évaluation périodique du PDU ?

Il s'agira de présenter l'état d'avancement sur la base d'indicateurs et de listings d'actions qui ont été enclenchés. Dans certains cas, il devrait y avoir un décalage entre l'état d'avancement des projets et l'ambition initiale que nous nous étions fixée. Naturellement nous échangerions sur les raisons, puisqu'au

moment où nous avons défini cette ambition, les enjeux répertoriés étaient bel et bien réels. L'idée serait par exemple de déterminer si nous avons été trop ambitieux ou si des éléments de contexte ont fait changer les choses. Ainsi, en ce qui concerne les motorisations, nous savons que les nouvelles technologies évoluent très vite. Par conséquent, nous pouvons réfléchir à un instant T, mais le contexte, l'actualité, les normes et les règles peuvent avoir des incidences et peuvent faire évoluer naturellement les choses.





LE **CCD** VU PAR **SES ACTEURS**



- PAGES 120 À 129 -

Neuf membres actifs, dont 5 sont issus du collège habitants, ont accepté d'être interrogés pour partager leur vision et leur ressenti sur les travaux ainsi que sur la méthodologie du CCD en 2016.

Ces retours ont mis en évidence des faits marquants et l'apport de l'instance aussi bien à titre collectif qu'individuel.

Ces interviews ont également constitué l'occasion de faire remonter des améliorations à envisager auxquelles les évolutions du CCD qui sont proposées visent à répondre.



Jean-Paul CAMBERLIN

67 ans, Rouen, retraité de l'éducation nationale, secrétaire général de l'association « rue de l'avenir », membre du collège, Vie locale et associative, culture et sport

J'ai rejoint le CCD afin d'apporter mes connaissances acquises au sein de notre association aux autres membres et bénéficiaire des leurs. Je suis membre des commissions Planification et Aménagement du Territoire,

Grands Projets Urbains, et Ville Respirable et Citoyenne car je me sens particulièrement concerné par les projets dédiés aux aménagements des abords de la gare Rive Droite, Cœur de Métropole, PLUi et Ville Respirable.

Je souhaiterais que des sujets tels que la mobilité future dans la métropole, la question de l'énergie ou la place des seniors

soient approfondis au sein de l'instance. Je considère également qu'il serait intéressant d'envisager de courts exposés par des membres volontaires sur leurs centres d'intérêts, des contacts avec des CCD d'autres métropoles et quelques articles dans « le mag » ou les médias locaux. À mon sens, il serait également pertinent de connaître dès la convocation les sujets sur lesquels nous devons travailler afin de mieux les préparer.

Mon implication au sein de l'instance m'a permis de développer une ouverture sur des sujets que je ne connaissais pas comme la nature en ville, mais il y a encore bien du chemin pour parvenir à une meilleure qualité d'échanges, en maîtrisant mieux les interventions intempestives. Il est également difficile de faire

le lien entre nos propositions et les décisions prises par nos représentants.

« Mon implication m'a permis de développer une ouverture sur des sujets que je ne connaissais pas »



Michel CHAMPALBERT

**70 ans, Sotteville-lès-Rouen,
retraité ingénieur de l'industrie
chimique, collègue habitant**

J'ai souhaité rejoindre le CCD car je suis intéressé par les affaires publiques. J'ai effectivement été syndicaliste, conseiller municipal et candidat au conseil départemental et aux législatives. Je suis membre des commissions Grands projets urbains, Planification et aménagement du territoire et Attractivité, rayonnement, Vallée de la Seine, car je suis particulièrement

concerné par les problématiques relatives au transport, notamment à la sécurité des piétons, à la maîtrise sécuritaire des circulations des 2 roues (vélo, motos, réduction embouteillages voiture). Je m'intéresse également au développement économique, à l'innovation, à l'enseignement supérieur ainsi qu'à la conservation et au développement des espaces verts de loisir en ville.

En ce qui concerne les transports, au travers de cette instance, je souhaiterais contribuer à développer une politique

explicite et claire que les citoyens puissent s'approprier. Actuellement cette politique n'est ni cohérente ni lisible.

Ce qui est intéressant au sein du CCD, c'est de voir la politique urbaine en cours de réalisation et un microcosme des tendances et sensibilités concernant les projets. À mon sens, l'avis du CDD arrive trop tard dans les projets, après que les

décisions ont été prises par les élus, mais l'utilité est au moins de répondre aux objections en avance. De cette première année, je retiens notamment les travaux menés sur le Parc des Bruyères (Champ

Libre) car je fais partie de l'association. Les informations étaient cohérentes, synthétiques et intéressantes. Je remercie le CDD d'avoir abordé ce sujet. Quoi qu'il en soit, je pense que l'existence de cette instance est une bonne idée, même si je ne vois pas d'apport immédiat. Si le travail se fait un plus en amont dans les projets et si la structure prend encore davantage ses marques, cela devrait venir.

**« Il est intéressant de
voir la politique urbaine
en cours de réalisation
et un microcosme
des tendances et
sensibilités »**



Caroline DEGRAVE

32 ans, Rouen, co-fondatrice et dirigeante de la SCOP Les Copeaux Numériques, membre du collège Vie locale et associative, culture et sport



Je me suis engagée au sein du CCD car la culture et l'innovation sociale/sociétale me paraissent être des thématiques importantes à aborder au sein des instances de consultation de la Métropole. Le CCD peut également être une instance de mise en réseau

entre les différents acteurs « culturels » du territoire. Enfin, il est toujours o p p o r t u n

de s'enrichir des expériences des uns et des autres. Je suis membre de la Commission Culture

et Innovation Sociétale car je me sens concernée par la culture dans la société et la construction des politiques culturelles et pense pouvoir apporter mon expérience liée aux démarches participatives, à la co-construction de projet avec les usagers et aux tiers-lieux.

Je souhaiterais d'ailleurs que des sujets tels que les tiers-lieux comme laboratoires d'expérimentation des cultures et du vivre ensemble dans la société mais également le Do It Yourself (DIY) / Do it together (DIWO) comme forme d'expression et d'émancipation des publics soient abordés. À mon sens, la commission se focalise beaucoup sur La culture et trop peu sur l'innovation sociétale. Les pratiques collaboratives, le coworking sont d'autres formes innovations sociétales qui sont révélatrices d'un changement de paradigme et qui pourraient être également abordées.

« Les témoignages sont très riches et permettent d'éclairer les sujets traités »

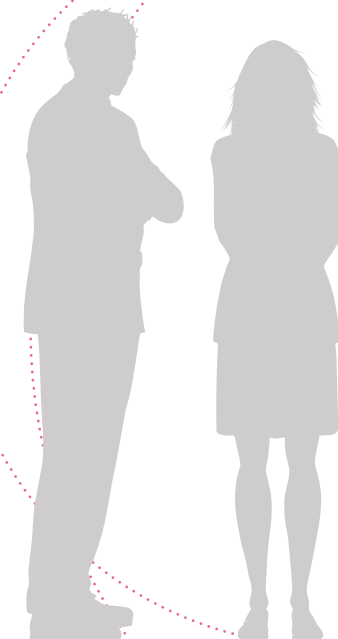
Par ailleurs, les témoignages « d'experts » sont très riches et permettent d'éclairer les sujets traités, néanmoins leur transposition concrète ne m'apparaît pas toujours très claire. Par ailleurs la méthodologie proposée dans le cadre des groupes de travail me semble parfois inaccessible pour un public non averti, mais peut-être est-ce un prérequis nécessaire pour la suite et que sa finalité est bien de poser un socle commun de connaissances.

Une meilleure représentativité des initiatives privées qui entrent dans le champ de l'innovation sociétale devrait être, à mon sens, à étudier. Il pourrait également être intéressant de programmer des groupes de travail chez les acteurs culturels, en y associant leurs publics autour d'une problématique bien définie.

Le cadre, protocolaire du CCD peut parfois donner l'impression de « ne pas être à sa place ».

« Mon implication m'a permis d'acquérir une meilleure connaissance des acteurs sur le territoire... »

Il n'en reste pas moins que mon implication au sein de l'instance m'a permis d'acquérir une meilleure connaissance des acteurs sur le territoire et des différentes formes de cultures co-existantes au sein de la Métropole ainsi que d'ouvrir des perspectives de partenariats inter-acteurs. J'ai été notamment marquée par la première plénière qui comptait de nombreux participants, une envie partagée de faire bouger les choses et de faire rayonner le territoire.



Philippe GIBAUD

61 ans, Habitant de St Martin du Vivier, musicien, formateur, luthier Collège Vie locale et associative, culture et sport

J'ai été sollicité pour rejoindre le CCD et il me semblait intéressant

de partager mon expérience, ma connaissance des musiques traditionnelles et du monde, de pouvoir confronter des idées avec d'autres personnes et de participer à une réflexion sur les enjeux de démocratie culturelle.

Je suis membre de la commission Culture et innovation sociétale dont toutes les réunions ont été intéressantes. Pour ce qui est des éléments de bilan, nous n'avons pas fini notre travail au sein de cette commission et n'avons pas encore remis nos propositions. Il est donc difficile de dire l'impact qu'aura notre travail.

« Toutes les réunions ont été intéressantes »



Nicholas ISVELIN

Habitant de Rouen, 23 ans, Rouen, Etudiant membre du Collège habitant.

Je suis un ancien élu étudiant et j'ai candidaté car je souhaitais contribuer à l'élaboration des politiques publiques à l'échelle du territoire métropolitain. J'ai rejoint la commission Grands Projets Urbains car les sujets par lesquels je me sens le plus concerné sont la planification des projets urbains et l'attractivité de la métropole pour les jeunes. Je pense avoir des éléments

« J'ai été marqué par la diversité représentée au sein de cette instance »

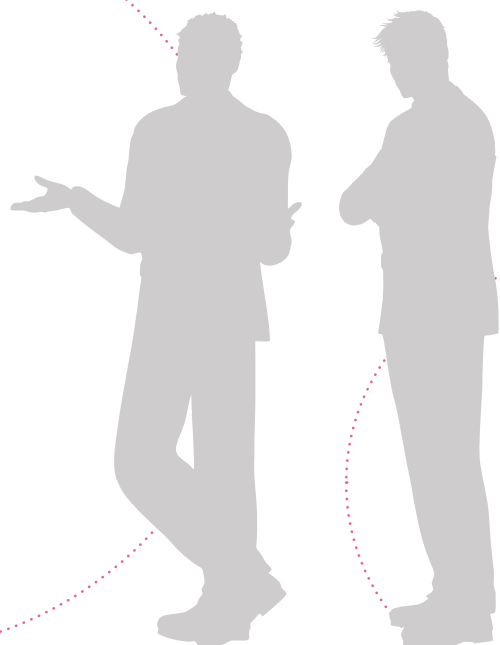
à apporter en ce qui concerne les problématiques liées aux transports, aux déplacements, aux mutations du territoire, mais également à la jeunesse ainsi qu'à l'enseignement supérieur et la recherche... en sachant que la métropole compte 33 000 étudiants sur son territoire.

Je souhaiterais d'ailleurs que l'ensemble des questions relatives aux jeunes

sur la métropole qui sont transverses aux différentes commissions soient approfondies au sein du CCD.

Depuis mon arrivée au sein de l'instance, je porte un grand intérêt aux échanges entre les différents milieux économiques, professionnels, associatifs du CCD qui s'inscrivent dans une démarche d'aide à la construction des politiques publiques métropolitaines.

Lors de ma première participation à une séance plénière, j'ai été marqué par la diversité du territoire qui était représentée au sein de cette instance. À mon sens, le CCD permet effectivement de co-construire les politiques publiques avec les représentants de la population, dont les habitants.





Bernadette LECOURT

Habitante de Rouen, 64 ans,
Rouen, membre du Collège
habitant.

J'ai candidaté pour intégrer le CCD dans une démarche citoyenne, pour participer à la vie locale et mieux la connaître. Je suis membre des commissions Grands projets urbains et Ville respirable et citoyenne car je m'intéresse particulièrement aux sujets qui concernent la vie urbaine, la vie quotidienne en ville, les transports ainsi que les espaces verts. En tant qu'habitante ayant travaillé dans

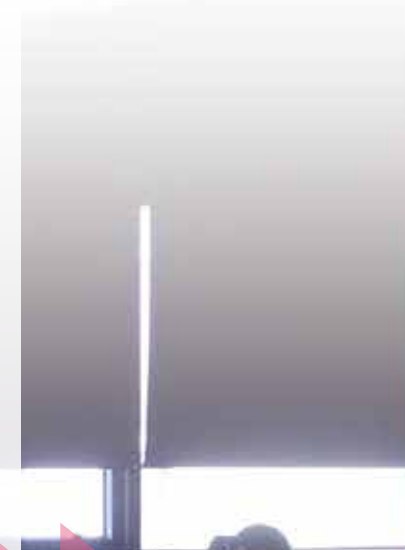
l'hyper centre de Rouen et aujourd'hui retraitée, je mets au service de l'instance mon expertise d'usage concernant les déplacements dans la ville en mettant notamment en avant les progrès réalisés car j'habite à Rouen depuis 1999 avec une interruption de 3 ans.

J'apprécieraï que les projets connus relatifs à l'avenir industriel de la métropole et les relations avec d'autres métropoles

« Ma participation m'a permis de connaître mieux la vie locale ainsi que les préoccupations et les arguments des élus et des associations »

françaises nous soient présentés. À mon sens, il pourrait également être bénéfique de mieux connaître les associations qui participent aux débats : les causes qu'elles défendent et leurs éventuelles divergences. Par ailleurs, les exposés préliminaires des experts ou des membres des services sont indispensables.

Cette première année de participation m'a permis de connaître encore mieux la vie locale ainsi que les préoccupations et les arguments des élus et des associations. J'ai été notamment marquée par le Forum Métropole en transition du 15 septembre au 106 qui a été passionnante, par les échanges et par l'écoute bienveillante de tous. Par ailleurs je retiens la réunion de présentation du nouveau square Verdrel qui était très intéressante. Je considère que le CCD donne un avis de non-expert, de simple citoyen habitant. Il émet des propositions pratico-pratiques, d'usagers lambda.





Paul PAQUET

23 ans, Etudiant en environnement et aménagement durable du territoire, résidant à Canteleu, membre du collège habitant

J'ai candidaté car c'est une manière de participer à l'action des pouvoirs publics et de débattre sur les différentes orientations de façon à enrichir les projets. Ma candidature allait dans le sens de l'intérêt général, de défense des préoccupations quotidiennes des habitants des 71 communes et de promouvoir les actions portées par la Métropole. Je suis membre de la Commission Planification et Aménagement du Territoire (PAT) car je m'intéresse particulièrement à l'aménagement urbain qui influe aussi bien sur les questions environnementales, sociétales et économiques.

Chaque sujet débattu au sein des commissions mériterait que nous y consacrons plus de temps et de concertation. En outre, les supports numériques ne sont pas utilisés pour la concertation entre le grand public, le CCD et les élus ce qui est dommage. Je pense qu'une application et/ou page internet serait appréciable. Cela faciliterait la communication autour du CCD et de ses travaux. D'autre part cela permettrait de prendre en compte plus largement et précisément la voix de chaque concitoyen. Nous l'avons constaté, le site internet ouvert à tous dédiés au PLUi connaît une bonne fréquentation et il serait intéressant

que ce type du support soit déployé à destination du CCD.

En interne, il serait effectivement utile d'avoir à disposition un lieu (plateforme, forum, réseaux sociaux...) pour échanger entre membres du CCD. Cela permettrait lors des réunions mensuelles d'avancer plus rapidement et efficacement sur les ordres du jour. Comprenant des documents d'information, cela permettrait également de pousser plus en profondeur les analyses et critiques.

L'implication au sein du CCD m'a donné l'occasion de connaître davantage les projets en cours et à venir sur le territoire de la Métropole, mais également les ambitions des pouvoirs publics. De cette première année, je retiens notamment les mots de Frédéric Sanchez lors de la première séance plénière. Avec le souhait en ouvrant le CCD aux Habitants de rendre plus constructives et complètes les contributions du CCD.

Le CCD, par la richesse de ces membres offre de réels retours constructifs. Les débats sont concentrés sur des projets majeurs pour le développement de la Métropole. Je pense que le mixte élus, techniciens et membres du CCD représentant la société civile permet de répondre concrètement aux attentes de la population.

« Le CCD offre de réels retours constructifs »



Patrick SADONES

Habitant du Mesnil sous Jumièges, Paysan et membre du Collège des personnes qualifiées

Loraine VILLAUMÉ

26 ans, Fonctionnaire territoriale, résidant à Rouen, membre du collège habitant

J'ai accepté cette mission au sein de l'instance pour porter

le message de l'urgence climatique. Je suis membre de la commission PAT (Planification et Aménagement du territoire) et me sens notamment concerné par l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et les autres sujets en lien avec le changement climatique, c'est-à-dire pratiquement tous, a priori, mais à mon sens la Métropole ne prend pas suffisamment ce sujet à bras le corps.

« Il conviendrait d'adopter un fonctionnement plus collaboratif » *Je souhaiterais effectivement que les problématiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique soient approfondies au sein de l'instance et davantage prises en compte par la Métropole. Pour y parvenir, les améliorations à envisager pourraient consister à faire usage de plus de pédagogie.*

Plus globalement, pour booster la participation et l'implication des membres du CCD, il conviendrait d'adopter un fonctionnement plus collaboratif tel que des listes de discussion et la mise en place d'outils collaboratifs en ligne, et aussi offrir aux membres la possibilité de prendre plus d'initiatives.

J'ai candidaté pour devenir membre du CCD car je suis soucieuse de la vie de ma région et intéressée par les formes de démocratie

locale. Je suis membre des commissions Culture et Innovation Sociétale et Ville Respirable et Citoyenne. De par mon parcours universitaire et mes loisirs je suis attirée par la Culture. Je crois fermement au rôle des collectivités dans le champ de l'environnement, mais aussi dans les missions d'intérêt communautaire que la Métropole exerce auprès de ces habitants. Je pense pouvoir apporter au CCD des éléments liés à la culture, à la mobilité également de par mes usages multiples (voiture, train, car, vélo...) et à l'environnement car c'est un sujet majeur qui me préoccupe. Je souhaiterais que l'offre de la Métropole concernant les petites communes soit davantage approfondie. En effet, même si je suis habitante de Rouen, je suis issue de la campagne environnante et j'aimerais que l'on parle de l'intérêt communautaire pour ces communes qui peuvent s'en sentir exclues.

« J'en ai appris plus sur les enjeux qui sous-tendent certains projets de la Métropole »

S'agissant des améliorations à envisager, je pense qu'en tant que membres nous sommes tous concernés, sinon nous ne nous engagerions pas dans le CCD, cependant, des communications régulières sur les sujets abordés grâce à une veille pourraient être intéressantes, les documents pourraient être stockés sur un extranet, pour lequel nous recevions une notification lorsqu'un nouveau fichier y a été ajouté. Concernant le grand public, en termes de transparence, un appel à contribution par internet sur les sujets abordés et des consultations publiques peuvent être un bon moyen d'impliquer et d'informer la population.

Depuis que je suis membre de cette instance, j'en ai appris plus sur les enjeux qui sous-tendent certains projets de la Métropole, il est intéressant d'en avoir une vision plus globale. En revanche, j'ai l'impression en tant qu'habitante de ne pas peser dans les discussions avec des membres des collèges déjà institués dont les préoccupations prônent parfois sur celles des habitants. Le CCD permet tout de même d'apporter une autre vision que celle apportée par les élus ou les techniciens d'une collectivité, mais, restant consultatif, cet organe n'a que peu de pouvoir.







LE CCD VU PAR **LE PRÉSIDENT** **DE LA MÉTROPOLÉ**

- PAGES 130 À 137 -



Frédéric SANCHEZ

**Président de la Métropole
Rouen Normandie**

Les élus métropolitains et moi-même ne pouvons qu'être admiratifs par tout le travail réalisé par le CCD depuis de nombreuses années. Nous sommes impressionnés par cet engagement au long cours d'acteurs provenant d'horizons différents. Et au lieu de se tarir, cet engagement continue de croître et de nourrir, par sa technicité et ses points de vue diversifiés, les projets multiples portés par la Métropole.

Par ailleurs, cette année 2016 a été un tournant à plusieurs titres pour le CCD. Tout d'abord, nous nous félicitons d'avoir répondu favorablement à la demande de l'instance d'accueillir un collège d'habitants car cet élargissement s'inscrit totalement dans notre volonté de construire collectivement la Métropole de demain. Cette démarche de construction

collective s'est d'ailleurs traduite concrètement en début d'année 2016 puisque le CCD a largement contribué au projet métropolitain. Les membres de l'instance ont donc été parties prenantes du document qui constitue le socle de notre projet de territoire et pourront de ce fait mieux faire connaître la Métropole, son projet, ses compétences et ainsi contribuer à renforcer l'adhésion globale de tous ses habitants.

Et puis, l'évolution consistant à proposer des ateliers participatifs lors des commissions thématiques permet de mobiliser de manière encore plus concrète l'expertise d'usage et technique des membres du CCD, ce qui constitue un appui inestimable pour les différents services de la Métropole.

LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES EN 2017

1

POUR ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DU CCD ET VALORISER SES TRAVAUX

CRÉATION D'UN SITE INTERNET PROPRE À LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA MÉTROPOLE AVEC UN ESPACE DÉDIÉ AU CCD

Un espace dédié au conseil de développement sur ce site internet à créer permettrait de valoriser cette instance et faciliterait l'accès aux avis et contributions élaborés par les membres du CCD. L'idée étant d'aboutir à ce que toutes les concertations concernant les projets de la Métropole soient animées à partir de ce nouveau site (en cours de définition). Ainsi que vous soyez membre du CCD ou « simple » citoyen, vous aurez un espace d'expression privilégié, avec plateforme participative et échange de données.

Les réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux permettrait de toucher un public plus jeune, plus sensible à ces supports de communication. Et par ailleurs, cet outil rendrait également plus flexible le dialogue et l'échange entre membres du CCD, ainsi que l'expression des citoyens le souhaitant.

ADHÉSION ET PARTICIPATION ACTIVE À LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT (CNCD)

La CNCD fédère les Conseils de Développement de tous les territoires -pays, PETR, agglomération,

communauté urbaine ou métropole-, elle offre et anime pour les Conseils de développement un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Le partage des expériences et la mise en réseau, pourraient contribuer au rayonnement national de votre Conseil consultatif de développement.

2

POUR ASSOULPIR L'ORGANISATION DU CCD

CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL

La création de groupes de travail (entre 3 et 10 personnes), à durée déterminée et courte, en charge d'une thématique ou d'une question très ponctuelle, pourrait rendre plus flexible le travail des membres du CCD. Ce type d'organisation favoriserait davantage le travail autonome et l'implication des membres dans l'élaboration d'une contribution. Les travaux en groupe feraient l'objet d'une restitution sous forme de livret qui serait proposé en téléchargement

sur le site de participation et citoyenneté de la Métropole. Chaque groupe définirait ensemble la méthodologie adoptée pour répondre à la saisine ou à l'autosaisine, son rythme de réunions et ses modalités de fonctionnement. Ces groupes ne recevraient qu'une aide logistique de la part des services de la Métropole, ils travailleraient en totale autonomie. Cette autonomie implique une relation de confiance entre la collectivité et ces groupes de travail-réflexion.



Les précisions d'Isadora Guerra, Responsable et coordinatrice du CCD et de la participation citoyenne



Les commissions PAT et GPU conservent leur forme actuelle

Certaines commissions pérennes sont maintenues. La commission Planification et Aménagement du Territoire (PAT) continuera ses travaux sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) dont la finalisation est programmée en 2019, puis abordera d'autres documents tels que le Plan de Déplacements Urbains PDU qui devra être renouvelé en 2019 ou le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est en cours de révision. La commission Grands Projets Urbains (GPU) serait également maintenue sous sa forme actuelle, notamment pour continuer à nous appuyer sur l'expertise d'usage, le regard critique et la co-construction de certains de nos projets.

Il est proposé de travailler en groupes de travail dans le cadre des commissions CIS et VRC

En revanche, les commissions Culture et Innovation Sociétale (CIS) et Ville Respirable et Citoyenne (VRC) seraient modifiées en groupes de travail compte tenu du nombre de participants, des thématiques à aborder ainsi que des actions à mener. Les groupes de travail concernant les différents sujets issus des travaux de la commission CIS seraient mis en place à partir de septembre, et seraient dissous une fois qu'ils auraient finalisé leurs travaux. En parallèle, des interventions de grands témoins pourraient se poursuivre, ouvertes au tout public, sous forme de conférences.

Les modalités seraient les mêmes pour la commission VRC. L'appel à projet Ville Respirable dont nous étions lauréats en 2016 court sur 5 ans et il en reste 4. Il serait ainsi intéressant que les membres puissent travailler en groupes restreints, constitués sur la base du volontariat, sur des thématiques ciblées telles

que la circulation restreinte, la logistique du dernier kilomètre ou le développement de la nature en ville (agriculture urbaine, villes mellifères et comestibles, espaces vertueux) qui ont déjà été identifiés. Ce fonctionnement n'empêcherait pas la commission de se réunir ponctuellement en séance plénière. L'idée étant pour la commission de produire un livret sur l'ensemble des travaux des groupes.

Les groupes de travail pourraient accueillir des personnes non-membres du CCD

En outre, nous envisageons d'ouvrir ces groupes de travail à des personnes non-membres du CCD. Le but est que ces personnes s'approprient certains outils mis à disposition, sans être obligées d'être membres par ailleurs et qu'elles soient libres de proposer des choses sur la base de leur expertise. Cette proposition permettrait de toucher d'autres publics et de réaliser à tour de rôle des courtes phases de travail pendant quelques mois, puis de réaliser des contributions. Ce qui, à mon sens, est plus mobilisant et valorisant et pour prendre l'exemple des bailleurs évoqués par Paule Valla, ils sont membres du CCD mais on peine à les mobiliser de manière efficace. En revanche, nous pourrions désormais les mobiliser de manière plus souple pour travailler sur un sujet qui les concerne directement, dans le cadre d'un petit groupe réunissant également des habitants, des urbanistes et des architectes.

Les thématiques relevant jusqu'à présent de la commission ARVS pourraient être abordées dans le cadre des groupes de travail

De plus, des thèmes qui étaient jusqu'à présent traités dans le cadre de la commission Attractivité Rayonnement Vallée de la Seine (ARVS), qui n'est pas reconduite en 2017, pourraient faire l'objet de travaux par des groupes de travail. Je pense notamment à l'attractivité du territoire, le positionnement de la

Métropole dans la Vallée de la Seine, la candidature de la Métropole à l'exposition universelle 2025, ...



LES CAHIERS DE LA PROSPECTIVE

La constitution d'un groupe de travail au sein du CCD, qui aurait à sa charge l'élaboration de cahiers prospectifs, permettrait d'engager une démarche pour anticiper au mieux les évolutions de notre société. Cet organe recenserait les innovations, les avancées et les projets de demain. Cette source d'inspiration tournée vers le futur et les enjeux d'avenir alimenterait en permanence le travail des autres commissions et groupes de travail, ainsi que celui de notre collectivité.

LES BILLETS D'OPINION

Un espace sur le futur site internet dédié à la participation citoyenne métropolitaine pourrait être dédié à l'expression personnelle : les billets d'opinion. Ces billets d'opinion seraient écrits par un membre du CCD sur un sujet qui lui tient à cœur. Il viendrait éclairer, questionner, animer les réflexions ou émettre un simple avis de citoyen à titre personnel.



3

LE CCD COMME MOTEUR DU DÉBAT PUBLIC ET DE LA FORMATION À LA CITOYENNETÉ

LES CAFÉS MÉTROPOLITAINS

Le conseil de développement se doit d'être le moteur du débat public. Un café métropolitain porté et animé par les membres du CCD constituerait le format propice au débat public. Ces cafés seraient ouverts à tout le monde et ne se restreindraient pas aux membres du CCD. Ce brassage permettrait d'entendre l'ensemble des citoyens sur des questions d'actualité ou des sujets innovants et de confronter les points de vue. Ils se tiendraient dans un lieu convivial et accessible à tous, hors du cadre institutionnel. Ce format peut amener des citoyens différents de ceux présents dans les instances pérennes à s'exprimer sur des sujets ou des problématiques qui leur tiennent à cœur.

SENSIBILISATION AUPRÈS DES COLLÈGES

Le CCD pourrait ouvrir ses portes aux collégiens dans le cadre de leur instruction civique et de leur découverte de la démocratie. Ces journées portes ouvertes seraient l'occasion de présenter aux plus jeunes le CCD et son fonctionnement, mais également la Métropole elle-même, ce qui pourrait susciter de plus vives implications dans la vie du territoire.

Les précisions de la Responsable et coordinatrice du CCD

« L'objectif est une nouvelle fois de favoriser la citoyenneté et l'engagement pour son territoire en permettant aux collégiens d'en comprendre le fonctionnement et la façon dont les décisions sont prises. L'idée est de donner envie aux collégiens de s'intéresser à l'aménagement du territoire et d'être force de proposition. »

4

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CCD EN 2017

Au vu des orientations précédemment détaillées, le fonctionnement général actuel du conseil consultatif de développement mérite quelques évolutions et s'articulerait de la manière suivante :

- Un Président,
- Un bureau composé du Président du CCD et de 2 représentants par collège (un homme/une femme)
- 2 commissions permanentes : Grands Projets Urbains et Planification et Aménagement du Territoire (PAT)
- Des groupes de travail ponctuels avec une mission précise et un laps de temps défini.

Les faits marquants de l'année 2016 pour la Responsable et coordinatrice du CCD

« Je pense notamment à la création du collège d'habitants et aux inter-commissions sur les projets Cœur de Métropole et le Contournement Est (Liaison A28 – A13). Pour ce qui est de Cœur de Métropole, le travail en présence des maîtres d'œuvre qui a réuni une cinquantaine de personnes était particulièrement intéressant. »

S'agissant de l'inter-commission consacrée au Contournement Est, nous savions que nous n'aurions pas de contribution consensuelle et nous avons demandé à chaque groupe de citer les avantages et les inconvénients du projet. La contribution était donc représentative de l'ensemble du CCD (acteurs économiques, représentants d'association de défense de l'environnement, habitants...) et donc de la société civile dans toute sa diversité.



PROPOS CONCLUSIFS DU PRÉSIDENT

L'année 2016 a donc été particulièrement riche pour le Conseil Consultatif de Développement de la Métropole Rouen Normandie.

Grâce à l'implication sans faille de ses membres et aux évolutions proposées visant à mobiliser encore davantage de forces vives du territoire, l'année 2017 s'annonce déjà des plus fructueuses pour l'instance. Et la Métropole s'en félicite d'avance !



An aerial photograph of a city, likely Lyon, France, showing a wide river (Saône) on the left, a bridge, and a large urban area with various buildings and green spaces. A large white circle with a dotted border is superimposed over the center of the image, containing the title and subtitle text.

PROPOS CONCLUSIFS DU PRÉSIDENT DU CCD

En cours d'élaboration



CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT
Métropole Rouen Normandie

Métropole Rouen Normandie
Conseil Consultatif de Développement
14bis Avenue Pasteur
CS 50589
76 006 ROUEN CEDEX

